

Le Sacré Désert de Verdélais

Contenant
l'histoire des miracles qui
s'y sont opérés par l'intercession
de la Sainte Vierge

Édition 2013
reprenant

l'édition de 1674
par le Père Claude Proust

et des compléments de l'édition de 1725
par le Père Claude Sale

dans une présentation adaptée au lecteur
du XXI^e siècle

Sommaire

*Que les guérisons de l'âme qui se font à Verdélais sont plus
avantageuses que celles du corps*

Premier chapitre..... 179

*Des morts ressuscités et des malades désespérés qui ont été
guéris par l'intercession de Notre-Dame de Verdélais*

Deuxième chapitre 183

Des paralytiques guéris

Troisième chapitre 193

Des boiteux et des estropiés guéris

Quatrième chapitre 203

Des aveugles guéris

Cinquième chapitre.....211

Des muets guéris

Sixième chapitre.....223

Des sourds guéris

Septième chapitre 231

Des hydropiques guéris

Huitième chapitre235

Pulmonaires guéris

Neuvième chapitre239

Étiques guéris

Dixième chapitre 241

Malades de pleurésie guéris

Onzième chapitre243

Goutteux guéris

Douzième chapitre245

Malades d'apoplexie guéris

Treizième chapitre247

Malades de colique guéris

Quatorzième chapitre249

<i>Femmes enceintes délivrées heureusement</i>	
Quinzième chapitre	253
<i>De l'obligation que les mères ont de nourrir elles-mêmes leurs enfants</i>	257
<i>Malades de flux de sang et de dysenterie guéris</i>	
Seizième chapitre	261
<i>Fous et frénétiques guéris</i>	
Dix-septième chapitre	265
<i>Pestiférés guéris</i>	
Dix-huitième chapitre	269
<i>Ulcères, tumeurs et chancres, guéris</i>	
Dix-neuvième chapitre	273
<i>Possédés guéris</i>	
Vingtième chapitre	277
<i>Des personnes délivrées du naufrage et d'autres dangers par l'intercession de Notre-Dame de Verdélais</i>	
Vingt-et-unième chapitre	281
<i>Approbation</i>	293

Premier chapitre

Que les guérisons de l'âme qui se font à Verdelais sont plus avantageuses que celles du corps

Lorsque le Fils de Dieu envoya ses apôtres prêcher l'Évangile par toute la terre il joignit à leur mission, avec le don des langues, celui de faire des miracles, voulant autoriser par des signes surnaturels les vérités toutes saintes qu'ils devaient enseigner aux peuples, et confondre la folle sagesse des Gentils. Ce n'est pas seulement aux apôtres que Dieu a accordé le don des miracles, et les premiers chrétiens ne sont pas les seuls qui ont ressenti les effets miraculeux de sa toute-puissance et de sa bonté infinie : il a fait éclater les mêmes merveilles dans la suite des siècles, soit pour affermir les chrétiens dans la foi, ou pour connaître la fidélité et le mérite caché de ses serviteurs pendant leur vie, soit pour manifester après leur mort sa gloire, dont il couronne les travaux dans le Ciel, soit enfin pour récompenser la foi et la persévérance des chrétiens qui implorent son divin secours par l'intercession de ses saints.

Comme Marie a possédé avec plénitude toutes les prérogatives et les grâces que les saints n'ont reçues que par parties, selon la pensée d'un Père de l'Église, que la dignité suréminente de la Mère de Dieu dont elle a été honorée, l'élève infiniment au-dessus de toutes les créatures, que les anges et tous les saints la reconnaissent pour leur Reine, et les hommes, pour leur Avocate et leur Médiatrice auprès de Jésus-Christ ; aussi Dieu ne refuse

ses bénédictions et son secours à aucun de ceux qui l'implorent par son intermédiaire. Et quoiqu'il soit vrai de dire qu'il n'y a aucun endroit sur la terre où le pouvoir de la divine Marie ne soit connu et où elle ne répande ses faveurs sur ceux qui s'adressent à Elle, il est constant néanmoins qu'elle s'est choisi certains lieux où Elle écoute plus favorablement les prières des fidèles et les présente à son Fils. C'est dans ces climats heureux où Dieu répand avec profusion les trésors de sa grâce, et que les pécheurs, appuyés sur la protection de Marie, y recouvrent la santé de leur âme, et les malades, celle de leur corps. Le Désert de Verdélais est un de ces lieux choisis de Dieu pour y opérer les merveilles de sa toute-puissance, et y faire éclater les prodiges de sa bonté. C'est dans cet endroit que les malades, comme dans une piscine salubre, trouvent leur entière guérison des maladies les plus désespérées, piscine bien différente de celle de Jérusalem, qui était environnée d'un nombre infini de malades qui attendaient avec gémissement que l'ange descendît pour en remuer l'eau, et desquels il n'y avait que celui qui y entra le premier qui reçût la santé, au lieu que dans celle-ci tout le monde reçoit la guérison de toutes sortes d'infirmités spirituelles et corporelles sans avoir besoin du ministère d'aucun ange. La foi seule suffit, mais une foi ardente pour y mouvoir le cœur de Jésus-Christ, qui est cette fontaine d'eau vive capable de guérir tous ceux qui viennent implorer le secours de la Très Sainte Vierge.

C'est, dis-je, dans cette sainte chapelle qu'on voit avec une sainte joie une infinité de matelots et personnes sauvés du naufrage, des voyageurs délivrés des embûches des voleurs et des périls qui leur étaient inévitables, des malades désespérés tirés des portes de la mort, un nombre infini d'aveugles, de sourds, de muets et d'impotents, qui ont recouvré l'usage de leurs sens, y venir remercier la divine Marie. Mais tant de merveilles si extraordinaires n'égalent pas celles que Dieu y opère par la conversion des cœurs et dans la guérison des maladies de l'âme, maladies d'autant plus funestes qu'elles

lui donnent la mort, puisqu'elles en chassent Jésus-Christ, qui est à l'égard de l'âme ce que l'âme est à l'égard du corps, *quod est anima corpori, hoc est anima Christus*, maladies d'autant plus déplorables et plus à craindre, qu'elles sont opiniâtres et moins faciles au souverain médecin de guérir que de créer un monde et de ressusciter un mort. Il serait à souhaiter que les merveilles de la toute-puissance et de la miséricorde de Dieu envers les âmes fussent aussi connues que celles qu'il y opère à l'égard des corps ; combien y verrait-on d'aveugles qui, privés depuis longtemps de la véritable lumière, ont été éclairés par cette étoile du matin ?

Combien d'estropiés qui, languissant dans une cruelle oisiveté et dans l'indifférence fatale, ont recouvré le mouvement de leurs bras et de leurs jambes pour opérer les œuvres de piété, et courir à pas de géants dans les voies des commandements de Dieu ? Combien de sourds dont les oreilles, fermées aux saintes exhortations et à tout ce qui pouvait les exciter de sortir de leurs désordres, ont été ouvertes pour écouter la voix du Seigneur et de ceux qui leur parlaient de sa part ? Combien de paralytiques, rendus par leurs attaches au péché incapables de travailler à leur salut, ont été délivrés de leurs chaînes, sous le poids desquelles ils gémissaient ? Combien de muets dont la langue, liée par la crainte ou par la honte d'avouer leurs crimes et de confesser les dérèglements de leur vie, ont été déliés, et qui ont réparé par des confessions générales les ruines pitoyables qu'une suite de confessions sacrilèges avait causées dans leur âme ? Combien de consciences gâtées et corrompues par une longue habitude au crime ont été purifiées et rétablies en grâce ? Combien d'âmes infortunées et pleines de scrupules qui, dans le désespoir d'obtenir le pardon d'un nombre infini de perfidies, disaient, comme Caïn, *mon crime est trop énorme pour espérer le pardon*, ont été éclairées et raffermies par une humble confiance en la miséricorde de Dieu ? Combien de frénétiques et d'insensés qui s'écartaient du chemin qui conduit à la vie en prenant le mal pour le bien, ont-ils été

ramenés et sont revenus à eux-mêmes ? Combien d'âmes blessées à mort par les traits empoisonnés de l'iniquité ont ressenti l'efficace des remèdes célestes ? Combien enfin de malheureux pécheurs entièrement ensevelis dans le crime, selon l'expression de l'Écriture, *quasi mortuos sempiternos*, et morts de cette mort dangereuse qui tue les âmes, ont commencé de revivre à la grâce en s'approchant de cette fontaine dont les eaux salutaires redonnent la vie. Ces conversions néanmoins sont les prodiges les plus ordinaires qui se font dans le saint désert de Verdélais, par l'intercession puissante de la divine Marie ; et quoiqu'ils soient inconnus aux hommes, ils ne laissent pas de donner de la joie aux anges et aux saints qui les voient dans le Ciel.

Il est vrai que, par un aveuglement qu'on ne saurait assez déplorer, la plupart des hommes sont moins sensibles aux maux de leur âme, qui est immortelle, qu'ils ne le sont à ceux de leur corps, qui doit périr ; ils sont plus touchés d'une légère incommodité corporelle que des plaies les plus profondes que le péché fait dans leur âme, ne faisant par réflexion à ce que le Sauveur dit dans l'Évangile, qu'il vaut mieux entrer dans le Royaume du Ciel, borgne, boiteux ou manchot, que d'être condamné aux flammes éternelles ayant ses deux yeux, ses deux pieds et ses deux mains. Je prie le Ciel que ceux qui imploreront le secours de la Sainte Vierge et qui viendront lui rendre leurs hommages dans sa sainte chapelle de Verdélais soient convaincus de ces vérités, et qu'ils lui demandent avec plus d'empressement la santé de leur âme que celle de leur corps, qu'ils sachent préférer les biens éternels à ceux qui doivent finir avec leur vie, et qu'ils n'aient pour objet de leurs vœux et de leurs prières que la gloire de Dieu, l'honneur de sa Sainte Mère, et leur propre salut.

Deuxième chapitre

Des morts ressuscités et des malades désespérés qui ont été guéris par l'intercession de Notre-Dame de Verdélais

Ce n'est pas seulement à l'égard des maladies de l'âme que Dieu fait éclater les merveilles de sa bonté dans sa chapelle de Verdélais, puisque les malades les plus désespérés y recouvrent tous les jours la santé de leur corps par l'intercession puissante de la divine Marie, et que, pleins de foi et de reconnaissance, ils y viennent faire un sacrifice d'une vie dont ils jouissent contre toute espérance humaine par un pur effet de la miséricorde de Dieu.

Monsieur Robert Bougier, vicaire de la paroisse de Castelnau, en Bazadais, vint à Verdélais le 3 juillet 1626 dans ces pieuses dispositions, et dit qu'ayant été réduit à la dernière extrémité et sans aucune espérance d'être soulagé par les remèdes dont il s'était inutilement servi depuis six ans, il avait imploré l'assistance de la Sainte Vierge, et promis de venir à Verdélais célébrer la Sainte Messe, et y offrir une torche ou cierge de cire du poids de quatre livres, si elle lui accordait la santé, et qu'aussitôt après son vœu, il s'était porté de mieux en mieux, et avait été en état de faire ainsi le voyage.

La protection de Marie ne parut pas avec moins d'éclat dans la guérison miraculeuse du fils du Sieur de Salis, docteur en médecine, demeurant à Marcillac¹ ; dont la

¹ Au lieu de « Marsillac ».

condition rendra la déposition moins suspecte à ceux qui donnent plus de créance à l'art et à l'expérience des médecins qu'au souverain dispensateur des grâces ; car après avoir mis en usage tous les remèdes qu'il jugea pouvoir soulager son fils, qu'on avait cru mort deux ou trois fois, et n'ayant plus d'espérance ni de confiance en ses remèdes, eut recours au médecin plus puissant, et, conjointement avec sa femme, implora le secours de Notre-Dame de Verdélais, lui promettant de venir dans sa chapelle et d'y faire célébrer la Sainte Messe en action de grâces, si elle daignait essuyer leurs larmes par la guérison de leur fils. Leur prière ayant été exaucée, ils vinrent à Verdélais le 24 septembre 1642, accomplir leur vœu, et assurèrent la vérité du miracle, ainsi que Monsieur le prieur de Donnezac² qui avait été témoin de l'extrémité où cet enfant avait été réduit.

Et le 15 avril 1643, le Sieur François Vidaut, curé de Saint-Martial de Mirambeau, diocèse de Saintes, étant venu à Verdélais, déclara, en présence des Sieurs Barrain, Jaulyn, F. Piveteau et autres, que, s'étant trouvé dans une telle extrémité de maladie qu'il ne pensait plus qu'à mourir (les médecins ayant employé sans aucun succès tous les remèdes de leur art), il s'était adressé à la Sainte Vierge pour obtenir sa guérison et avait fait vœu de venir à Verdélais et d'y célébrer la Sainte Messe s'il était exaucé, et qu'aussitôt après son vœu il s'était senti entièrement soulagé, sans que les remèdes y eussent rien contribué.

Quoique Dieu se laisse souvent toucher par ceux qui ne le recherchent point et que, par un excès de bonté, il parle à ceux qui ne l'interrogent pas, il veut néanmoins que nous l'invoquions dans nos besoins et que nous lui demandions sans nous lasser ce qu'il veut bien nous accorder.

Monsieur le Comte de Ribérac, qui avait été instruit à l'école de Jésus-Christ de ces vérités, après avoir éprouvé l'inutilité des remèdes dont il s'était servi pour le soula-

² Au lieu de « Douzac ».

gement de Monsieur son fils, qui fut réduit à un tel état qu'on en attendait la mort, mit toute sa confiance en Dieu ; et pour obtenir avec plus de facilité la guérison de ce cher fils, il eut recours à la Sainte Vierge, qu'il savait être toujours disposée à écouter nos vœux et nos prières, et lui promit de venir faire ses dévotions dans la sainte chapelle de Verdelais, et de lui amener son fils, qui fut rétabli en une parfaite santé peu de jours après, et exécuta son vœu le 7 juin 1658 et, en reconnaissance de la faveur qu'il avait reçue, il fit présent d'une statuette³ d'argent qui représente son fils à genoux, tenant un cœur entre ses mains qu'il offre à la Sainte Vierge ; cette figure est conservée dans le trésor comme un monument de la piété singulière de ce seigneur.

Marie a un pouvoir qui lui est si amplement communiqué par son Fils, que nous pouvons dire avec saint Bonaventure, que la puissance de l'un est en quelque façon la puissance de l'autre *quia Dominus tecum potentissimus est, ideo tu potentissima es apud ipsum*. Elle se sert continuellement de ce souverain pouvoir pour soulager les affligés qui la réclament, ainsi qu'elle le fit visiblement paraître en faveur de Madame la Marquise de Landiras, puisqu'aussitôt que cette pieuse et illustre dame l'eût invoquée pour la guérison de Monsieur son fils (dont elle n'attendait que la mort), elle l'obtint par l'ardeur de sa foi, et l'amena à Verdelais, où elle fit sa dévotion le 23 juillet 1659, et donna une figure d'argent qui présentait ce jeune enfant faisant un présent de son cœur à la Saint Vierge.

Le Sieur Gaston de Trevez, seigneur de Saint-Laurent, proche de Marmande, reçut des marques sensibles de la puissance de la divine Marie, dont il implora le secours dans l'extrémité où il vit Madame sa femme, qui fut telle qu'elle n'avait plus aucun signe de vie, et à qui on avait couvert le visage depuis trois ou quatre heures, et mis sur son corps le drap de mort ; on lui rendait même déjà les visites de condoléances, mais quoiqu'il dût être assu-

³ Au lieu de « figure ».

ré de sa mort, comme il l'aimait tendrement, il ne put se le persuader ; dans ce sentiment, espérant contre toute espérance, il fit dire une Messe pour elle en l'honneur de la Sainte Vierge, qui l'entendit, et, dans ses prières accompagnées de gémissements il promit que si Dieu redonnait vie à Madame son épouse, ils iraient ensemble faire leurs dévotions en sa sainte chapelle de Verdélais, et, en action de grâce, feraient un présent de dix pistoles pour être employées aux réparations de ladite chapelle. Ce vœu fut suivi d'une merveille qui surprit tous les assistants : le prêtre achevant la consécration, on vint lui dire que Madame sa femme n'était pas morte, et qu'on l'avait entendue respirer ; en effet, s'en étant retourné au logis avec joie, aussitôt après la Messe, elle commença de lui parler, et reprit ses forces peu à peu, en sorte qu'ils exécutèrent leur vœu peu de temps après, et déclarèrent aux religieux de Verdélais que plusieurs personnes de qualité avaient été témoins de cette merveille, ainsi qu'ils assurèrent par serment, et la déclaration qu'ils en firent fut signée par les Sieurs Cariou, curé du Béguey, Pierre Roumanye, Pierre Vidal et Pierre Capdaura.

La guérison de Madame Anne Casale, de la juridiction de Damazan, n'est pas moins surprenante : cette dame, s'étant rendue à Verdélais le 16 novembre 1661, après avoir fait ses dévotions, se crut obligée, pour rendre gloire à Dieu et à sa Sainte Mère, de déclarer en présence de tous ceux qui se trouvèrent dans la chapelle, qu'ayant été tenue pour morte l'espace de vingt-quatre heures par le médecin, le chirurgien et l'apothicaire, et dans un entière privation de tous ses sens, comme elle avait toujours prié Notre-Dame de Verdélais durant sa maladie de ne pas permettre qu'elle mourût sans connaissance, elle était revenue à elle-même, et lui avait promis de venir à Verdélais si elle recouvrait la santé, ce qu'ayant obtenu, elle s'acquitta de son vœu ; sa déclaration fut signée par les Sieurs Torisson, H. Courault, B. Clediere et Marie Sauterisse.

La Sainte Vierge, qui a toujours les yeux ouverts sur nos besoins, le cœur sensible aux maux de ses fidèles

serviteurs, et les bras étendus pour les recevoir lorsqu'ils s'adressent à elle, ne fut pas moins favorable aux prières que lui fit Mademoiselle de Foix et de Candale pour Madame la Comtesse de Gurson mère, qui fut réduite à un tel état qu'on n'en espérait que la mort, puisqu'aussitôt qu'elle l'eût vouée à Notre-Dame de Verdelais, elle s'aperçut qu'elle se fortifiait de jour à autre, et en peu de temps se rétablit en une parfaite santé. Et comme cette pieuse et illustre demoiselle se trouva indisposée et hors d'état de pouvoir sitôt satisfaire à ce qu'elle avait promis à la Sainte Vierge, elle envoya un gentilhomme, le 5 février 1664, pour suppléer à son défaut, et le chargea d'une fort belle lampe d'argent pour être présentée à Notre-Dame, et qui brûlerait devant son autel, en reconnaissance de l'insigne faveur qu'elle en avait reçue.

Le Sieur Pierre Vivansan n'ignorait pas qu'après Dieu la divine Marie pourrait le guérir s'il l'invoquait avec confiance lorsque, son corps étant accablé par une longue maladie et par une infinité de remèdes que la complaisance qu'il avait pour sa femme lui avait fait prendre, lesquels, bien loin de le soulager, l'avaient réduit dans une extrémité si fâcheuse qu'elle-même en reconnut l'inutilité, et le besoin qu'elle avait de recourir à ceux du Ciel, ainsi qu'elle fit, engageant son mari de faire vœu d'aller ensemble à Notre-Dame de Verdelais, et d'y communier si elle daignait exaucer leurs prières ; leur foi fut récompensée et le malade guéri, et ils accomplirent leur vœu le 30 août 1667, ayant offert en action de grâce la figure d'un estomac d'argent et une fort belle jupe pour faire une robe à la Sainte Vierge.

L'année suivante, au mois de mai, Madame de Biroat, femme de Monsieur le lieutenant particulier de Bazas, vint faire sa dévotion à Notre-Dame de Verdelais, et déclara au Révérend Père sacristain⁴ que son fils, chanoine, se trouvant réduit à la dernière extrémité sans aucune apparence de soulagement et abandonné des médecins, n'avait point pour cela perdu espérance de le revoir en

⁴ Titulaire de la « sacristie », bénéfice ecclésiastique.

santé si elle le recommandait à la Sainte Vierge, dont elle avait déjà éprouvé les effets miraculeux ; ce qu'elle avait obtenu, et par reconnaissance, elle offrit une couronne d'argent, et protesta en présence de plusieurs personnes que les remèdes naturels n'avaient en rien contribué à sa guérison, mais la seule intercession de Notre-Dame de Verdélais.

Heureux ceux qui connaissent l'état de leurs maux, et qui cherchent les véritables remèdes qui peuvent les soulager, qui n'ont nulle confiance aux hommes, et qui espèrent tout de Dieu ; il leur est facile de s'élever au-dessus des sentiments de la nature, reconnaissant que l'esprit se fortifie dans la faiblesse du corps, ils ne font consister leur force que dans la grâce de celui dont ils implorent le secours dans la ferveur de leurs prières, et leur générosité dans l'humble soumission qu'ils ont à ses ordres, qu'ils adorent toujours au milieu de leurs maux.

Ce fut la disposition chrétienne où se trouva cette fidèle servante de Jésus-Christ, épouse de Monsieur Malescaut, conseiller en la cour des aides de Guyenne, qui, se voyant dangereusement malade, mit toute sa confiance en Dieu, et résignée qu'elle était à sa sainte volonté, implora le secours de la divine Marie, la pria de demander à son cher Fils la santé, si c'était pour la plus grande gloire de Dieu, pour le salut de son âme, et la consolation de sa famille, lui promettant, si elle lui était favorable, d'aller la visiter en sa sainte chapelle de Verdélais, d'y faire ses dévotions, et d'y offrir une de ses plus belles jupes. L'humble prière de cette pieuse dame fut exaucée, elle recouvra sa santé, et étant venue à Verdélais le 3 juin 1695 après s'être confessée et avoir communiqué avec sa piété ordinaire, elle présenta une jupe à fond rouge avec des fleurs d'argent, bordée d'un galon d'or et une frange d'argent dont on a fait un des plus riches ornements qui soit dans ladite chapelle,⁵ et par reconnaissance des grâces et bénédictions dont Dieu l'a favorisée, elle ne manqua point de donner de temps en temps des

⁵ Supplément de l'édition de 1725.

marques de sa libéralité, ayant fait présent, le 30 octobre 1705, d'un cœur d'argent, du prix de dix écus, dont se chargea son frère, le Révérend Père Biroat, de la Compagnie de Jésus-Christ, si connu dans la province par sa piété, par son zèle et par sa profonde érudition, et qu'il présenta lui-même à la Sainte Vierge, étant venu lui rendre ses hommages ordinaires.

⁶Le 18 mai 1704 Dame Marguerite Parrounier, de la Maison des Pierros, paroisse du Bourg du Bost⁷ de Ribérac, diocèse de Périgueux, m'a déclaré, en présence de Monsieur de Fresse, son époux, et de Monsieur Jaubert et de Madame son épouse, qu'ayant été attaqué il y a environ un an et demi d'une petite vérole pourprée, qui étant rentrée, lui causa un transport au cerveau, abandonnée des médecins, et à la dernière extrémité, son mari, dans le dernier chagrin, et par la confiance qu'il avait toujours eue en Notre-Dame de Verdelais, qui l'avait autrefois guéri d'un pareil accident, fit vœu d'y conduire Madame son épouse, si elle obtenait sa guérison : elle se trouva aussitôt soulagée par un secours surnaturel qui surprit tout le pays, qui l'avait vue dans cette extrémité, ainsi que Monsieur Jaubert de Peluche, les Dames Margueritte de Gallarc, de Bearne et de Fresse, et Margueritte Parrounier, qui ont, avec plusieurs autres, signé ladite déclaration.

⁸Dieu fit connaître par expérience au Sieur Pierre le Noir Lacaze, que moins on recherche de secours auprès des hommes, plus on en trouve auprès de Dieu, qui éprouve souvent les pécheurs par des accidents fâcheux, pour les obliger de rentrer en eux-mêmes, et manifester le pouvoir de la divine Marie. Il se vit à l'extrémité de sa vie avec peu de secours, et éloigné d'aucun endroit où il en pût espérer de quatre ou cinq heures de chemin, dans un village où il était allé par l'avis des médecins, pour prendre les eaux qui, bien loin de l'avoir soulagé, lui causèrent quatre jours après une si grande inflammation au

⁶ Supplément de l'édition de 1725.

⁷ Au lieu de « Bourg de Bos ».

⁸ Supplément de l'édition de 1725.

foie et autres parties voisines, qu'il perdit toute espérance de guérir, ne pouvant souffrir le lit, ni se tenir debout ni assis, ce qui lui fit prendre résolution de faire l'épreuve d'autres remèdes que ceux que la médecine fournit. Et comme il avait le Livre des miracles qui s'opèrent continuellement à Notre-Dame de Verdélais, il fut inspiré de faire vœu d'y aller vers les fêtes de Pâques, quoi qu'il en fût éloigné de plus de cinquante lieues, et la supplia de demander à son cher Fils sa guérison, pourvu que ce fût pour sa gloire et pour son salut ; lui promettant que depuis la descente du bateau, il irait nu-pieds, quelque mauvais temps qu'il fût, jusqu'à la porte de sa sainte chapelle, où il ferait amende honorable, tenant à la main un flambeau de cire blanche, du poids de deux livres, pour la rémission de ses péchés, et de là jusqu'aux balustrades de l'autel, afin de lui rendre ses humbles actions de grâces, et lui ferait présent d'une bague de diamants, qui serait conservée dans le Trésor ; et durant neuf jours consécutifs y entendre la Sainte Messe, tenant le même flambeau à la main ; et à la dernière, y faire sa dévotion, si le confesseur à qui il s'adresserait le jugeait à propos, et de s'en retourner ainsi nu-pieds jusqu'au bateau. Son humble prière fut exaucée, puisque, trois heures après avoir prononcé son vœu, il eut cette confiance qu'il pourrait se faire transporter au lieu de sa demeure ; il fit préparer pour cela une charrette, contre le sentiment de toutes les personnes, qui, voyant son état, ne pouvaient se persuader qu'il pût aller vingt pas sans mourir, à cause de la difficulté des chemins ; dont il ne reçut aucune incommodité par un miracle visible. Il se fortifia au contraire dans la suite et, se trouvant en état d'accomplir son vœu, il se mit en chemin et arriva à Verdélais le samedi, veille des Rameaux, étant venu nu-pieds depuis le passage de Langon, sans avoir été incommodé du mauvais temps ni du chemin fâcheux, y ayant de la boue jusqu'à moitié jambe, tenant son cheval par la bride, quoi que sa santé fût encore faible, pour satisfaire exactement à ce qu'il avait promis. C'est le témoignage que je dois rendre à la vérité, ayant entendu sa confession, et reçu son présent et la déclaration qu'il a

faite publiquement dans ladite chapelle, où il a assuré toutes ces circonstances être vraies au Révérend Père Jean Patissier, son oncle, et prieur dudit Monastère de Verdélais, en présence de plusieurs personnes de probité, qui ont signé avec lui le présent acte, le 16 avril 1707, et il s'en est retourné nu-pieds jusqu'au passage de Langon en parfaite santé.

⁹Le Sieur Jean Ferrand, procureur au siège royal de Sainte-Foy-La-Grande, diocèse d'Agen, prévenu d'une sainte confiance en la Sainte Vierge, est venu en sa sainte chapelle aujourd'hui, 17 septembre 1710, et m'a déclaré, en présence du Révérend Père Olivier, religieux et syndic de cette maison, et des soussignés, que Demoiselle Magdeleine Robinet, son épouse, étant tombée malade le 1^{er} jour du mois de mai dernier, la nuit du 11 au 12 elle fut réduite à une telle extrémité qu'elle ne donnait aucune marque de vie, celle au contraire d'une mort évidente. Ce qui l'obligea, vers minuit, d'envoyer chercher Monseigneur Rouffet, vicaire dudit lieu, pour lui administrer le sacrement d'extrême-onction. Et dans le même temps, il fit vœu de venir à Notre-Dame de Verdélais pour y faire dire quelques Messes, et satisfaire à sa dévotion, si Dieu redonnait la santé à son épouse, qui dans ce moment revint et parla distinctement, demandant ce que voulaient toutes ces personnes qui étaient venues pour consoler son mari, entre lesquelles était le Sieur Deschamps, subdélégué de Monsieur l'intendant : et peu à peu sa santé se fortifia sans le moindre secours humain, ainsi que ledit Sieur Ferrand a témoigné, ayant lui-même écrit cette déclaration, signée F. Oliver Ferrand, Pierre Lavau, Pierre Barot et autres qui ont déclaré ne savoir signer, et F. Proust, sacristain, qui a reçu ladite déclaration et l'a couchée mot à mot sur le Registre des miracles.

⁹ Supplément de l'édition de 1725.

Troisième chapitre

Des paralytiques guéris

Il est difficile de se former une juste idée de la paralysie spirituelle, qu'on ne sache auparavant ce que c'est que la paralysie du corps, et le triste état où se trouve réduite la personne qui en est affligée. La paralysie du corps est donc un empêchement du mouvement et de l'action, de quelque membre en particulier ou en général de toutes ses parties, en sorte qu'un paralytique est incapable de se servir de celles qui en sont attaquées ; on peut considérer sa vie comme une mort continuelle, son sort n'a rien que de triste, et s'il est capable de former quelques désirs, ils ne tendent qu'à voir finir ses jours, pleins de langueurs et de chagrins.

Si la paralysie du corps est un mal si fâcheux, combien la paralysie de l'âme doit-elle être encore plus déplorable et plus à craindre ! Cette âme créée libre se trouve enchaînée par des liens qu'elle ne peut rompre, cette âme mise au monde pour agir, pour aimer et servir son Dieu est comme insensible et dans l'inaction par une tiédeur criminelle, semblable à un paralytique qui est attaché dans tous ses membres, étendu sur un lit, et qui de temps en temps fait d'inutiles efforts pour agir. Cette âme malheureuse voudrait quelquefois secouer le joug honteux qui la tient asservie, elle est agitée de différents désirs, tantôt de travailler à son salut, tantôt de jouir des plaisirs de la vie, et languit dans une mollesse honteuse ; *jacet in molitie carnis habens desiderium salutis*, selon la remarque de saint Jérôme ; et plus malheureuse encore qu'un pa-

ralytique, elle passe ses jours dans une indolence volontaire, dont elle ne peut sortir que par le secours du souverain Médecin, qui seul est capable de la rendre libre pour agir dans le bien.

Ce fut aussi l'effet que produisit la foi d'Arnaud Pagard et de sa femme, de la paroisse de Beautiran, qui, voyant leur fils perclus de tout son corps et souffrir, par le rétrécissement de ses nerfs, des douleurs si violentes, résolurent, après avoir inutilement usé des remèdes humains, de réclamer le secours de la Sainte Vierge et lui promirent que, s'il recouvrait la santé, de le mener dans sa sainte chapelle de Verdélais, qui est le lieu ordinaire où les affligés trouvent les remèdes à leurs maux. Voyant donc leur fils guéri, ils accomplirent leur vœu, et rendirent gloire à Dieu, voyant qu'il n'avait été guéri que par miracle, et après avoir réclamé le crédit de Notre-Dame de Verdélais. Catherine Claverie, Marguerite et Jeanne Pagard furent les fidèles témoins de la maladie, aussi bien que de la guérison de cet enfant, dont le Sieur Jean Chanteloux, notaire royal, dressa un acte qui fut signé par Sieur Jean Chafting, curé de Beautiran, de Saint-Clément de Comma, d'Ayguemorte¹⁰ et de quelques autres, le 20 septembre 1626.

L'effet de l'intercession de la Mère du Sauveur fut aussi prompt que merveilleux dans la guérison extraordinaire que reçut Claude Defcoux, du Bourg de Lamarque en Médoc, qui n'eut pas plus tôt fait vœu de venir à Notre-Dame de Verdélais qu'il fut entièrement soulagé d'une fâcheuse paralysie qui l'avait rendu tellement difforme qu'il faisait horreur, la prunelle de ses yeux étant tournée, ses bras et ses mains sans mouvement, et perdant de temps en temps la parole, il jetait des cris horribles, et désespérait même de pouvoir jamais être rétabli sans le secours du Ciel, qu'il implora de tout son cœur, et employa le crédit de la Sainte Vierge, qu'il vint remercier à Verdélais le 17 mai 1635, où il assura sa déposition être vraie, en présence des Sieurs Pierre Larocque, de Saint-

¹⁰ Au lieu de : curé de Bautiran, de saint Clément, de Daugmont et de quelques autres.

Macaire, et Jacques Bureau, marchand de Monségur, qui signèrent.

Blandine Duvet, femme de Pierre Bosch, laboureur, étant tombée le jour de ses nocés¹¹ en une paralysie qui l'empêchait de marcher et de s'aider d'une main qui s'était repliée, et ayant perdu la parole, elle eut recours à la Sainte Vierge, et, comme elle ne pouvait pas s'exprimer de bouche, ses larmes furent le langage et l'interprète de son cœur pour lui promettre de se faire conduire dans sa sainte chapelle de Verdélais, où ayant veillé la nuit en prières, elle fit dire une Messe le matin, à laquelle elle communia et se sentit parfaitement guérie et en état de s'en retourner à pied chez elle. Les Sieurs Pierre Dugabre, de Grenade, diocèse de Toulouse, Jean Romain et Georges Arguey, de Bazas, Jean Duclos et Pierre Mounier, de Bordeaux, signèrent cette déclaration, en présence de plus d'une cinquantaine de personnes, le 29 mai 1636.

Le 5 septembre 1641, la très noble et vertueuse Dame Marguerite de Boudeille, la veuve du Sieur Jean de Gressi, seigneur de Castelieu, s'étant mise entre les mains des médecins et des chirurgiens les plus experts pour être guérie d'une paralysie qui la mettait hors d'état d'agir, et n'en recevant aucun soulagement, se résolut à avoir recours à la Sainte Vierge, de faire vœu de visiter sa sainte chapelle de Verdélais, et de lui offrir deux mains d'argent si elle obtenait sa guérison. Son vœu eut l'effet qu'elle espérait, ainsi qu'elle assura au Père sacristain, en présence de Marie Coulon et de Marie Naucase.

Le vœu que fit à Notre-Dame de Verdélais la femme de Sieur de Feline, paroisse de Saint-Quentin en Périgueux, ne fut pas moins agréable à Dieu, et n'eut pas un succès moins heureux ; cette femme, affligée de voir son fils perclus de tout son corps et réduit à une si fâcheuse extrémité qu'elle perdait l'espérance qu'il pût être jamais guéri, mit toute sa confiance en Dieu et implora le se-

¹¹ Fait similaire en 1723. Témoignage de Madame Jeanne Laveau, suite à un « maléfice qui lui fut donné le jour de ses nocés » : dernier témoignage de ce chapitre.

cours de la Très Sainte Vierge, à qui elle promet d'aller avec son mari et ses enfants à Verdélais, et d'y faire leurs dévotions, où elle reçut la récompense de sa foi, et déclara en présence de plusieurs personnes qu'elle avait amenées avec elle pour rendre sa déclaration plus authentique, que son fils n'avait été guéri qu'ensuite d'un vœu qu'elle avait fait. Et ce qu'il y a ici de plus particulier, c'est que, ce miracle s'étant fait en présence de plusieurs calvinistes, ils en avaient été si surpris qu'ils n'avaient pu s'empêcher de l'attribuer à un effet surnaturel. Sa déclaration fut signée par Jean Comet et Monsieur de Jarry, et quelques autres, le 22 mai 1645.

Si un corps est censé paralytique lorsqu'il est sans mouvement et sans aucune vigueur dans ses actions, on peut dire qu'une âme est attaquée de la paralysie, lorsqu'elle est sans ardeur pour Dieu et sans aucun mouvement pour son salut ; et on doit estimer comme un grand bonheur celui de recevoir tout d'un coup la guérison de l'âme et celle du corps. Cela est très rare, disent les Saint Pères, *prius mente quam corpore curatus hoc non tam exemplum est quam miraculum.*

C'est néanmoins ce qu'obtint la femme de Gabriel Dugast, de la ville de Bourdeilles, en Périgord, après avoir avoué humblement ses faiblesses devant Dieu, et l'ayant prié de guérir son âme en même temps que son corps ; car, étant devenue tout à fait percluse, elle s'arma d'une telle confiance en Dieu et en la très Sainte Vierge, qu'elle n'hésita point de pouvoir être guérie en se faisant conduire à Verdélais. Elle pria pour cela son mari de lui faire un petit chariot dans lequel elle s'y fit transporter ; et durant la neuvaine qu'elle y fit avec son mari, elle eut, dans la ferveur de ses prières, un pressentiment de sa guérison et se hasarda de sortir de son chariot pour marcher, s'étant trouvée aussi forte que si elle n'eût jamais été incommodée, au grand étonnement de ceux qui l'avaient vue auparavant. Ce miracle fut attesté par Monsieur d'Arche, procureur général en la cour des aides, par le Sieur Gaillard, procureur au parlement, par Jean Pautard, Julien Tirel et plusieurs autres personnes dignes de

foi, le 23 septembre 1645, dont on dressa même un procès-verbal en la cour des aides. Cette femme laissa son chariot en la chapelle ; il s'y voit encore, suspendu au mur.

¹²Personne ne doute que le sein de la Sainte Vierge ne soit le lieu de refuge où l'infirmes trouve sa force, le malade le remède, et le faible son appui. Le Révérend Père Dominicain Antoine Molières, religieux et courrier de la Chartreuse de Notre-Dame de Vauclair, en était bien persuadé, puisqu'il fut guéri d'une paralysie qui s'était jetée sur tout son corps durant quatre mois, aussitôt qu'il eût promis, avec la permission de son supérieur, de venir dire la Sainte Messe à Verdélais, ce qu'il déclara à tous les religieux dudit lieu, en présence de plusieurs personnes de distinction, comme un miracle signalé, le 29 mars 1658.

André Daugnin, de la paroisse de Talence, proche de Bordeaux, éprouva une protection de la divine Marie, toute semblable à la précédente ; car, étant depuis deux ans perclus de tous ses membres, ayant inutilement employé plusieurs remèdes, il fut inspiré de faire vœu à Notre-Dame de Verdélais pour implorer son secours. Etant arrivé en ce lieu, après s'être confessé et avoir communié, il se sentit tellement affermi qu'il fut en état de travailler aussi bien qu'avant sa paralysie. Il rendit témoignage à la vérité de ce miracle en présence des Sieurs de Malcon, Prieur de Donnezac, d'Aubrun, la veuve Faye, de Fontebriide et autres qui signèrent la déclaration le 11 juin 1664.

Le 18 juillet 1666, Marie Meillac, femme de Pierre Grenier, marchand de Bordeaux, s'étant rendue à Verdélais, déclara, en présence de plusieurs personnes, qu'elle avait entrepris ce voyage en exécution d'un vœu qu'elle avait fait à la Sainte Vierge, au sujet de ce qu'étant devenue percluse de tout son corps, suite à une couche, elle avait eu recours à elle, et lui avait promis, si elle recouvrait la santé, de venir en pèlerinage en sa sainte cha-

¹² Version choisie, de l'édition de 1725.

pelle de Verdélais, et d'y offrir un cœur d'argent ; et qu'aussitôt après son vœu elle s'était trouvée soulagée, et signa la déclaration qu'elle en fit en présence de plusieurs témoins, et particulièrement du Sieur Lafue, greffier de Saint-Macaire.

Madame Duval, de Beautiran, obtint une pareille faveur de la sacrée Mère de Jésus-Christ pour sa fille, qui était tombée en paralysie depuis longtemps, et était réduite à une telle extrémité que les médecins l'avaient abandonnée, ce qui obligea cette mère pleine de tendresse, de faire l'épreuve d'autres remèdes plus souverains que ceux que la médecine fournit pour semblables maux. Elle la voua donc à Notre-Dame de Verdélais et promit de l'y conduire, d'y faire dire la Sainte Messe, et de s'y confesser et communier : ce qu'elle exécuta le 2 décembre 1678, ayant été exaucée.

Le second n'est pas moins digne d'admiration, et est signé par dix religieuses carmélites du couvent de Saint-Joseph, à Bordeaux, du 22 février 1674, à savoir Sœur Thérèse du Saint Sacrement, Sœur Françoise de la Passion, Sœur Thérèse de la Très Sainte Trinité, Sœur Magdelaine du Saint Sacrement, Sœur Marie de la Croix, Sœur Marie de la Nativité, Sœur Marie Elizabeth de saint Joseph, Sœur Anne de sainte Thérèse, Sœur Agnès Thérèse de saint François ; elles ont déclaré, par un acte authentique, que Sœur Catherine de la Passion, religieuse dudit monastère, ayant été attaquée d'une paralysie au bras droit et à la main, qu'elle supporta avec une patience sans exemple, avait fait vœu à la Sainte Vierge, et promis avec la permission de sa supérieure de faire dire une Messe à Verdélais, et qu'elle avait reçu aussitôt une parfaite guérison, que tous les remèdes ne lui avaient pu procurer.

¹³Louise Boucher, veuve de Jacques Laborde, âgée de trente huit ans, qui fut saisie d'un tremblement dans ses jambes depuis le lendemain de la Purification de la Sainte Vierge, le 3 du mois de février dernier, sans pou-

¹³ Supplément de l'édition de 1725.

voir marcher ni agir, et qui, après avoir usé des remèdes humains, pour ne pas tenter Dieu, elle fut inspirée par un esprit de foi d'avoir recours à Celle qui porte nos désirs jusques sur l'autel de la Miséricorde, pour les présenter à son Fils, et elle eut cette confiance qu'elle serait guérie aussitôt qu'elle lui aurait rendu ses hommages dans sa sainte chapelle de Verdélais, où elle se fit transporter avec beaucoup de difficultés, du lieu de sa demeure, qui est vis-à-vis les religieuses de sainte Catherine, de Saint-Seurin de Bordeaux, et y arriva le 6 août 1707, jour de la Transfiguration de Notre Seigneur, entre neuf et dix heures du matin, où elle se confessa à moi, et fit trembler mon confessionnal, à la vue de trente personnes qui se trouvèrent dans l'Église, et dont une partie l'avait vue arriver avec son tremblement, accompagnée de la sœur Anne Touriese, dudit monastère, et les deux nièces de ladite sœur, et de Jeannon de Luc, qui la soutenaient successivement. Elle fit ensuite dire une messe, à l'élévation de laquelle sa vue se troubla, son cœur s'affaiblit, et elle sentit en même temps ses jambes libres, en sorte qu'elle marcha aussi bien qu'elle ait jamais fait. Cette guérison surprenante l'engagea à rendre de publiques actions de grâces à Dieu. Elle pria pour cela Monsieur de Capdaurat, notaire royal de Saint-Macaire, qui se trouva à Verdélais le lendemain, d'en dresser un acte public, à l'issue des Vêpres, par lequel elle déclara, en présence de plus de cent personnes, dont vingt-cinq ou trente ont signé, que sa guérison était un effet surnaturel et qu'elle ne l'avait obtenue qu'après avoir fait vœu à la Sainte Vierge de faire une neuvaine dans sa sainte chapelle de Verdélais, et de lui offrir deux jambes, et qu'elle s'était confessée à moi deux fois dans l'église desdites religieuses, avec son tremblement, et lui avait rendu visite le jour de sainte Marguerite dernier. Grand nombre de personnes de Bordeaux sont témoins de son incommodité, particulièrement lesdites Dames religieuses, qui l'ont soulagée et consolée durant son infirmité. Le Révérend Père Tanesse, prieur des PP. Dominicains, son confesseur ordinaire, qui lui a rendu de fréquentes visites durant son infirmité, et quelques autres

religieux du même Ordre, Monsieur l'ancien doyen de Saint-Seurin, et quelques-uns de Messieurs de Saint-Seurin qui l'ont confessée en l'absence de son confesseur et l'ont consolée dans cet état, ainsi que Madame de Constant, sœur du Sieur doyen, et Mademoiselle Magde-
lon, gouvernante de Madame la première présidente de Bordeaux, et un nombre infini d'autres personnes de probité, qui ont exercé leur charité par leurs visites pour la consoler, et tout son voisinage, entre autres, Robert Frequeres, charpentier, qui m'a assuré avoir aidé à la porter à l'Église durant les six mois de son incommodité, et Monsieur Compte et Monsieur Boirie, fameux médecins de Bordeaux, rendent témoignage que leurs remèdes n'ont en rien contribué à sa guérison, qui ne peut être, par conséquent, qu'un effet de la grâce du Seigneur et de la puissante intercession de la Sainte Vierge, à qui elle en rend toute la gloire.

¹⁴Dieu a voulu donner de nouvelles marques de sa puissance, à la famille du Sieur Lagere, maître-chirurgien de la paroisse de Sainte-Croix-du-Mont, pour récompense de sa foi et de la confiance qu'il a toujours eue en la protection de Notre-Dame de Verdélais. Sa fille fut attaquée de paralysie d'un côté, depuis la hanche jusqu'aux pieds, le 2 du mois d'août 1709. Son père usa de tous les remèdes que l'expérience qu'il a dans son art pouvait lui suggérer. Voyant qu'ils étaient sans succès, il se résolut d'avoir recours aux surnaturels, et de la vouer à Notre-Dame de Verdélais, d'y faire sa dévotion et d'y présenter deux précieuses reliques, de celles qu'il avait nouvellement reçues de Rome, et d'y faire dire la Messe, ce qu'il exécuta le 7 septembre suivant. Et le lendemain, jour de la Naissance de la Sainte Vierge, environ les dix heures, alors qu'on disait la Messe pour sa fille, elle se sentit parfaitement guérie et en état de satisfaire au vœu qu'on avait fait pour elle, ainsi qu'elle fit, étant venue avec sa mère, nu-pieds, aujourd'hui 17 desdits mois et an¹⁵, et retournées après avoir fait leurs dévotions dans

¹⁴ Supplément de l'édition de 1725.

¹⁵ 17 septembre 1709.

cet état humiliant, dont je suis témoin, les ayant entendues en confession et ayant reçu leur témoignage, reconnu de toute la paroisse et lieux circonvoisins.

¹⁶Jeanne Lavau, jeune femme du lieu nommé Benevent, diocèse de Périgueux, a ressenti, le 7 septembre 1723, les effets de la protection de la Sainte Vierge et de sa puissance contre la malice du démon, car cette femme, étant demeurée percluse du bras droit depuis cinq années par un maléfice qui lui fut donné le jour de ses noces (dont on ne marque point les circonstances pour ne pas blesser la réputation de personne), vint à Verdélais pleine de confiance en Dieu et en la protection de sa Sainte Mère, et assistant aux litanies qui se chantent tous les jours dans la sainte chapelle, étendit miraculeusement son bras et remua ses doigts. Cette merveille ayant été rapportée au prieur de Verdélais, pour en connaître la vérité il fit appeler cette femme dans sa chambre, où elle vint, accompagnée d'une multitude, devant laquelle elle raconta son accident et le bonheur qu'elle avait eu de se sentir soulagée. Le prieur ayant demandé s'il y avait dans la compagnie quelqu'un qui la connaisse, il se présenta d'abord les nommés François Bardy, Léonard Ladau, François Morau, Léonarde de Dieu et autres du même lieu ou du voisinage de cette jeune femme, lesquels ont déclaré qu'ils l'avaient toujours vue depuis cinq années, percluse du bras droit, sans pouvoir en aucune façon s'en aider. Le Sieur Opit, chirurgien, s'étant trouvé dans la compagnie et ayant examiné son bras, a reconnu et fait voir devant tous que le rétrécissement des nerfs avait été si violent que cela avait fait une élévation considérable à la peau qui est au repli du bras. Le Prieur en a dressé un acte qui a été signé du Sieur Raine, recteur du séminaire de Bazas, du Révérend Père de Mondenarde, capucin de Langon, de Dame Jeanne Folte, veuve, du Sieur Opit, et de plusieurs religieux de Verdélais.

¹⁶ Supplément de l'édition de 1725.

Quatrième chapitre

Des boiteux et des estropiés guéris

Le glorieux Précurseur du monde voulant disposer tous les hommes à recevoir le divin Messie désiré depuis tant de siècles, commence sa prédication par ces paroles du Prophète Isaïe (chap. 40), *préparez les voies du Seigneur, rendez droits ses sentiers*, nous donnant à connaître que, quoique le Fils de Dieu soit descendu du Ciel en terre pour tous les hommes, il n'y aura néanmoins que ceux qui seront bien disposés à le recevoir à qui il se communiquera, je veux dire, ceux dont le cœur sera droit, dit saint Augustin, (in Ps. 93) *quand sa volonté est soumise à celle de Dieu* ; car dès lors qu'il s'écarte et qu'il recourbe son affection sur soi-même par suite de son amour-propre, ou sur les créatures par cupidité, il devient tortu, et cette tortuosité fait tout son désordre ; *la volonté de Dieu*, continue ce saint docteur, *est comme une règle immuable, à laquelle la nôtre se conforme pour être droite ; mais que font la plupart des hommes ? Ils ne se contentent pas que leur volonté soit tortue, ils voudraient que celle de Dieu le fût aussi, en l'obligeant de faire ce qu'ils veulent, au lieu qu'ils devraient vouloir ce que Dieu veut : ils ne peuvent souffrir qu'on leur dise de marcher droit dans la voie des commandements de Dieu, et de rendre droits ses sentiers, semblables aux hérétiques de nos jours, qui se plaisent à marcher dans des chemins tortus qui ne conduisent jamais à la vérité.*

Pierre de la Fargue et sa femme, de la paroisse de Castillon, qui avait le malheur d'être de la religion prétendue réformée, s'avisèrent de vouer leur fils à Notre-Dame de Verdélais et de l'y conduire, on ne sait par quel motif, ou s'ils avaient été inspirés de Dieu, ou par le récit qu'on leur eut fait des miracles qui s'y faisaient, ou par le chagrin qu'ils avaient de voir leur enfant à l'âge de quatorze ans ne pouvoir marcher qu'avec un bâton, ni parler qu'en bégayant ; mais la vérité est que dès le soir qu'ils eurent fait ce vœu, leur fils les pressa d'exécuter ce qu'ils avaient promis. Ils firent ainsi, s'étant rendus à Verdélais, et ayant demeuré toute la nuit dans la chapelle ; le lendemain sa mère lui dit qu'il essayât de marcher sans bâton, et alla jusqu'à Saint-Macaire sans aucune aide, et de là, chez lui à Castillon, avec son bâton sur l'épaule ; et pour rendre gloire à Dieu et leur reconnaissance à la Très Sainte Vierge, convaincus qu'ils étaient du miracle, ils prièrent le Sieur de Leimoinerie, curé de Castillon, d'en faire dresser un acte par un notaire royal, qui fut signé de plusieurs témoins au mois d'avril 1628.

Il n'est pas nouveau que les chrétiens honorent la Sainte Vierge dans les statues qui nous la représentent, et les hérétiques de notre temps n'ont jamais pu nous convaincre d'idolâtrie, quoiqu'ils nous l'aient souvent reproché, puisque ce n'est point à cette figure morte que se rapporte l'honneur que nous lui rendons. Celle de Verdélais est à la vérité de cette nature, mais elle ne laisse pas d'être l'instrument de la vie et des grâces que cette divine Mère obtient du Ciel en faveur de ceux qui l'invoquent sur la terre avec confiance, ainsi que fit Geoffroi Charbonnier, paroisse de Saint-Romain en Fronsadais, lequel étant devenu estropié d'une fluxion froide, se persuada que le remède le plus souverain pour être guéri était d'avoir recours à la Sainte Vierge, plutôt que de se mettre entre les mains des médecins. Il se fit transporter dans la chapelle de Verdélais, où il reçut une parfaite guérison dès le lendemain qu'il communia à la Sainte Messe qu'on avait dite à son intention, et y laissa ses béquilles, s'en étant retourné à pied avec la procession qui

y était venue. Ce qui fut connu par les religieux de ladite chapelle, et plus de deux mille personnes qui se trouvèrent présentes le 4 juin, lundi de Pentecôte 1629.

Tel fut le succès qu'eut François du Mathouret, bourgeois de Bordeaux, qui avait demandé à Dieu la guérison de son fils, dont l'os de la cuisse s'était séparé de sa position par une chute, souffrant des douleurs très cuisantes sans aucune espérance d'être soulagé, étant abandonné des médecins, qui lui dirent que le plus grand soulagement qu'il pouvait espérer serait de marcher avec une jambe de bois. Mais son père, qui espérait plus du Ciel que des hommes, le voua à Notre-Dame de Verdélais et l'y amena. Durant la Sainte Messe qu'on disait pour lui, il fut agréablement surpris le voyant se lever sur ses pieds. Cette grâce miraculeuse eut tant de témoins, qu'il en fit faire un acte authentique par un notaire, le 4 juin 1632.

Le Sieur Antoine de Montezin, bénéficiaire¹⁷ de Saint-Michel de Bordeaux, très fidèle serviteur de la très sainte Vierge, qui ne désirait employer sa vie que pour le service de celui qui en est l'Auteur, voyant que l'extrême douleur qu'il souffrait à une jambe était sans remède, s'adressa à cette Mère de Miséricorde, des mains de laquelle les dons parfaits descendent sur ceux qui l'invoquent avec foi, et lui promit d'aller dire la Sainte Messe dans sa chapelle de Verdélais, et de lui présenter deux cierges s'il obtenait sa guérison ; son vœu eut l'effet que sa foi lui faisait espérer : il fut en état de l'exécuter le 13 juin 1632, et fit cette déclaration en présence de plusieurs témoins.

La puissance de la Sainte Vierge ne fut pas moins admirable dans la guérison de la petite fille de la Chamodet, qui ne pouvait marcher ; car Dieu, qui avait revêtu cette femme d'un esprit de foi, lui fit connaître qu'elle devait avoir recours à la prière et s'adresser à Celle qui porte nos désirs jusques sur l'autel de la Miséricorde pour les présenter à son Fils, c'est pourquoi elle fit vœu

¹⁷ Titulaire d'un bénéfice ecclésiastique.

de mener sa fille à Verdélais, et Dieu fortifia tellement ses jambes sitôt qu'elle fut arrivée, qu'elle quitta sa mère à la porte de la chapelle et marcha seule jusqu'à l'autel. Ce qui fut vérifié par une infinité de personnes, la veille de la Pentecôte, le 26 mai 1635.

Personne ne doute que le sein de la Vierge ne soit le lieu de refuge où l'infirmes trouve sa force, le malade le remède et le faible son appui. La veuve Dorneau, de la paroisse de Saint-Michel, de Bordeaux, en était bien persuadée, lorsque, voyant son fils âgé de neuf ans, qui ne pouvait s'aider d'une jambe ni d'un bras depuis un an, sans avoir pu être soulagé par aucun remède, eut une entière confiance en la Sainte Vierge et fit vœu de visiter sa chapelle de Verdélais et d'y faire ses dévotions si elle lui accordait la guérison de son fils. Aussitôt qu'elle eut prononcé son vœu, l'enfant commença à se mieux porter, et marcha librement peu de temps après. Cet événement si surprenant fut le sujet de l'admiration de plusieurs personnes du voisinage qui connaissaient cet enfant. Sa mère, pleine de reconnaissance se crut obligée d'en faire une déclaration la veille de la Nativité de la Sainte Vierge de l'année 1642, en présence de Dom Mathieu Bazange, religieux bénédictin, de Frère Jean Des-tampes, religieux de la Merci¹⁸, de frère Charles Batteau, religieux de la Charité de Cadillac, et de quelques autres personnes qui la signèrent.

Le miracle qui arriva en la personne de Jacques Gauteron, de la paroisse de Guillos, dans les Landes, fut considérable. Voyant que le secours des hommes lui était inutile, il eut recours à celui du Ciel pour être soulagé d'un mal qui lui avait si fort retiré ses nerfs qu'il ne pouvait pas porter ses mains à la poche, ni appuyer ses pieds. Il promit à la Sainte Vierge que, s'il obtenait sa guérison, il irait à Verdélais la remercier, et lui offrirait un quart de cire. L'humilité de sa prière pénétra les nuées, perça jusqu'au Trône du Dieu vivant et fléchit sa divine miséri-

¹⁸ L'Ordre des Mercédaire, encore appelé Ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, est un ordre religieux catholique fondé par le languedocien Pierre Nolasque pour racheter les chrétiens captifs des pirates maures et réduits en esclavage.

corde, en sorte qu'il obtint une parfaite guérison. Ce qui l'obligea de s'acquitter de son vœu, le 23 mars 1643, et de remercier la Sainte Vierge du secours miraculeux qu'il en avait reçu, et qu'il déclara en présence des Sieurs l'Espinasse, prêtre, d'Auche, chanoine de Cadillac, Boucher, curé de Laroque et de plusieurs autres.

Et le 16 mai 1644 la femme de Jean de Corneau, de la paroisse de Saint-Projet de Bordeaux, étant devenue estropiée, en sorte que, depuis huit mois elle ne pouvait s'appuyer sur ses jambes sans deux béquilles,¹⁹ lassée des remèdes qui ne l'avaient qu'affaiblie, fit vœu de se faire conduire à Verdélais, pour demander le secours de la Sainte Vierge, qui lui obtint la guérison de telle manière qu'en peu de temps, elle fut en état de venir la remercier en sa sainte chapelle, où elle laissa ses deux béquilles, comme une marque du miracle qui avait été fait en sa faveur, ainsi qu'elle assura en présence des Sieurs Seguin, Pechambert et de Lussignet, qui signèrent la déclaration.

Raimond Boudey, de Bazas, vint à Verdélais remercier la Sainte Vierge de ce que, par son moyen, il avait été guéri d'une douleur qui l'empêchait de se tenir sur ses pieds sans l'aide de deux potences, y ayant amené Catherine Broca, Catherine Mussote, Jeanne de Birac, Anne de Loubès, et Catherine de Lescouzere, pour déclarer à tous les religieux de Verdélais et à plusieurs personnes qui se trouvèrent dans la chapelle, qu'elles avaient été témoins de son infirmité, aussi bien que de la prompte guérison qu'il avait obtenue en suite du vœu qu'il avait fait en leur présence, et signèrent cette déclaration, le 14 août 1651.

Et le 21 août 1663, Dame Marie Beau, du Bourg de Sainte-Radegonde, obtint, par la ferveur de ses prières, la guérison de sa fille âgée de huit ans, qui était impotente depuis sa naissance, sans que les remèdes l'eussent soulagée. L'ayant amenée en la chapelle de Verdélais elle y fit une neuvaine, pendant laquelle elle ressentit l'efficacité de l'intercession de la divine Marie ; car, un

¹⁹ Au lieu de « potences ».

jour qu'on disait la Sainte Messe, les jambes de cet enfant se dénouèrent ; elle marcha très bien dans la suite. C'est ce quelle assura avec les Demoiselles de Gamaches et Marie Saunes, qui, demeurant au même lieu, étaient venues avec elle et signèrent cette déclaration comme très véritable.

Celui-là est très fort courageux, dit saint Augustin, qui ne s'appuie pas sur ses forces mais sur les forces de Dieu, ille enim fortis est qui non in se, sed in Deo fortis est.

Tel fut le Sieur Jean Rigouleau, maître-chirurgien de la paroisse de Saint-Seurin, qui, ayant une jambe rompue en deux endroits, ne mit pas tant sa confiance sur son expérience pour être guéri, qu'en la puissance de Dieu et de la divine Marie, à qui il promit de venir visiter sa sainte chapelle de Verdélais, ce qu'il exécuta le 2 juillet 1675, et il reçut un entier soulagement, y ayant laissé ses deux béquilles, sans lesquelles il lui était impossible de se soutenir, et fit écrire dans le registre le présent miracle qu'il signa, et assura être vrai en présence de plusieurs personnes de sa connaissance.

David dit que les pécheurs clochent dans les chemins de la vertu, lorsqu'ils suivent le penchant de leurs mauvaises inclinaisons. En effet, on ne voit dans la plupart des chrétiens qu'inconstance dans le bien, qui oblige le Saint-Esprit de se plaindre, et de condamner la conduite de ces personnes qui ne recherchent qu'à satisfaire leurs mauvais désirs. Ce sont des roseaux agités des vents, tantôt à Dieu, et tantôt au monde ; ils résistent aujourd'hui à la tentation et demain ils y succombent ; la douceur d'une bonne conscience leur plaît un jour, et en un autre ils s'endurcissent dans leurs désordres ; ils pensent présentement avec frayeur et une sainte crainte au jugement dernier et aussitôt ils oublient ces sentiments ; ils tombent, ils se relèvent ; ils penchent, ils se convertissent ; ils pleurent, ils se réjouissent ; mais le temps viendra qui bornera leur inconstance, et les surprendra dans le péché.

Jeanne Barbier, de Saint-Seurin prévint ce malheur, car, se sentant faible et affligée au sujet d'un accident qui lui était arrivé à une jambe, dont les nerfs étaient entièrement rétrécis, elle reconnut la faute qu'elle avait faite, s'étant trop confiée aux remèdes dont elle avait usé durant quinze mois sans aucun soulagement, et eut recours à la divine Marie, s'étant faite transporter à Verdélais, où elle se confessa, et après avoir communié, elle ressentit, avec néanmoins beaucoup de douleur, que ses nerfs se remettaient dans leur situation naturelle, de sorte qu'elle fut parfaitement guérie, s'en étant retournée sans ses béquilles. Ce miracle fut certifié par Madame de Mazuyer de Pontac, première présidente de la cour des aides, et les Sieurs Guillaume Thiac, Pierre Lassaque, Pierre Cenelle et plusieurs religieux, qui signèrent cette déclaration le 23 juillet 1683.

Cinquième chapitre

Des aveugles guéris

Cet aveugle-né dont il est parlé dans saint Jean est la figure de tous les hommes qui naissent aveugles dans l'âme, comme celui-ci était né aveugle dans le corps. C'est ce que saint Augustin nous enseigne lorsqu'il dit que nous sommes tous nés aveugles comme enfants d'Adam, et qu'il n'y a que Jésus-Christ qui nous puisse rendre la vue. *Et nos de Adam cœci nati sumus, et Christo illuminante opus habemus.* Mais notre malheur est que nous ne sentons et que nous ne pleurons point notre aveuglement. Cet aveugle ne ressentait pas son mal, et quoiqu'il ne pût voir, au moins souhaitait-il de voir, au lieu que nous autres, nous sommes aveugles et nous voulons l'être.

Jean Terrye, maître-charpentier natif de la Carrerade, qui depuis dix ans avait perdu ses yeux par un éclat de bois, ressentit vivement cet accident, et ayant ouï dire qu'il se faisait plusieurs miracles à Verdélais, il résolut de s'y faire conduire, dans l'espérance qu'il obtiendrait sa guérison par le crédit de la Sainte Vierge. En effet, peu de temps après qu'il y fût arrivé, il entrevit le jour, ce qui augmenta sa confiance et l'obligea d'y retourner, d'où il revint parfaitement guéri, sans avoir besoin de guide, et produisit pour témoins dudit miracle les Sieurs Robert Fournier, avocat, Jacques Fournier, marchand, tous deux d'Agen, et Jean Pujols de Lisignan en Agenois, qui assurèrent par serment avoir été témoins de son incommodité aussi bien que de sa guérison, dont il fit dresser

un acte par Pierre Bretonnesque, notaire royal à Agen, le 7 novembre 1626.

Quoique tous les maux qui arrivent aux hommes soient les effets du péché, on ne doit pas en conclure que ceux qui sont affligés de quelque maladie soient les plus criminels, et que l'aveuglement extérieur du corps soit toujours un indice des ténèbres de l'âme, puisque Dieu permet quelquefois que nous soyons privés des lumières sensibles pour empêcher que nous ne perdions celles de l'âme.

Julienne Dormilhon, femme de François Prian, maître-charpentier de Bordeaux, perdit la vue par la violence d'une maladie dont elle fut affligée durant six semaines, et ayant demeuré dans cet aveuglement sans avoir voulu se servir d'aucun des remèdes des oculistes, crut que la Sainte Vierge serait plus puissante pour obtenir sa guérison. Elle se fit conduire à Verdélais et entra dans la chapelle avec sa mère et ses enfants, tous pieds nus, avec chacun un cierge allumé à la main ; s'étant confessés et fait dire la Messe, et avoir communiqué, elle entrevit un peu la lumière et s'écria, en présence de plusieurs personnes, ne pouvant cacher la grâce qu'elle venait de recevoir. Ce qui arriva le 5 mai 1630. Et pour rendre sa reconnaissance plus authentique elle en fit dresser un acte par le Sieur Constantin, notaire royal à Bordeaux, le 3 juin suivant, qu'elle pria d'insérer dans le Registre des miracles.

Dieu éprouve souvent ses plus fidèles serviteurs par des accidents fâcheux qu'il permet de leur arriver, pour faire éclater sa puissance et les mérites de son Épouse. Sa providence fit naître aveugle celui qui fut si miraculeusement éclairé, le Sauveur avait lui-même préparé une matière pour en faire un chef-d'œuvre de sa toute-puissance par l'application d'un remède qui, de soi, paraissait si contraire pour guérir cet aveuglement.

La patience de Jean de Brane, de Pessac, proche de Bordeaux, fut éprouvée, Dieu ayant permis qu'il devînt aveugle pour faire paraître le crédit de sa divine Mère ; car, dès lors qu'il eut formé le dessein d'aller à Verdélais

et qu'il eut réclamé son secours, ses yeux commencèrent à s'ouvrir. Étant venu remercier sa Bienfaitrice, il déclara, le 28 mai 1635, en présence des Sieurs Philbert de la Croix, curé de Saint-Jean de Jugis, Jean de Lescures, avocat au parlement, et plusieurs autres, que la confiance qu'il avait eue en la Sainte Vierge l'avait guéri.

L'exemple du Sieur Pierre Theisson, procureur d'office de Virelade, dans le Bordelais, et de Peironne Capdaura, sa femme, apprend à tous les chrétiens de ne se point troubler ni rebuter si Dieu ne leur accorde pas d'emblée ce qu'ils lui demandent, car quoiqu'ils fussent venus plusieurs fois à Verdélais sans obtenir la guérison de leur fille qui était aveugle, ils crurent que Dieu ne différerait de les exaucer qu'afin qu'on ne doutât point que la cure qu'il devait faire fût un miracle. En effet le retardement dont Dieu usa pour éprouver leur foi les rendit dignes d'obtenir ce qu'ils demandaient ; car étant revenus à Verdélais le 21 décembre 1635, leur fille recouvra la vue dans le temps qu'on disait l'Évangile, ainsi qu'ils assurèrent en présence de Bernard Capdaura, oncle de cette fille, et de plusieurs autres.

Il est certain que moins nous recherchons le secours des hommes et plus nous en trouvons auprès de Dieu.

Agnès Malleret, femme de Guillem Bernada, paroisse de Sainte-Hélène de la Lande, s'étant trop appuyée sur l'expérience des médecins, perdit la vue par la violence et le grand nombre de remèdes qu'ils lui donnèrent ; mais, reconnaissant sa faute, elle eut recours à la Sainte Vierge et fit vœu d'aller en pèlerinage à Verdélais, où sa foi la guérit, ainsi qu'elle assura, en présence de François Laporte et de Pierre Martin, de Limoges, le 20 mai 1639.

Le même miracle se fit en la personne de Marie Lalane, de Bordeaux, qui, se voyant privée de la vue depuis quatre mois sans pouvoir se conduire, quoiqu'elle fût âgée de vingt-deux ans, s'adressa à la Sainte Vierge, qui récompensa le mérite de sa piété. En effet, ayant refusé de se servir de quelques remèdes superstitieux qu'on assurait devoir la guérir, elle résolut de souffrir plutôt cette incommodité toute sa vie que d'engager sa cons-

cience, et d'attirer la malédiction que Dieu fait ressentir tôt ou tard à ceux qui violent ainsi ses lois et celles de son Église, qui fulmine excommunication sur tous ceux qui ont recours à ces remèdes diaboliques, ou qui les donnent. Cette pieuse fille crut donc en trouver de plus efficaces par le crédit de Notre-Dame de Verdélais à qui elle se voua ; et en effet son vœu ne fut pas sitôt accompli que ses yeux devinrent aussi beaux que jamais. L'étant venue remercier dans sa sainte chapelle, elle pria le Père sacristain de recevoir sa déclaration et de l'inscrire dans le Registre des miracles, laquelle elle signa, ainsi que les Sieurs Peyronneau et la Nelongue, marchands de Langon, le 7 juillet 1641.

Nous devrions rougir de ne pas faire pour nos âmes ce que l'aveugle de l'Évangile fit pour recouvrer la vue du corps : nous sommes aveugles depuis dix, vingt et trente ans, et nos yeux sont fascinés par les plaisirs du monde ; nous sommes frappés d'un aveuglement si funeste que nous ne discernons plus ce que nous sommes et prenons les ténèbres pour la lumière, *via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruunt*, dit le sage, nos voies sont toutes remplies d'obscurités, et ne sachant où nous allons, nous courrons au précipice sans connaître notre malheur.

La femme de Monsieur de Ferron, seigneur de Carbonnieux et baron d'Ambrus, étant devenue aveugle depuis quatre mois, connut la grandeur de son mal, et après avoir employé divers remèdes, fut sollicitée de faire vœu à Notre-Dame de Verdélais, où elle apprit que Dieu opérait des grâces miraculeuse à l'égard des personnes qui s'y adressaient avec l'esprit de la foi. Cette divine Mère écouta ses vœux et lui accorda ce qu'elle demandait ; par reconnaissance de la grâce qu'elle avait reçue, elle y installa une lampe qui brûlerait nuit et jour. Le Sieur Philippon, son médecin, déclara avec elle que tous ses soins et les remèdes qu'il lui avait ordonnés n'avaient pu la soulager, et qu'elle n'avait été guérie que par miracle, dont il assura avoir été témoin en présence des religieux de Verdélais, des Sieurs Boyer, prêtre, Sieur

Fenis, Mosnier et autres, qui signèrent ladite déclaration le 2 juin 1642.

Saint Augustin, faisant le récit de sa vie passée, dit que le péché l'avait si fort aveuglé qu'il s'engageait de ténèbres en ténèbres, qu'il fermait les yeux de l'esprit pour ne pas voir la vérité et pour vivre dans une plus grande liberté, tâchant d'étouffer tous les remords de sa conscience qui l'importunaient continuellement ; mais Dieu, pour dissiper ses ténèbres, lui présenta ses lumières, afin qu'il pût connaître son aveuglement, tout ainsi que ceux qui ont perdu les yeux le connaissent et le sentent.

Dieu fit cette grâce à Elie de Vigneau, de la paroisse de Paillet, qui, ayant perdu la vue depuis un an, eut recours à la Sainte Vierge et se fit conduire à Verdélais jusqu'à quatre fois, et il obtint par sa persévérance la grâce de voir aussi bien qu'auparavant. C'est ce qu'il assura en présence des Sieurs de Val, vicaire de Saint-Magne, Dusol, prêtre, et de Julien Tirel, le 1^{er} septembre 1645.

Comme nos âmes ont des yeux aussi bien que nos corps, puisqu'ils sont éclairés par la foi, par la grâce et par la raison pour contempler les objets surnaturels, Marie Cassenave, de la paroisse de Saint-Éloi, de Bordeaux, se servit heureusement des siens pour croire qu'elle obtiendrait la guérison de ses yeux, de l'usage desquels elle fut privée durant trois ans. Elle eut recours par une foi ardente aux remèdes surnaturels, et eut cette confiance en Dieu qu'ils seraient plus puissants que ceux de la médecine. Pour mieux réussir, elle crut devoir employer le crédit de la Sainte Vierge, à qui elle promit de la visiter en sa sainte chapelle de Verdélais. S'y étant fait conduire, elle obtint l'effet de ses désirs et en glorifia Dieu et sa Sainte Mère, en présence de plusieurs religieux, et de H. Armentari et Marie Buberie, le 26 septembre 1645.

Marie Ferbos ressentit les effets tout-puissants de cette divine Consolatrice des Affligés en la personne de sa fille, qui, ayant perdu la vue, la recouvra par suite du vœu qu'elle fit de l'amener à Verdélais ; c'est ce qu'elle assura en présence de Dom Antoine Espinasse, prieur de Sainte-Croix de Bordeaux, du Sieur Espinasse, curé de

Saint-Michel, de Pierre Dupuy et d'Etienne Geneste, le 8 octobre 1655.

Quoique le pouvoir de la Sainte Vierge ne soit pas absolument attaché à certain lieux particuliers, et qu'elle porte par tous les endroits du monde les rayons de sa lumière, il semble néanmoins qu'il y en ait où elle se plaise plus d'accorder ce qu'on lui demande, comme ceux qui sont consacrés à son honneur.

Élisabeth Barboteau, ayant appris le nombre des miracles qui se faisaient continuellement à Verdélais par l'intercession de la Reine des Anges, n'hésita point de s'adresser à elle pour obtenir de son cher Fils la guérison d'une fluxion dangereuse qui lui était tombée sur les yeux, et qui l'empêchait de discerner aucun objet. Elle vint en pèlerinage à Verdélais, où elle fut guérie durant la Sainte Messe qu'elle avait fait dire. Elle fit éclater ce miracle en présence de plusieurs personnes qui signèrent sa déclaration, et particulièrement les Sieurs Jean Barboteau, Bonet, Martini et Jeanne d'Angoulême, le 5 mai 1656.

Tertullien remarque deux sortes d'aveuglement dans le pécheur : le premier l'empêche de voir, et le second lui fait voir ce qui n'est pas. Les gens du monde ne voient point ce qui est, c'est-à-dire, les vérités constantes de l'Évangile, qui apprennent à ne s'attacher qu'à Dieu seul, qui devrait faire leur souverain bien, et ils voient ce qui n'est pas, c'est-à-dire, les pompes de monde, qui ne sont que vanité et qui passent comme l'ombre. Ils sont rebelles à la lumière par l'opposition qu'ils font à la grâce.

Dieu avait inspiré des sentiments tout contraires à Jacques Bauget de Talmont, qui, ayant été privé de la vue pendant huit ans et demi, et fort incommodé d'une jambe qui l'empêchait de marcher, fut éclairé par les lumières de la foi, qui le fit recourir à la sacrée Mère de Jésus-Christ après avoir usé inutilement des remèdes qui ne l'avaient qu'affaibli, et fit vœu d'aller en dévotion à Verdélais, où il se sentit tout à fait soulagé, ainsi qu'il assura par serment le 23 mai 1696, en présence de plusieurs personnes qui signèrent sa déclaration.

²⁰Le 5 janvier 1701, Monsieur François du Rouchaise de la Meynardie, de Périgueux, a certifié que son frère, étant devenu aveugle il y a environ dix ans, et s'étant voué à Notre-Dame de Verdélais, Monsieur son Père et ledit Sieur François du Rouchaise avaient accompli son vœu et qu'à leur retour, ils l'avaient trouvé entrevoir la lumière et peu de temps après, sa vue fut entièrement rétablie ; ils étaient venus exprès à Verdélais pour remercier la Sainte Vierge et ont signé cette déclaration en présence de plusieurs personnes, et particulièrement du Sieur Bernard Bourgoïn, demeurant au dit lieu, et témoin de son infirmité et de son rétablissement après le vœu fait.

²¹Le 19 octobre 1702, le Sieur Bely, notaire royal à Bourg, est venu en dévotion à Verdélais avec le Sieur Pierre Louis Quenet, bourgeois de Bordeaux, pour rendre gloire à Dieu et à sa Sainte Mère, et me déclarer, de la part de Monsieur Duverger, trésorier de ladite ville de Bourg, et de Mademoiselle son épouse, qui n'ont pu encore venir, que leur fille aînée, qui était devenue aveugle depuis deux à trois ans, et qu'ils avaient amenée en dévotion et vouée à la Sainte Vierge, au mois d'août dernier, avait entièrement recouvré la vue, et que toute la ville demeurait d'accord que cette guérison ne pouvait être que la suite d'un miracle, ni être attribuée qu'à la foi et à la piété de son père et de sa mère, qui avaient réclamé avec confiance le secours de Notre-Dame de Verdélais, puisque tous les remèdes qu'ils avaient employés n'avaient qu'irrité son mal, bien loin de le soulager, et que depuis leur retour de Verdélais, sa vue s'était fortifiée de jour à autre, en sorte qu'elle voit fort bien. Lesdits Sieurs ont signé leur déclaration, et assuré que toute la ville de Bourg la signerait.

²²Le 13 mai 1704 Jeanne Blanc, veuve de François Goulot, maître-cuisinier à l'Hôtel Richelieu, au Chai des Farines, paroisse de Saint-Pierre à Bordeaux, a déclaré,

²⁰ Supplément de l'édition de 1725.

²¹ Supplément de l'édition de 1725.

²² Supplément de l'édition de 1725.

en présence des soussignés, que Mathurine Goulot, sa fille, âgée de sept ans, avait été attaquée d'un gros rhume qui lui avait fait sortir l'œil gauche de la tête, et lui avait causé trois dragons à l'autre œil, en sorte qu'elle ne pouvait que confusément distinguer la lumière, sans qu'aucun remède l'eût pu soulager. Cela fit prendre résolution à sa mère de la mener à Notre-Dame de Verdelais, il y a environ deux ans, pour demander sa guérison, qu'elle obtint, puisqu'aussitôt qu'elle eut accompli son vœu, la vue de sa fille se fortifia peu à peu, et ses yeux sont présentement aussi beaux que s'il ne lui était arrivé aucun accident. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les sœurs Grises,²³ qui l'ont traitée avec beaucoup de charité, et le médecin même rendent témoignage que tous leurs remèdes n'ont en rien contribué à sa guérison, le mal étant invétéré et trop violent. Mademoiselle Marie Legrand, épouse de Monsieur Emeric, procureur au parlement, Mademoiselle Françoise Legrand, sa sœur, Mademoiselle Marie-Anne Emeric, plusieurs religieux, et diverses autres personnes ont été témoins de la déclaration qu'elle m'a faite.

²⁴Et le 5 septembre 1705 Marie Fonsao demeurant à l'hôpital de Sore, a déclaré qu'ayant perdu la vue depuis sept ans, et imploré le crédit de Notre-Dame de Verdelais, la recouvra peu à peu, et est venue lui rendre grâce en présence de Joseph Laporteri, Toinette Penicaud et quelques autres, qui ont signé avec le Révérend Père sacristain sa déclaration ; et Françoise Gassie, et Marie Fonçal, qui ont été témoins de son infirmité, ainsi que de son rétablissement, ne sachant écrire, ont fait une croix.

²⁵Comme les justes ont des raisons d'espérer d'être exaucés lorsqu'ils ne demandent que des choses raisonnables qui font la gloire de Dieu et leur salut, Jeanne Duttur, fille dévote, âgée de vingt-cinq ans, du Faubourg de Talmont, se persuada que si elle demandait sa guérison à la Sainte Vierge, sa prière lui serait agréable. On en

²³ De la Charité de Montréal.

²⁴ Supplément de l'édition de 1725.

²⁵ Supplément de l'édition de 1725.

peut juger par le miracle que Dieu fit en sa faveur par le crédit de sa divine Mère, qu'elle réclama pleine de foi et de confiance, étant venue exprès dans sa sainte chapelle de Verdelais le 17 septembre 1707, pour la remercier de ce qu'étant devenue aveugle par un accident sans pouvoir distinguer aucun objet durant six ou sept mois, elle recouvra la vue aussitôt qu'elle eût fait son vœu, qu'elle a accompli, accompagnée de Gabriel Duttur, de Jacques Naon, d'Isaac Bouchau, de Pierre Faure, de Pierre Fiolau, de Pierre Billard, et de Jacques Bouchau, tous dudit lieu, et qui ont déclaré en ma présence au Révérend Père César de Caux, supérieur et sacristain, avoir été témoins de son accident et de sa guérison, et ont tous fait leurs dévotions en action de grâces.

²⁶Aujourd'hui, 6 septembre 1710, sœur Jeanne Robés, sœur grise²⁷ de l'hôpital de Saint-André de Bordeaux, est venue dans la sainte chapelle de Notre-Dame de Verdelais, accompagnée des sœurs Marie Magdeleine Valleron et Françoise Beauval, de Bertrand Bellocq, et Marie Beauzel, domestique dudit hôpital, et m'a déclaré, en présence de tous les religieux de la maison et d'autres personnes, que le 27 du mois dernier, faisant le lit d'un des malades, à 5 heures du matin, elle perdit tout d'un coup la vue, sans pouvoir se conduire. Ce qu'ayant appris, la sœur Magdeleine Challier, supérieur desdites sœurs, assembla la communauté pour joindre ensemble leurs prières, et promit d'envoyer incessamment à Verdelais faire dire une Messe en l'honneur de la Sainte Vierge, pour obtenir la guérison de cette sœur. L'ardeur de leur foi et de leur parfaite confiance au pouvoir de la divine Marie eurent l'effet qu'elles espéraient : le soir du vendredi que la Messe avait été dite, sur les neuf heures, elle commença de voir grossièrement les objets, et sa vue se fortifia de telle sorte que, le lendemain, elle se trouva

²⁶ Supplément de l'édition de 1725.

²⁷ Ordre des Annonciades (c'est-à-dire de l'Annonciation), placé sous la règle de saint François d'Assise, les religieuses devaient pratiquer les dix vertus de la Sainte Vierge, à savoir : la chasteté, la prudence, l'humilité, la foi, le recueillement, l'obéissance, la pauvreté, la patience, la piété et la miséricorde, ce qui les faisait nommer aussi Dames des dix vertus de Notre-Dame.

parfaitement guérie, sans avoir eu recours à aucun de leurs remèdes. Et la supérieure, en reconnaissance de cette guérison miraculeuse, a envoyé lesdites sœurs et les deux domestiques faire leurs dévotions dans notre sainte chapelle, et ont signé le présent acte avec les témoins, à la réserve de Marie Beauzel, qui ne savait pas écrire. Sœur Marie Magdeleine Valleron, Sœur Jeanne Robés, Sœur Françoise Beauval, Bellocq, Pierre Barot, Pierre Lavau, et le Révérend Père Proust, sacristain, qui a reçu ladite déclaration.

²⁸La Sainte Vierge qui a toujours les yeux ouverts sur nos besoins, le cœur sensible aux afflictions des personnes qui l'honorent, est toujours prête à les recevoir lorsqu'elles s'adressent à elle avec confiance, écouta favorablement une de ses fidèles servantes, Mademoiselle Anne Marc, épouse de Monsieur de Gouges, bourgeois de Bordeaux, demeurant aux Salinières, dont Dieu voulut éprouver la vertu par l'accident qui lui arriva, il y a environ un an, sa vue s'étant brouillée tout d'un coup d'une telle manière qu'elle avait peine de distinguer aucun objet. Son mari la voyant dans cet état, l'obligea de consulter le médecin et le chirurgien, qui lui ordonnèrent quelques remèdes qui, bien loin de soulager son mal, ne firent que l'irriter, ce qui lui fit connaître par les lumières de sa foi, que plus on cherche les secours des hommes, moins on en trouve auprès de Dieu. C'est pourquoi elle se détermina d'avoir recours à des remèdes plus souverains, s'étant adressée à Notre-Dame de Verdélais, à laquelle elle a toujours eu une dévotion particulière, qui exauça son humble prière, et agréa le vœu que Mademoiselle Goris, sa sœur, fit pour elle, d'aller lui rendre ses hommages nu-pieds depuis la descente du bateau à la Garonelle, jusques dans sa sainte chapelle de Verdélais, où elle ferait sa dévotion et ferait dire quelques Messes, durant lesquelles elle ferait brûler deux cierges d'une livre, aussitôt que sa santé et ses affaires le permettraient. Sitôt qu'elle eut prononcé son vœu, elle commença de ressentir l'effet du pouvoir de la

²⁸ Supplément de l'édition de 1725.

divine Marie, sa vue s'étant éclaircie et fortifiée de jour à autre. Elle est venue pour la remercier et satisfaire à son vœu, aujourd'hui 6 juin 1711, sans avoir égard à la délicatesse de son tempérament ni à la pluie qui survint à la descente du bateau, qui avait entièrement gâté le chemin. Elle était accompagnée de Mademoiselle sa sœur, Marie Marc, épouse de Monsieur Goris, qu'on peut appeler une femme de miracle aussi bien que sa sœur, ayant obtenu par l'ardeur de sa foi et sa grande confiance en Notre-Dame de Verdélais la guérison d'une érysipèle sauvage qui lui enfla la tête de la grosseur d'une cruche, et le cou à proportion, se répandit sur le bras gauche, et lui enleva toute la peau, aussi bien qu'à la joue, avec grande inflammation sur ces deux parties, où on craignait que la gangrène se mît, mais qui se crevèrent sans que le chirurgien y mit la lancette. Cette inflammation gagna aussitôt la poitrine qui lui empêchait la respiration, sans que l'on sentît son pouls, et devenue froide comme marbre. Elle se souvint de la protection visible de Notre-Dame de Verdélais que Mademoiselle de Gouges, sa sœur, avait ressentie à la suite du vœu qu'elle avait fait pour elle dans l'extrémité de sa vie. Elle en fit un semblable pour elle-même, et y ajouta de ne plus porter d'habit de soie. Et dans le moment qu'elle fit son vœu, elle eut la respiration libre, et dans la suite, se fortifia de telle sorte qu'en peu de temps elle fut parfaitement guérie, sans que rien parût sur son visage ni sur son corps, sinon une petite cicatrice au bras, dont elle remercie Dieu et sa Sainte Mère. C'est la déclaration que l'une et l'autre ont faite, et qu'elles ont écrite et signée avec toute leur famille, m'ayant prié de l'insérer parmi les autres miracles, afin que sa publicité réanimât la foi des chrétiens et inspirât aux personnes qui se trouveraient affligées de quelques disgrâces, la même confiance qu'elles ont eue et la même exactitude dans l'exécution de leurs vœux, ayant édifié tous ceux qui les virent marcher à travers des boues avec un zèle et un air de modestie qui leur est naturel. C'est le témoignage que je suis obligé de rendre à la vérité, avec les soussignés Gratien Goris, Marie Marc, son épouse, Anne Marc, épouse de Monsieur

de Gouges, Elizabeth et Marguerite Marc, leurs sœurs,
Pierre Lavau, Pierre Barot, et tous les religieux, F.
Claude Proust, sacristain.²⁹

²⁹ Titulaire de la « sacristie », bénéfice ecclésiastique.

Sixième chapitre

Des muets guéris

Si on recherchait la source de la plupart des maux qui font gémir les justes, on trouverait qu'elle vient de la langue ; car on peut dire que quoiqu'elle ne soit qu'une très petite partie, elle est néanmoins la meilleure et la pire de l'homme selon l'usage qu'il en fait, puisqu'elle ne sert pas moins au péché qu'à la grâce ; le blasphème et le mensonge, la calomnie et le faux témoignage sont des fruits de cette dangereuse racine ; c'est cette flèche envenimée qui donne les premiers assauts à toutes les vertus ; elle insinue l'impureté au corps, elle cause la discorde dans les familles ; c'est la peste de la société civile, car elle inspire la défiance, la jalousie et la vengeance, elle glisse dans les cœurs la haine et le ressentiment, elle flatte les superbes, elle abuse les innocents, elle trompe les simples, elle enchante les sens, elle charme la raison, elle aveugle l'esprit, *elle est pleine d'un venin mortel et l'abrégé et le précis de l'iniquité*, selon l'expression de l'apôtre saint Jacques ; de sorte que si on pesait bien toutes choses selon Dieu, je doute s'il ne serait pas plus avantageux de souhaiter d'en être privé que d'en avoir l'usage avec des suites si funestes, et s'il ne vaudrait pas mieux que l'homme ne jouît pas d'un bien, qui est de bénir Dieu et de chanter ses louanges, que d'être tous les jours en danger de le déshonorer en violant sa loi, en blessant sa charité, et engageant sa conscience par tant d'endroits.

Il était à présumer que la Demoiselle Tartas en devait faire un saint usage ; puisque Dieu permit qu'elle fût guérie ensuite d'un vœu que Monsieur son père, avocat de Bordeaux et Madame sa mère firent de la conduire à Verdélais, dans la confiance qu'ils avaient que la grâce reformerait ce défaut de la nature dans leur fille, qui n'avait pu jusqu'à l'âge de huit ans proférer aucune parole, et que Dieu aurait égard à la persévérance de leurs prières, étant appuyées de l'intercession puissante de la divine Marie, dont ils vinrent implorer le secours dans sa sainte chapelle de Verdélais ; et la langue de cet enfant commença à se délier, et elle parla fort distinctement dans la suite, ainsi qu'ils certifièrent en présence de plusieurs personnes, et en firent faire un acte public par le Sieur Forquié, notaire royal, le 31 mai 1632 qu'ils prièrent d'insinuer dans les Registres des miracles.

Comme cela les justes ont sujet d'espérer que leurs prières seront exaucées lorsqu'ils demanderont des choses raisonnables, et qui seront pour la gloire de Dieu et pour leur salut.

Bernard Dubeons, de la paroisse d'Andernos³⁰, proche de la Teste de Buch, se persuada qu'en lui demandant la guérison de sa fille sa prière ne lui serait pas désagréable : on en peut juger par le miracle que Dieu fit en sa faveur par l'intercession de la Sainte Vierge, qu'il réclama tout plein de foi et de confiance, étant dans la sainte chapelle de Verdélais où il avait amené sa fille, qui depuis trois mois et demi avait perdu la parole par une espèce de paralysie qui lui était tombée sur la langue. Elle se trouva guérie au "*Memento*" de la Sainte Messe qu'on disait pour elle. C'est le témoignage qu'en ont rendu les Sieurs Jean de Launay, docteur en médecine à Bordeaux, Bertrand du Vignac, et Louis de Maison, marchands de Bordeaux le 28 juin 1635.

Comme la Sainte Vierge a une puissance si singulière qu'un Père de l'Église semble ne la pas distinguer de celle de Jésus-Christ.

³⁰ Au lieu de « Andarnoux ».

Dame Marie Goffre, veuve de Michel Ducrut de Bordeaux, se persuada ne pouvoir faire mieux que de s'y adresser pour obtenir la guérison de sa fille âgée de sept à huit ans, qui dès sa naissance avait eu tellement la langue embarrassée, qu'il était impossible de comprendre ce qu'elle disait. Elle ne fut pas frustrée de son espérance, car cet enfant se fit fort bien entendre en suite d'un vœu que sa mère fit de l'amener à Notre-Dame de Verdélais ; elle voulut marquer sa reconnaissance par un acte authentique, qu'elle fit dresser par Monsieur Bonnessies, notaire royal, et déclara en présence de plusieurs personnes que sa guérison avait été toute miraculeuse ; ce qui fut inséré dans le Livre de la sainte chapelle, le 16 mai 1641.

Guillem Dulaut, de Bazas, ayant perdu l'usage de la parole sans que les médecins, avec tous leurs remèdes, l'eussent pu soulager, fut conseillé par Monseigneur l'évêque de Bazas, qui lui rendit visite, d'avoir recours à la Sainte Vierge qui se plaît à triompher des faiblesses de la nature et de l'inutilité des remèdes. Cet avis d'un prélat aussi éclairé que sa dévotion était grande envers Notre-Dame de Verdélais, eut son effet, en sorte que le malade jouit de la liberté de sa langue aussitôt qu'il eût fait vœu d'y venir, et s'y rendit avec son fils pour en rendre grâces à Dieu et à sa Sainte Mère. Il fit cette déclaration, présents Monsieur le curé de Laroque et le Sieur l'Espinasse, prêtre, le 23 mars 1643.

Quoique les guérisons subites aient quelque éclat qui surprend d'abord nos sens, et qui semble nous découvrir plus efficacement l'opération de la vertu divine, ce serait néanmoins une injustice de vouloir disputer la qualité de miracle à celles qui se font par succession de temps. Cet aveugle, dont il est parlé dans le chapitre 8, 22-26 de saint Marc, qui d'abord voyait des hommes comme des arbres qui marchaient, ne donne pas une moindre preuve du pouvoir de Jésus-Christ que celui qui vit clairement à sa première parole ; il suffit d'être convaincu que la nature n'a pas la puissance de faire ce que la grâce opère, pour demeurer d'accord que ses ouvrages sont

pleins de merveilles, quoique Dieu se serve du temps pour les rendre parfaits.

Ainsi nous pouvons croire que ce miracle est semblable à celui que je rapporte de Marguerite Dumas, du diocèse de Périgueux, qui vint à Verdélais avec son père et sa mère pour demander à Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge, le rétablissement de sa voix, qui s'était entièrement éteinte par une paralysie. Elle l'obtint aussitôt qu'elle eut accompli son vœu, et sa déclaration fut reçue le 15 du mois d'août 1645 par le Sieur Picart, notaire royal, et attestée par plus de deux mille personnes, et particulièrement par Dom Eutrope Tabourin, religieux bénédictin, par les Pères Raimond Barre, religieux dominicain, Jean Destampes, religieux de la Merci, et par Monsieur Aubrin, avocat au parlement de Bordeaux, qui la signèrent. Et ce miracle, pour être plus authentique, fut autorisé, approuvé et signé par Messieurs d'Arche, Allaire et Fraperau, vicaires généraux, le siège archiépiscopal de Bordeaux vacant, et fut même imprimé par leur ordre chez Guillaume de la Court à Bordeaux.

Il y a lieu d'adorer la providence et la conduite de Dieu, qui a permis dans nos jours des choses extraordinaires qui surpassent la portée de l'esprit de l'homme et les lumières de la raison. C'est à l'égard de Madame d'Anguitart, de la maison de Vigean en Poitou, femme de Monsieur le Baron de Fournel de Puinormand, diocèse de Bordeaux, qui en suite d'un vœu qu'elle fit à Notre-Dame de Verdélais, obtint la guérison de son fils. Cette mère, affligée de ce qu'en suite d'une longue maladie il avait perdu l'usage de la langue, et voyant que les remèdes humains n'avaient pu la délier, eut recours à Celui qui fait parler les muets. Et afin d'avoir plus d'accès auprès de ce souverain Médecin, elle employa le crédit de celle qui porte nos voix jusqu'au Trône de la Miséricorde de Dieu, et lui voua son fils qui fut aussitôt guéri. C'est ce qu'elle assura en présence des Sieurs Mongin, curé de Langon, Tillé, curé de Bassanne, d'Argelos, curé de Sainte-Foi-la-Longue, la Chapolie, et plusieurs autres,

qui signèrent cette déclaration avec le père, la mère et leur fils, le 26 juin 1656.

Comme les pauvres sont plus en état de recevoir les grâces que Dieu distribue par les mains de sa Sainte Mère, parce qu'ils semblent avoir plus de foi, nous ne devons point douter qu'ils ne reçoivent avec plus de libéralité et de profusion ses faveurs et son secours dans leurs besoins, et que leur foi ne leur donne plus d'accès auprès de lui que les plus riches présents, suivant ces admirables paroles de Saint Augustin, *apud Deum plus habet loci qui plus attulit non argenti sed fidei*. C'est aussi ce qui donne sujet à saint Ambroise de s'écrier : *ô foi plus riche que tous les trésors du monde et qui nous peut mieux guérir que tous les remèdes ensemble !*

Ce fut par la vertu de cette foi que la veuve de Richart Caussans, vigneron de Saint-Seurin, obtint par l'intercession de la divine Marie l'usage de la parole dont son fils était privé dès sa naissance, lui promettant de le conduire à Verdelais, et d'y faire des dévotions ; car la Messe ne fut pas sitôt achevée qu'il commença à parler, au grand étonnement de ceux qui l'avaient connu, qui assurèrent aux religieux et à quantité de personnes qui se trouvèrent présents, que l'enfant n'avait jamais parlé, quoi qu'il fut âgé de cinq ans. Cette déclaration fut signée par Clavey de Saint-Médard³¹ en Médoc, par Jeanne de Moulins, et Marie Daunis, de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, et plusieurs autres, le 3 juin 1673.

Si l'apôtre des Gentils³² appelle miracles les marques de son apostolat, la Sainte Vierge peut bien avec autant de justice traiter du même nom les signes visibles de sa maternité : puisque dans sa qualité de Mère de Dieu elle fait éclater un pouvoir beaucoup plus admirable que ceux que saint Paul fit paraître durant le temps de sa mission.

³¹ .. en Jalles.

³² Paul de Tarse (à l'origine Saul) ou saint Paul pour les catholiques et les orthodoxes (né v. 8 à Tarse, en Turquie). Mort v. 64 - 67 à Rome, est l'une des figures principales du christianisme, autant par le rôle qu'il a joué dans son expansion initiale, que par son entendement de l'enseignement de Jésus-Christ.

Le miracle qui arriva dans la sainte chapelle de Verdelais le 28 mai 1687, au sujet d'Isabeau Salles, en est une preuve. Cette fille, âgée de six ans, qui n'avait jamais parlé ni marché, fut vouée et conduite à Notre-Dame de Verdelais par Jean Salles, son père, de la ville de Saintes, et par Catherine Forte, sa mère. Durant la Sainte Messe, cette enfant qui était assise sur les marches de la balustrade s'écria tout haut, et dit à sa mère de la lever, et marcha ainsi librement à la vue de plus de quatre cents personnes qui entendirent la déclaration du père et de la mère, qui fut confirmée par quelques-uns qui se trouvèrent du même pays, et qui rendirent témoignage de la vérité du miracle.

Ce qui arriva à un jeune récollet³³ nommé frère Cyrien paraît assez surprenant, car s'étant trouvé incommodé depuis six semaines d'une extinction de voix si extraordinaire qu'il avait peine à se faire entendre, il fit vœu, avec la permission de son supérieur, de venir à Verdelais pour obtenir par l'intercession de la Sainte Vierge ce que les remèdes naturels n'avaient pu lui donner. Sa foi eut tout le succès favorable qu'il pouvait espérer, car le second jour qu'il y fut arrivé, après avoir fait sa dévotion avec une sainte confiance, il se trouva parfaitement soulagé. Se croyant obligé d'en rendre gloire à Dieu et d'en marquer sa reconnaissance envers sa divine bienfaitrice, il en fit une déclaration publique, le 11 mai 1693, en présence du Père Martial la Paumière, récollet, des Révérends Pères Marmont et Mage, de l'Ordre de saint Dominique, et de plusieurs autres avec qui il était venu à Verdelais.

³⁴Aujourd'hui, 26 mai 1702, Marguerite Denaye, femme de Pierre Combault, matelot de Saint-Macaire, est venue à Verdelais rendre grâce à la Sainte Vierge du rétablissement de sa santé, ayant perdu l'usage de la pa-

³³ Les Récollets : Ordre des Récollets frères mineurs, sont des religieux de l'étroite observance de saint François, issus d'une réforme de l'ordre accomplie en Espagne au XV^e siècle. Le nom de récollets vient du latin *recollecti* « recueillis ». Installés à Limoges en 1596.

³⁴ Supplément de l'édition de 1725.

role durant cinq semaines, le Carême dernier, sans qu'aucun remède l'eût pu soulagée. S'étant souvenue de la puissance de Notre-Dame de Verdélais, en qui elle avait toujours eu beaucoup de confiance, elle la réclama dans son cœur et fit connaître par signes à ses parents l'intention qu'elle avait d'y faire dire une Messe, en attendant qu'elle fût en état d'accomplir son vœu. Elle se sentit aussitôt soulagée, et parla dans la suite fort distinctement, ainsi qu'il m'a apparu, l'ayant entendue en confession et ayant reçu son présent, avec deux cierges et une Messe qu'elle fit dire en action de grâces, suivant le vœu qu'elle avait fait de venir aussi nu-pieds et en chemise, et de se traîner à genoux depuis l'entrée de l'église jusqu'à la table de la communion, ce qu'elle a exécuté en ma présence et en celle de plus de cent personnes, qui admirèrent sa foi et sa modestie. Toute la ville de Saint-Macaire est témoin de sa guérison miraculeuse. Le Sieur Ferbo, Sébastien du Thoya, et une infinité de personnes entendirent la déclaration qu'elle en fit en présence de plusieurs religieux.

³⁵Dieu a bien voulu glorifier sa Sainte Mère au jour de sa naissance, dans sa sainte chapelle de Verdélais, où elle fut visitée et honorée par cinq ou dix mille personnes de diverses provinces, dont plus de mille furent témoins de la guérison d'un enfant de huit à neuf ans. Son père, qui est un bon paysan du côté d'Angoulême, l'apporta entre ses bras, et assura à tous ceux qui s'y trouvèrent, et particulièrement au vicaire, Père Bassinet, religieux de Verdélais, à qui il se confessa, que cet enfant n'avait parlé ni remué aucun de ses membres depuis sa naissance. Cet homme, affligé et épuisé par les remèdes dont on lui avait conseillé de se servir pour la guérison de cet enfant, mais qui furent tous inutiles, fut inspiré de le vouer à Notre-Dame de Verdélais, où il se fait continuellement des miracles, d'y présenter un cierge, et d'y faire dire la Sainte Messe. Et comme les personnes simples ont plus de foi, elles ont plus d'accès auprès de Dieu, il les écoute plus volontiers, ainsi qu'il fit pour cet homme simple et

³⁵ Supplément de l'édition de 1725.

plein de foi, au sujet duquel on pourrait s'écrier avec saint Ambroise : *ô foi plus riche que tous les trésors du monde, et qui peux mieux nous guérir que tous les remèdes ensemble !* puisqu'après l'élévation de la seconde Messe, qui se dit à six heures, à laquelle il communia, son enfant commença à bégayer et à tendre les mains, ce qui surprit tellement cet homme, qu'il ne put s'empêcher d'en faire éclater sa joie, quoi qu'il fût dans le sanctuaire, et qu'il se vit environné d'un nombre infini de personnes qui, l'ayant vu la veille, aussi bien que moi, porter son enfant entre ses bras, n'en furent pas moins émerveillées. La Messe étant finie, tout le peuple curieux de savoir le sujet de cet éclat de joie qui s'était entendu, s'approcha de cet enfant et interrogea son père qui leur dit la vérité dans sa manière simple et naturelle, et fit lever cet enfant, qui se tint fort bien sur ses jambes sans aucun appui, et tendait ses mains en prononçant quelques paroles qu'on avait peine néanmoins à distinguer dans ce moment : mais quelques heures après, plusieurs personnes, comme Marc Antoine de François, Pierre Barot, et quelques autres, l'entendirent parler distinctement, et dire au garçon qui accompagnait son père, *"d'aller chercher le Bardou"*³⁶. C'est le témoignage qu'on m'a rendu en présence de plusieurs religieux de la maison, et du Révérend Père Molé, cordelier de Saint-Macaire ; Monsieur Despiaü, marchand boutonniere de Bordeaux, assura la même chose. Ladite déclaration m'a été faite comme sacristain de la sainte chapelle de Notre-Dame de Verdélais, le 9 septembre 1715.

³⁶ Bardou, (patois) : homme à tout faire, homme de peine.

Septième chapitre

Des sourds guéris

Le sourd représente admirablement bien l'état du pécheur qui est sourd à tout ce qu'on lui dit de la part de Dieu et qui ne veut jamais écouter sa Parole parce qu'il en a de l'aversion. On peut même dire que cette surdité est impie, puisqu'elle empêche d'entendre ceux qui leur parlent du salut éternel. C'est aussi ce qui la rend plus dangereuse que celle qui n'est qu'extérieure ; car ce qui flatte les oreilles du corps n'est qu'un air battu qui passe, au lieu que ce qui touche l'oreille du cœur peut durer toujours, parce qu'il est appuyé sur des vérités solides, étant certain que ceux qui sont privés de l'ouïe souffrent beaucoup de ne pouvoir entendre ce qui a autrefois flatté leurs oreilles, mais ceux qui sont sourds aux avis salutaires qu'on leur donne et aux inspirations saintes, sont encore plus à plaindre, puisque les premiers avantages ne touchent que les sentiments de la nature, et les autres sont les effets de la grâce.

Ces sentiments étaient fortement gravés dans le cœur de Moudeine Dumain, de La Réole, lorsque s'étant vue affligée durant six semaines d'une surdité si extraordinaire, qu'elle n'entendait pas même les bruits confus, quoi qu'elle ait usé de toutes sortes de remèdes, ce qui la fit résoudre de les abandonner pour n'avoir recours qu'à ceux du Ciel. Elle s'adressa pour les obtenir à la sacrée Mère de Jésus-Christ, lui promettant de faire un meilleur usage de ce sens. Et sa foi fut si grande qu'elle obtint ce qu'elle demandait, entendant fort distinctement, et

vint à Verdélais en actions de grâces, où elle fit cette déclaration en présence de plusieurs religieux et des Sieurs Forquier, procureur du roi, de Saint-Macaire, et le Large, le 26 mai 1641.

Et le 17 novembre 1662, le Sieur Claude Dumain, de La Réole, vint à Verdélais remercier la Sainte Vierge de ce qu'après avoir réclamé son secours, il avait recouvré l'usage de l'ouïe, dont il avait été privé depuis longtemps, sans avoir pu être soulagé par aucun remède jusqu'à ce qu'il se fût voué à Notre-Dame de Verdélais, où il fit sa déclaration, qu'il assura par serment être véritable, et, pour marque de sa reconnaissance, il y fit présent de deux oreilles d'argent.

Ce serait insulter Dieu que de vouloir blâmer sa conduite lorsque, par un ressort secret de sa providence, il permet que les hommes viennent au monde avec quelques imperfections du corps, le péché leur ayant attiré ses disgrâces, ils n'ont aucun sujet de se plaindre d'avoir été créés sourds, aveugles, muets ou estropiés ; ils doivent donc reconnaître comme un effet de sa bonté s'ils n'ont aucun défaut, et admirer la grandeur de sa miséricorde sur eux, plaignant le sort de ceux que Dieu a fait naître avec ces incommodités, en ayant de la compassion, et se portant à les soulager, bien loin de les leur reprocher.

Ce furent les sentiments chrétiens qu'eurent les Demoiselles de Nicoulau, de Bordeaux, à l'égard de Joseph d'Arché, natif d'Agen, qui, ayant été privé dès sa naissance de l'usage de l'ouïe et de la parole, et abandonné de ses parents, se présenta à la porte de ces fidèles servantes de Jésus-Christ. Prenant compassion de sa misère, elles le reçurent chez elles et le gardèrent, par un esprit de charité durant deux ans, s'en servant comme un domestique, et l'ayant voué à Notre-Dame de Verdélais, elles l'y firent conduire au mois de septembre 1695 pour demander sa guérison à Dieu par les mérites de la Sainte Vierge ; ce qu'il obtint peu de temps après, ayant commencé d'entendre et de bégayer au jour de la Toussaint de la même année, et, dans la suite, a entendu et

parlé fort distinctement. C'est la déclaration qu'en ont donné la plupart des religieuses carmélites de l'Assomption de Bordeaux, chez qui lesdites demoiselles l'envoyaient souvent, qui ont aussi assuré au Révérend Père sacristain la chose valable. Il vint lui-même à Verdélais l'année suivante pour remercier la Sainte Vierge de cette grâce miraculeuse.

Huitième chapitre

Des hydropiques guéris

L' enflure du corps d'un hydropique et la soif continuelle dont il est altéré sont la figure de l'orgueil de l'homme qui enfle le cœur et l'esprit par le désir déréglé de sa propre excellence, et un des remèdes les plus souverains pour obtenir la guérison de cette hydropisie³⁷ spirituelle, et pour dompter cette fierté qui rend les pécheurs désagréables à Dieu et insupportables aux hommes, c'est de s'adresser à la divine Marie. Les attraits de son humilité, qui lui ont mérité la qualité de Reine du Ciel et de la Terre, furent assez puissants pour fléchir le cœur de Dieu et obliger de lui accorder ce qu'elle lui demanda en faveur de frère Jean Boudez, de l'Ordre de saint François, qui eut recours à cette divine Consolatrice des Affligés, et fit vœu, avec la permission de son supérieur, de faire dire une Messe en sa sainte chapelle de Verdelais, et obtint une parfaite guérison d'une hydropisie qui l'avait fatigué durant un an, jusqu'à un tel point qu'il ne pouvait voir ses pieds, tant la tumeur de son ventre était grande, et qui faisait désespérer les médecins de le pouvoir guérir ; mais sa foi fut plus efficace que les remèdes ; cette tumeur diminua, et les "eaux" s'écoulèrent par les conduites ordinaires et par deux ouvertures qui se firent à ses jambes, ce qui fit cesser cette

³⁷ Le terme d'hydropisie était anciennement employé en français pour désigner tout épanchement de sérosité dans une cavité naturelle du corps, ou entre les éléments du tissu conjonctif. Il pouvait donc être synonyme d'œdème. La plupart du temps le terme d'hydropisie en tant que maladie servait à désigner la cause principale d'œdèmes généralisés à savoir l'insuffisance cardiaque congestive.

enflure, et, peu de temps après, il fut en état d'exécuter son vœu et fit cette déclaration aux religieux de Verdélais en présence de Jacques Forton, de Benoît Manson et de quelques autres, qui la signèrent le 23 août 1629.

Madame Comte, de la paroisse de Saint-Pierre de Bordeaux, fit le même vœu à Notre-Dame de Verdélais pour une pareille incommodité à la persuasion de quelques personnes dévotes, et lui promit que si elle obtenait le recouvrement de sa santé elle irait en pèlerinage en sa sainte chapelle de Verdélais ; Dieu ayant exaucé ses désirs, elle vint remercier la Sainte Vierge, le 16 juillet 1654, et déclara, en présence de frère Daniel, de Bordeaux, et de frère Paul, capucins, qu'ayant été affligée d'une hydropisie et traitée par trois différents médecins qui l'avaient jugée incurable, se résolut de recourir au souverain Médecin, par l'intercession de Celle à qui il ne refuse jamais rien.

La guérison de Jean Plassan, de la paroisse de Tabanac, fut aussi un coup de Ciel, puisque les remèdes dont il s'était servi pendant dix-huit mois qu'il fut attaqué d'une hydropisie lui furent inutiles, ce qui l'obligea d'implorer l'assistance de la Sainte Vierge, qui écoute volontiers les soupirs de ceux qui marquent de la confiance en elle, et de se faire conduire à Verdélais. Et peu de temps après qu'il eût communié à la Sainte Messe qu'il avait fait dire à son intention, il se sentit soulagé et se crut obligé de venir témoigner sa reconnaissance, en laissant ses béquilles dans la sainte chapelle, et fit cette déclaration le 14 septembre 1677, en présence de plusieurs personnes.

La confiance que nous avons en Dieu dans les accidents funestes qui nous arrivent, est un avocat éloquent qui plaide efficacement en notre faveur ; mais lorsque nos prières ne sont pas accompagnées de cette vertu, Dieu ne nous exauce pas, comme s'il voulait nous punir par l'injure que nous faisons à sa parole, ayant promis de nous accorder ce que nous lui demanderions sans hésiter et quoi que nos prières doivent s'adresser à Dieu, comme

étant source de toutes grâces, il veut néanmoins qu'elles passent par le canal de la Sainte Vierge.

C'est ce qu'a fait Françoise Bonet de Marmande, qui était hydropique depuis neuf ans sans sortir de sa chambre, jusqu'à ce qu'elle fut vouée à Notre-Dame de Verdélais qui lui fut favorable. Elle y vint à pied le jour de Sainte-Magdelaine 1687 pour la remercier, étant accompagnée de Marie Morel et de Jeanne Belos, ses voisines, qui assurèrent aux religieux, en présence de plusieurs personnes, avoir été témoins de sa longue maladie ainsi que de sa prompte guérison, qu'elle n'avait obtenue que depuis qu'elle avait réclamé l'intercession puissante de Notre-Dame de Verdélais.

Neuvième chapitre

Pulmonaires guéris

Quelque orgueilleux que nous soyons, nous ne pouvons éviter de reconnaître que les maladies et les langueurs que Jésus-Christ guérissait n'était que les figures des différentes maladies de nos âmes, pour lesquelles nous sommes obligés d'avoir recours à ce Souverain Médecin ; nous nous rendons indigne de son secours si nous ne sommes persuadés de la nécessité que nous en avons. C'est la première condition pour être guéri d'être convaincu de son mal, et de s'humilier dans la vue de ses langueurs, si elles ne s'aperçoivent pas des yeux, comme l'on voit les maladies de tous ceux qui ont recours à Notre-Dame de Verdélais, la foi supplée à notre vue, nous n'avons qu'à rentrer dans nous-mêmes sans nous flatter, et nous avouerons que nous sommes attaqués d'un nombre presque infini de maladies, qui rendraient notre guérison désespérée, si nous n'étions assurés de la toute-puissance du Médecin, *omnipotenti Deo nihil est insanabile*.

C'est la confiance qu'eut Marguerite Borra de la paroisse de Curac en Saintonge, laquelle voyant son fils âgé de quatorze ans devenu pulmonaire et abandonné des médecins, après trois mois de langueur, fit vœu à la Sainte Vierge d'aller en pèlerinage en sa sainte chapelle de Verdélais pour lui offrir, et lui demander son secours pour sa guérison, qu'elle obtint, car aussitôt les signes de la mort se changèrent en de meilleures augures, et elle se porta de mieux en mieux, en sorte qu'elle fut en état de

venir avec sa mère et sa tante, remercier sa Bienfaitrice ; elles assurèrent sa guérison miraculeuse en présence du Sieur Grimoard et de plusieurs autres, le 19 février 1648.

Dixième chapitre

Étiques guéris

Nous ne devons pas être surpris du grand nombre de miracles qui se font continuellement à Notre-Dame de Verdélais. Dieu l'a promis, *si vous avez, dit-il, autant de foi qu'un grain de moutarde, vous pourrez commander à cette montagne de passer d'ici à cet autre lieu et elle y passera, et rien ne vous sera impossible (Math. 17, 20). En vérité je vous le dis : si vous demandez à mon Père quelque chose en mon nom, il vous l'accordera (Jn. 16, 23). Demandez, et vous recevrez (Math. 7, 7).* Et lui-même dit à ses disciples et à tous ceux qui dans la suite croiraient en lui, *guérissez les malades, et chassez les démons (Math. 10, 8).*

Ce fut avec cette confiance que le Sieur Jean de Saint-Maixant, de Bordeaux, s'adressa à Dieu par le crédit de sa Sainte Mère pour demander la guérison de sa fille, qui était devenue étique³⁸, et réduite à un tel état qu'il n'y avait plus lieu d'en rien espérer, si le Ciel ne lui était favorable, ne pouvant plus prendre aucun aliment capable de la soutenir, ce qui obligea ce père plein de tendresse pour sa fille, de la vouer à Notre-Dame de Verdélais et de l'y conduire. Il y obtint ce qu'il demandait, peu de temps après qu'il y fût arrivé, et produisit pour témoins dudit miracle, les Sieurs François de Fayolle, bourgeois de Bordeaux, Barthélemy Bazat, marchand dudit lieu, et Barthomine Dupui, qui déclarèrent avec serment avoir vu, en l'année 1654, Jeanne de Saint-Maixant abandon-

³⁸ Étisie (ancienne médecine) : amaigrissement extrême, anorexie.

née des médecins et dans une telle extrémité qu'elle n'avait pu être rétablie que par un coup de Ciel. On en fit dresser un acte par Sieur Duguodouneys, notaire royal, du 4 juillet 1654, qui fut signé par les témoins susdits et par Delux, Desmolins et autres.

Tel fut le succès de la foi de Jeanne Dathia, femme de François Dumec, de la paroisse de Saint-Michel de Bordeaux, laquelle, voyant son enfant réduit dans l'étisie qui lui avait renversé tout le corps, et tellement retiré les nerfs que les médecins l'avaient abandonné, prit la résolution de le conduire à Verdélais pour demander sa guérison, par le crédit de la Sainte Vierge, qui la lui obtint. En effet, trois jours après cet enfant commença à marcher et se rétablit peu à peu dans une parfaite santé. Jeanne s'acquitta de son vœu le 3 novembre 1660, et assura à tous les religieux la vérité de la chose, en présence des Sieurs d'Artigaux, Labardin, Detauzin, Cognoi, Grilhon et autres.

Onzième chapitre

Malades de pleurésie guéris

Quoi que le sang soit le siège de la vie, son abondance aussi bien que sa corruption ne laisse pas d'être souvent la cause de nos maux. La pleurésie, qui n'est pas un des moindres de ceux qui conduisent les personnes au tombeau, vient pour l'ordinaire de l'excès et de la plénitude du sang. Ce mal, accompagné d'autres accidents, avait réduit frère Jean Rolland, de l'Ordre de saint François, à une telle extrémité qu'il crut ne devoir plus penser à se servir des remèdes naturels, mais d'avoir recours aux surnaturels. Il se persuada qu'il faciliterait sa guérison en implorant l'autorité de Notre-Dame de Verdelais, où il promit d'aller dire la Sainte Messe aussitôt que sa santé serait rétablie. Il n'eut pas sitôt formé ce dessein dans son cœur que la fièvre le quitta, ses douleurs s'apaisèrent et sa santé se fortifia de telle manière que, peu de temps après, il accomplit son vœu, et assura à tous les religieux sur son serment, le 20 avril 1630, qu'ayant perdu toute espérance de vie, il s'était trouvé soulagé dès lors qu'il eût mis sa confiance en la Sainte Vierge.

Le Sieur Dufaur, de Marmande, reçut une pareille grâce de la Mère du Sauveur en faveur de sa femme, qui était dans un état à ne plus penser qu'à recevoir les derniers sacrements de l'Église, qui peuvent aider une âme à passer de cette vie en l'autre ; car, conservant toujours en son esprit l'idée des grâces qu'il avait reçues autrefois par son intercession, et animé de l'esprit de foi, il crut

que, nonobstant tous ces signes de mort, elle pourrait lui prolonger la vie comme il l'en pria, lui promettant d'aller avec sa femme à Verdélais, pour lui rendre ses vœux. A peine sa prière fut finie, qu'elle commença à lui parler d'une voix intelligible qui lui fit connaître que Dieu l'avait exaucé par l'intercession de la Sainte Vierge, qu'il alla remercier avec sa femme peu de temps après. Monsieur Cansade, son médecin, surpris de cette merveille, dit, en présence de diverses personnes, qu'une puissance surnaturelle avait agi en cette occasion et qu'une telle guérison³⁹ n'avait pu être faite que par Celui à qui les miracles ne coûtent que des paroles, et cette déclaration fut reçue par un notaire royal, le 17 juin 1657.

³⁹ Au lieu de « cure ».

Douzième chapitre

Goutteux guéris

Il se trouve peu de maladies qui rendent le corps plus difforme que la goutte, car les personnes qui en sont attaquées sont pour la plupart sujettes à la gravelle⁴⁰ et à d'autres accidents fâcheux ; elles se rendent insupportables à tout le monde, et sont comme ennuyées de vivre.

Jean Samson, matelot au service de la patache⁴¹ de Cognac, en fut affligé durant deux ans et demi, aux genoux et aux pieds, et en était tourmenté d'une manière si cuisante qu'il n'avait aucun repos ni de jour ni de nuit, sans qu'aucun remède l'ait pu soulager, ce qui l'obligea de recourir à Celle que l'on appelle la Consolatrice des Affligés, quoi qu'il souffrît son mal avec beaucoup de tranquillité et de soumission d'esprit, lui promettant de faire un présent, à sa sainte chapelle de Verdélais, de quatre écus et d'une livre de cire si elle lui accordait ce qu'il demandait ; sa prière eut l'effet qu'il attendait et il accomplit son vœu, déclarant aux religieux, en présence du Sieur Lefèvre, son capitaine, qu'il n'avait été guéri que par miracle. Ils signèrent cette déclaration le 24 octobre 1635.

L'état du pécheur est déplorable quand il néglige les remèdes que Dieu lui présente pour le salut de son âme ; l'habitude qu'il a de pécher lui cause une espèce de goutte dans l'esprit, qui l'empêche de suivre les traces du

⁴⁰ Gravelle : calcul rénal.

⁴¹ Patache : bateau fluvial à fond plat.

Sauveur, et de goûter les maximes de l'Évangile. Le calus⁴² de son cœur qui résiste à la crainte des jugements de Dieu, et l'amour-propre qui étouffe les remords de sa conscience sont les signes de sa réprobation, puisqu'on désespère d'un malade lorsqu'il ne sent plus son mal. Un pécheur opiniâtre est dans un danger évident de sa perte, quand il est insensible à la voix de sa conscience qui le presse de se convertir, et qu'ayant perdu tous les sentiments de la douleur qui devait l'obliger de se réconcilier avec Dieu, il ne saurait être touché par les armes de la justice divine sans une grâce extraordinaire.

Le Sieur Elie Drapeyroux, notaire royal à Périgueux, ne fut pas insensible à la grâce qui parlait à son cœur, se voyant affligé de la goutte qui l'avait réduit depuis longtemps dans une telle extrémité qu'il ne pouvait se remuer. Il écouta avec plaisir ce qu'elle lui inspira de faire pour le soulagement de son mal, méprisant la voix des médecins qui lui donnaient tous les jours de nouveaux remèdes qui ne faisaient qu'épuiser sa bourse sans guérir son mal. Il se persuada que les remèdes surnaturels auraient plus de force pour le guérir, ainsi qu'il arriva peu de temps après qu'il se fût voué à la très Sainte Vierge qui est honorée à Verdélais, où il alla en action de grâces, et assura qu'il n'était redevable de sa guérison qu'à son intercession, qu'il avait réclamée. Sa déclaration fut reçue par plusieurs religieux, et signée de diverses personnes, le 28 octobre 1636.

⁴² Calus : durillon produit par le frottement.

Treizième chapitre

Malades d'apoplexie guéris

Quand le saint homme Job ne nous aurait pas dit que l'homme est sujet à une infinité de misères, qu'il compte plus de maux que de jours dans le cours de sa vie, et que l'ombre n'est pas sujette à tant de changement que l'être qu'il possède, l'expérience nous convaincrait qu'il n'y a point de créature qui éprouve plus de sortes d'incommodités que l'homme, sans vous rapporter que tous les éléments s'élèvent et semblent lui vouloir faire la guerre ; car le feu qui l'anime le consume, l'eau qui le rafraîchit le suffoque, l'air qui le fait respirer l'étouffe, et la terre qui le fait naître lui sert de tombeau. Enfin, tous ces astres ont des influences malignes qui lui donnent la mort, d'où je conclus que c'est en vain qu'il a recours à la nature pour être délivré des maux qu'elle lui cause : puisqu'il reconnaît qu'elle n'a pas assez de force pour réparer ses défauts et ses altérations, et que ses infirmités viennent souvent à une telle extrémité, que toutes les vertus du Ciel et de la Terre ne sont pas capables de l'en garantir. Mais celui qui a borné les puissances de la nature, ainsi que le cours des années, nous fait voir qu'il en est le maître et le modérateur par des effets qui surpassent son pouvoir ordinaire, et les faveurs qu'il nous accorde dans les maux les plus désespérés par l'intercession de sa Sainte Mère, nous obligent d'avouer qu'elle n'a pas moins de remèdes en sa puissance que nos corps d'indispositions qui contraignent les médecins les plus habiles à nous abandonner, et que la médecine

n'a point de secrets qui aient autant de force pour nous guérir.

C'est ce qu'éprouva Demoiselle Henriette Dubois dans la guérison miraculeuse de son mari, le Sieur Carbonnier de l'Isle, paroisse de Saint-Colomb-de-Lauzun, qui, étant tombé en apoplexie le dernier jour d'octobre 1663, fut guéri trois heures après qu'elle eût imploré pour lui le secours de la sacrée Mère du Sauveur, à qui elle promit de visiter sa sainte chapelle de Verdélais et de lui présenter une langue d'argent, ce qu'elle ne put exécuter avec son mari que le 24 octobre de l'année suivante ; ils assurèrent la vérité du miracle en présence du Révérend Père Maurice Tournade, religieux bénédictin de la Sauve, du Sieur Battut, architecte, et d'Anne Dubois, qui avait été témoin de cette guérison subite.

Quatorzième chapitre

Malades de colique guéris

Afin qu'on soit persuadé de la confiance que les religieux de Verdélais ont toujours eue en la Sainte Vierge et de la protection qu'ils en ont reçue en plusieurs rencontres, j'en rapporterai seulement un exemple, en supprimant une infinité d'autres pour ne pas donner lieu aux personnes peu charitables de croire que je voulusse me servir de témoignages qui puissent être suspects, pour abuser de la simplicité des peuples ; quoi que j'aurais droit de leur dire avec l'apôtre que leur incrédulité ne diminuera rien de notre foi et de la reconnaissance que nous conserverons éternellement dans le fond de nos cœurs de sa protection visible que nous ressentons tous les jours, craignant que ces personnes, qui traitent d'inventions de gens intéressés toutes les merveilles que nous voyons de nos yeux, ne tombent elles-mêmes dans de pareils accidents, et que par leurs railleries impies et sacrilèges, elles ne se ferment la porte aux secours favorables qu'elles auraient pu espérer de la bonté de Dieu par le crédit de sa Sainte Mère, qui ne refuse rien à ceux qui s'adressent avec confiance, et dans la simplicité du cœur. C'est ainsi que Dieu punit autrefois ceux de la ville de Capharnaüm, où il fit fort peu de miracles (quoi que ce fût son pays) à cause de leur incrédulité.

Le Révérend Père Pierre Pallothe, natif de Bordeaux, et religieux prêtre de l'Ordre des Célestins, ayant reçu une grâce très particulière par l'intercession de Notre-

Dame de Verdélais, se crut obligé d'en marquer sa reconnaissance par la déclaration qu'il en fit, qui fut enregistrée dans le Livre des Miracles, dont voici les termes. Je, frère Pierre Pallothe soussigné, ai fait la déclaration suivante que j'affirme être très véritable et conforme aux sentiments de mon cœur : étant tombé malade à l'âge de vingt-quatre ans en notre monastère de Vichy d'une colique bilieuse, je résistai au mal, quoique je souffrisse des douleurs cuisantes, sans que les eaux minérales ni les bains, ni les autres remèdes dont j'avais usé eussent pu me soulager. Enfin, la cause de mon mal parut par une quantité de pus et de corruption qui sortit d'un abcès qui s'était formé au bas ventre, qui creva heureusement par un dernier effort de la nature et cet abcès ayant fait une autre plaie que les médecins du lieu ne purent guérir, je fus conduit à Paris et mis entre les mains des médecins les plus habiles, qui, désespérant de mon mal et croyant que les remèdes ne serviraient qu'à avancer ma mort, se contentèrent de me donner un régime de vie que j'observai dans une de nos maisons où je fus envoyé. Et enfin, devenu étique et perclus des bras et des mains avec une sciatique qui affligeait une autre partie de mon corps, je fus réduit à l'extrémité plusieurs fois pendant trois ans, après lesquels, ayant perdu toute espérance de la part des hommes, je mis ma confiance en Dieu et en Notre-Dame de Verdélais dont j'avais l'honneur d'être profès⁴³. Ayant obtenu la permission d'y venir rendre mes vœux, j'y arrivai heureusement au mois d'octobre 1645. Y ayant dit la Sainte Messe durant neuf jours, je me trouvai beaucoup soulagé, et fus peu de temps après parfaitement guéri, ce qui surprit tous ceux qui avaient connu l'extrémité où j'avais été depuis si longtemps. Me sentant uniquement redevable de ma santé à la Sainte Vierge, après Dieu, je formai le dessein, sous le bon plaisir de mes supérieurs, de servir sa sainte chapelle le reste de mes jours. Je proteste que tout ce que je dis contient vérité.

⁴³ Profès : religieux qui a prononcé des vœux.

⁴⁴Le 16 septembre 1702, Pierre Bertrand, habitant de Bordeaux, est venu à Verdélais pour rendre grâces à Dieu et à sa Sainte Mère, du recouvrement de sa santé, ayant demeuré quarante jours abandonné des médecins, au sujet d'un rhumatisme qui l'avait réduit à l'extrémité, et comme un homme mort, ainsi qu'il est présenté dans le tableau qui est dans la chapelle, qu'il a lui-même présenté à cette divine Consolatrice, qu'il est venu reconnaître comme Celle à qui il doit sa guérison, puisqu'il se trouva soulagé aussitôt qu'il l'eût réclamée et fait vœu d'y faire dire quelques Messes, où il ferait sa dévotion. Madame de Mons, épouse de Monsieur Remond, qui le reconnut, fut présente, avec plusieurs autres personnes, à la déclaration sincère qu'il m'en fit, et l'ont signée.

⁴⁴ Supplément de l'édition de 1725.

Quinzième chapitre

Femmes enceintes délivrées heureusement

O n ne peut disconvenir que les hommes ne soient enfants de la mort, puisqu'ils ne peuvent venir au monde sans que les mères courent le risque de leur vie. Ces fruits qu'elles souhaitent avec tant de passion coûtent souvent bien cher à celles qui les portent, c'est pourquoi saint Paul avait raison de dire qu'il pardonnait aux femmes qui se marient, parce que les fruits mêmes de leurs mariages font la punition de leur incontinence et souvent font leurs bourreaux.

Demoiselle Marguerite de Vimency, femme d'un noble homme, Jacques Philippe d'Arrain, Sieur de Langissant, éprouva en sa personne un accident qui paraît aussi surprenant qu'il est rare qu'une femme puisse demeurer enceinte durant plus de dix-huit mois ; j'aurais même traité de fable cette histoire si je n'avais connu la demoiselle qui a été le fruit de cet accouchement miraculeux, qui s'étant confessée à moi plusieurs fois m'a déclaré la chose être vraie, et si je n'avais vu de mes propres yeux l'original du procès-verbal, certifié par tout ce qu'il y a de personnes de distinction dans la province de Guyenne qui l'ont signé, et particulièrement par Monsieur Singlande, prêtre, docteur en théologie et curé de Cabanac, par Monsieur Robardeau, curé de Croignon, et par le Sieur Vincent, docteur en médecine, à qui on doit ajouter d'autant plus de foi qu'il est reconnu pour un homme d'un mérite distingué par sa vertu et par sa probité, qui a donné attestation par écrit, le 28 janvier 1654, que ladite

demoiselle avait porté dans son sein l'espace de dix-huit mois Demoiselle Marie d'Arrain avec autant de douleur que d'inquiétude, et dont elle n'aurait jamais été délivrée sans danger de sa vie, si Celle qui, ayant conçu le Verbe Divin par la foi de l'esprit l'a produit sans douleur, ne l'eût assistée. Elle l'offrit à la Sainte Vierge avec un tableau qui représente ce miracle et qui se voit encore dans ladite chapelle de Verdélais. Cette fille de miracle ne manque pas, de temps en temps, de venir remercier Celle à qui elle doit la vie.

Comme l'amour de la vérité et l'aversion que j'ai de la fiction et du mensonge m'obligent d'user d'un grand discernement dans le récit de tant de miracles qui se sont opérés dans la sainte chapelle de Verdélais, et de choisir seulement ceux qui sont certifiés par des personnes dignes de foi, en taisant les autres qui ne me paraissent pas si certains ; je préfère d'en diminuer le nombre plutôt que de mêler dans cette histoire quelque chose qui pût être suspect.

Celle que je rapporte de Peironne de Cafau, de la paroisse de Loupiac, est établie sur les témoignages de plusieurs personnes, qui ont assuré que, ne pouvant nourrir son enfant parce qu'elle manquait de lait depuis quatre mois, et se voyant obligée de l'abandonner à des nourrices étrangères, fut inspirée de faire vœu à Notre-Dame de Verdélais et d'y venir faire ses dévotions, où elle porta un pot d'huile pour brûler devant son autel, et l'ayant fait bénir, en emporta une partie dont elle se frotta le sein, et eut dans la suite autant de lait qu'il lui était nécessaire pour la nourriture de son enfant. C'est ce qu'elle déclara aux religieux qui s'en assurèrent par les personnes du voisinage. Sa déclaration est signée des Sieurs d'Ambers, Peyronneau et Debats, le 21 avril 1642.

⁴⁵Nous voyons tous les jours des effets merveilleux de la confiance de ces pieuses mères qui, faisant scrupule d'abandonner leurs enfants à des nourrices étrangères, obtiennent par le mérite de leurs foi ce que la nature leur

⁴⁵ Supplément de l'édition de 1725.

a refusé, ou qu'elle ne leur donne pas avec abondance, ce qui les oblige de recourir à Notre-Dame de Verdélais, qui souvent exauce leurs vœux.

Voici un autre miracle qui paraîtra presque incroyable à ceux qui ne savent pas par expérience quelles sont les grâces de Dieu, mais qui consolera les personnes pieuses qui ont été témoins des merveilles que Dieu opère dans la chapelle de Verdélais, en faveur de ceux qui croient en lui, et qui mettent une confiance particulière dans le pouvoir de la Sainte Vierge. Je n'hésite point de la rapporter, ayant pour garants une partie de la ville de Bordeaux, qui assureront que la Dame Pelet, femme d'un marchand boulanger de la rue de la Rousselle, parut aux yeux de tout le monde un long espace de temps comme une femme prête d'accoucher. Mais comme le terme se passait sans qu'elle fût délivrée, elle consulta les médecins et les chirurgiens qui, par le long temps qu'elle devait être accouchée, doutèrent qu'elle fût enceinte, parce que depuis dix-sept ans qu'elle était mariée, elle n'avait point porté d'enfant, et délibérèrent de lui ouvrir le côté, afin d'en ôter l'enfant ou l'accroissement de chair qui pouvait s'être fait. Mais cette femme ne put s'y résoudre, soutenant toujours qu'elle sentait son enfant et, se voyant dans le chagrin et fatiguée des médecins, crut devoir plutôt avoir recours à la Sainte Vierge, à qui elle avait toujours eu beaucoup de confiance, et promit d'aller à Verdélais en dévotion, et de lui offrir son présent si elle obtenait sa délivrance. Sa prière eut tout le succès qu'elle espérait, car, ressentant peu de temps après les douleurs de l'enfantement, elle accoucha heureusement, contre l'attente des médecins et chirurgiens, et fit apporter son enfant avec elle à Verdélais ; c'est ce qu'elle déclara en présence de tous les religieux et une infinité de personnes qui s'y trouvèrent, le vendredi de la Pentecôte 1697.

Rien ne peut faire admirer la grandeur et la toute puissance de Dieu que les miracles qu'il opère sur ses créatures.

Madame Chicon de Saint-Germain, de Cuq,⁴⁶ se voyant à l'extrémité sans pouvoir être soulagée par les sages femmes ni par les chirurgiens, fut inspirée dans le fort de ses douleurs de se vouer à Notre-Dame de Verdélais, et la pria d'être la médiatrice auprès de son Fils pour obtenir sa délivrance. Dieu eut égard à l'ardeur de sa foi et, étant accouchée heureusement, elle vint remercier la Sainte Vierge et lui offrit par reconnaissance une figure d'argent qui représentait son enfant, et déclara au Révérend Père sacristain, en présence de plusieurs personnes, le 12 octobre 1698, qu'elle devait sa délivrance à la seule intercession de la Très Sainte Vierge, qu'elle avait réclamée avec foi et à une parfaite confiance.

⁴⁷Les vœux que fit à Notre-Dame de Verdélais Demoiselle Charlotte Templière, femme du Sieur Raimond Chaubrau, au sujet de Bertrande Chaubrau, sa fille, eurent un succès heureux. Étant enceinte de quatre mois de cette fille, elle eut une perte de sang par le nez durant plusieurs jours, que les médecins jugèrent être de plus de seize livres, dont elle reçut du soulagement, sans que son fruit en souffrît, après le vœu qu'elle fit à Notre-Dame de Verdélais. Dieu éprouva encore sa religion et sa foi dans un second vœu qu'elle lui fit pour obtenir la guérison de cette fille qui, jusqu'à l'âge de six ans, eut les jambes et les pieds tout contrefaits et argués⁴⁸, ne pouvant marcher que sur les chevilles de ses pieds, avec beaucoup de difficulté, dont elle fut guérie d'une manière surprenante. Enfin cette jeune fille de douleurs, ayant atteint l'âge de dix-sept ans, fut réduite dans une telle extrémité de maladie qu'elle resta deux fois vingt-quatre heures sans entendre ni connaître, et sans aucun sentiment ni mouvement ; cela obligea cette mère affligée de faire un nouveau vœu à Notre-Dame de Verdélais, lui promettant, si sa fille revenait en santé, qu'elle la mènerait à Verdélais, où elles iraient, l'une et l'autre, nu-

⁴⁶ Identification incertaine : Chicon-de-Sain-Germain ou de Saint-Germain-de-Cuq...

⁴⁷ Supplément de l'édition de 1725.

⁴⁸ Passés à l'argue, c'est-à-dire à peine dégrossis.

pieds depuis la Garonnelle, et jeûneraient ce jour-là au pain et à l'eau. Sa prière fut exaucée, la santé de sa fille s'étant rétablie peu à peu. Elle a exécuté son vœu aujourd'hui, 2 octobre 1713, dont plusieurs ont été témoins, son mari ayant écrit lui-même cette déclaration, et l'ayant lue tout haut au bureau où on reçoit les messes, où il s'est trouvé vingt ou trente personnes, pour marquer sa reconnaissance et honorer la Sainte Vierge de sa puissante intercession.

⁴⁹De l'obligation que les mères ont de nourrir elles-mêmes leurs enfants

Cet exemple me donne lieu de représenter aux femmes chrétiennes l'obligation indispensable où elles sont, de nourrir elles-mêmes les enfants qu'elles ont mis au monde, et de ne s'en pas décharger sur de fausses mères, je veux dire, sur des nourrices empruntées, ainsi que nous voyons, à la confusion du christianisme, par un abus presque général qui s'y est imperceptiblement glissé. Si elles ont oublié l'ordre de Dieu et la loi de la nature, qu'elles ne soient pas insensibles à ces grands exemples de l'Antiquité que l'Écriture Sainte même nous fournit en plusieurs endroits. Sara, qui était considérée comme une grande princesse, se fait un devoir et une obligation, et même un honneur, de donner elle-même la mamelle à son fils Isaac. La mère des sept Martyrs Macchabées (2 Maccha. 7) dont Joseph parle comme d'une personne très considérable, nourrit elle-même ses sept fils de son propre lait. On n'ignore pas que, dans ces derniers temps, des dames de la première qualité, bien loin de croire qu'elles se fissent un déshonneur, ont mis toute leur gloire et tout leur plaisir à nourrir elles-mêmes les fruits de leurs mariages ; et lorsqu'elles se trouvaient affaiblies par leur tendre complexion ou par leur tempérament délicat ou pour n'avoir pas assez de nourriture, elles tenaient chez elles une

⁴⁹ Chapitre spécifique à l'édition de 1725.

femme nourrice, sage et bien réglée, pour se soulager et empêcher que leurs enfants n'en souffrissent. Ces dames, bien loin d'être blâmées et censurées, se sont attiré l'estime et l'approbation de toutes les honnêtes gens. Et présentement nous voyons en gémissant des femmes d'une très médiocre condition et même du commun du peuple, qui s'en dispensent sans aucune raison, se persuadant que ce serait un affront pour elles. Que ne pouvait point dire Sara, pour s'excuser de cette obligation, si elle eût eu moins d'amour pour son fils ? Sa vieillesse, qui était si avancée, n'était-ce pas un prétexte légitime ? Mais elle ferma les yeux à tout ce qu'on pouvait dire. Adorant Dieu, qui par le même miracle qui l'avait rendue mère, lui donna ensuite du lait pour son fils, elle ne refusa point à Isaac ce lait qu'on pouvait appeler miraculeux.

Ne vous arrêtez donc plus, femmes chrétiennes, à cette coutume si dénaturée qui s'est malheureusement introduite dans le monde ; n'écoutez point les reproches de ces personnes d'un siècle corrompu qui parleront de dégâts ou d'une économie outrée, un devoir indispensable, que Dieu et la nature demandent que vous rendiez à vos enfants. Que le désir de vous en faire aimer tendrement vous porte à leur donner ce lait que vous leur dérobez, en le faisant même perdre, quoiqu'il soit destiné à leur nourriture, et qui semble répandre dans ces petits l'amour de la vie. Ce n'est pas moi, ce sont les Pères de l'Église qui vous condamnent, et qui ont toujours blâmé les mères, qui, sans de très grandes raisons, refusent à leurs enfants un devoir si naturel et si chrétien, qui a fait dire même à un païen *que ces mères, qui ont oublié tous les sentiments que la nature et de la tendresse devraient leur inspirer pour leurs enfants, qu'elles ont déjà commencé à nourrir durant le temps qu'elles les ont portés dans leurs flancs, et qui les abandonnent aussitôt qu'elles les ont mis au monde*, que ces mères, dis-je, ne sont mères qu'à demi, et on peut ajouter qu'elles cessent d'être mères, et qu'elles doivent être plutôt considérées comme des marâtres et ennemies de leurs enfants.

Au moins si la trop grande délicatesse de votre tempérament, ou une infirmité considérable, ou une impuissance entière vous ôtent les moyens et les forces de vous acquitter de cette obligation, ayez un grand soin d'y suppléer par un sage choix que vous ferez des nourrices bien réglées et de bonnes mœurs que vous substituerez en votre place ; considérez de combien de funestes suites vous vous rendriez responsables devant Dieu si vous vous déchargiez sans raison du soin de nourrir vos enfants, ou par un esprit de libertinage, par délicatesse, pour conserver votre beauté, ou pour ne vouloir pas vous gêner, et éviter l'embarras que ce soin peut causer, par complaisance à un mari, ou par rapport à votre négoce et à vos affaires temporelles, auxquelles vous me direz ne pouvoir vaquer librement, et les confiant et abandonnant à des nourrices étrangères, qui regardent vos enfants comme étrangers à leur égard, et dont elles se mettent fort peu en peine, pourvu qu'elles soient payées de leurs mois, sans prendre garde ni vous informer de leurs humeurs et de leur tempérament, qu'elles communiqueront et feront sucer avec le lait qu'elles donneront à ces petits innocents.

C'est ce que vous éprouvez tous les jours par des exemples qui frappent vos yeux, que des nourrices qui sont libertines, sujettes au vin, à la colère ou à d'autres passions, en nourrissant leur corps, empoisonnent leur âme et leur impriment les semences fâcheuses de leurs désordres, qui leur forment un tempérament vicieux, et sont autant de sujets de chagrin aux pères et aux mères. Par contre, si vous les choisissiez d'un tempérament réglé et sage, d'une humeur douce et modérée, vous en auriez de la consolation dans la suite, et attireriez sur vous mille bénédictions.

Seizième chapitre

Malades de flux de sang et de dysenterie guéris

Quoique saint Jean dise que la grâce regarde Jésus-Christ comme son auteur, que sa divinité en soit comme la cause principale et les sacrements les instruments, il se sert néanmoins des inspirations des anges et des prières des saints. Nous le voyons, Jérémie pria pour Jérusalem, saint Pierre promit aux fidèles de se souvenir d'eux après sa mort, et la divine Marie, qui a toujours possédé une charité parfaite, n'oublie jamais ses fidèles serviteurs qui ont confiance en Elle et qui l'implorent dans leurs besoins. C'est pour cela que les saints Pères lui attribuent la louange que l'époux des Cantiques donne à son épouse quand il la compare à une fontaine, pour marquer qu'elle est comme le réservoir de toutes les grâces dont Dieu arrose son Église ; qu'elle ressemble à la lune, parce que, comme la lune coopère avec le soleil dans les productions de la nature, la Sainte Vierge ménage de même avec Jésus-Christ toujours les influences de sa grâce.

Le Sieur François de Loppes, conseiller du roi et juge de La Réole,⁵⁰ en reçut des effets considérables, un flux de sang l'ayant réduit à une telle extrémité, que les médecins n'avaient plus de remèdes pour lui, et avaient dit qu'à moins que le Ciel ne fasse un miracle, la terre n'avait plus qu'un sépulcre à lui donner. La mort lui fit tant de frayeur qu'il eut recours à la Sainte Vierge, espé-

⁵⁰ Le nom de la ville vient du mot latin *Regula*, la « Règle » ecclésiastique de saint Benoît que suivaient les moines bénédictins du prieuré Saint-Pierre.

rant par son moyen recevoir du soulagement, et s'engagea d'aller à sa sainte chapelle de Verdélais pour y faire ses dévotions. Ce qu'il exécuta, ayant obtenu ce qu'il avait souhaité, et il fit cette déclaration en présence de ses enfants, qu'il avait amenés pour remercier ensemble la Sainte Vierge de sa guérison. Plusieurs de ses amis s'y trouvèrent lorsqu'il en fit le détail au Révérend Père sacristain, le 13 juillet 1631.

Ce proverbe ne se trouve pas toujours vrai, que *les grands maux ne durent pas longtemps, parce que la mort les termine, si la vertu des remèdes ne les soulage pas*. Cette règle a ses exceptions, puisqu'on en voit qui n'ont pas moins de durée que de violence, soit que le bon tempérament résiste avec plus de vigueur à la force du mal, soit que Dieu le permette pour faire davantage éclater sa puissance et pour éprouver la patience de ses serviteurs.

La longue et mortelle maladie du Sieur Jean Pelluchon, avocat de la ville de Cognac, eût épuisé la sienne aussi bien que l'art et la science des médecins, si la grâce n'eût fait paraître sa force dans ses faiblesses. Trois mois entiers éprouvèrent sa confiance par un flux de sang continuel, qui ne lui donna aucune espérance de guérison que par miracle, et qui obligea même les médecins de lui dire que les remèdes naturels lui étaient inutiles. Mais Dieu voulut, pour honorer sa divine Mère, qu'un de ses amis lui inspirât de faire un vœu à Verdélais et qu'il reçût de bonne part cet avis, qui lui profita, puisqu'il obtint, par la confiance qu'il eut aux mérites de cette sacrée Mère de Jésus-Christ, un parfait rétablissement de sa santé. Et comme il était dans un âge fort avancé et hors d'état de faire le voyage, et que par ailleurs il voulait marquer sa reconnaissance de la faveur qu'il avait reçue, il pria le Sieur Pierre Janneau, conseiller au présidial⁵¹ de Saintes, d'accomplir son vœu, et il raconta le sujet de son pèlerinage aux religieux, en présence du Sieur Dupons, de Bazas, de Dame Marie Lafue, de Saint-Macaire,

⁵¹ Le Présidial est un tribunal de justice de l'Ancien Régime créé au XVI^e siècle.

et de quelques autres, qui signèrent sa déclaration le 30 juillet 1642.

Dieu fit paraître un autre effet sensible de sa toute-puissance, par la guérison de Pierre Garreau, de Bordeaux, qui, voyant l'impuissance de la nature et des remèdes pour le soulager d'une prodigieuse perte de sang ou dysenterie, exposa ses infirmités à la Sainte Vierge la pria de l'assister, lui promettant d'aller en pèlerinage en sa sainte chapelle de Verdelais, et de lui offrir deux cierges du poids d'une livre chacun, et d'y faire ses dévotions, et peu de temps après, le sang s'apaisa et il s'acquitta de son vœu, à quoi il attribua uniquement sa guérison, ainsi qu'il témoigna au Révérend Père sacristain ; témoins : J. de Bonté et de la Marque, le 12 avril 1643.

Si Dieu a voulu rendre son Église éclatante dans son commencement par ses miracles, ce n'était que pour appuyer la foi. Le miracle du don des langues autorisa le premier sermon de saint Pierre, le jour de la Pentecôte ; la guérison du boiteux assis à la porte du Temple, servit beaucoup pour l'accroissement de l'Évangile, et la Providence a soin, de temps en temps, de confirmer par des miracles les vérités de notre foi⁵² pour réveiller notre foi, et pour confondre les impostures de l'erreur et du mensonge.

C'est ce qu'elle a fait au sujet de la sœur de la Roche, religieuse de sainte Ursule⁵³, de Bordeaux, laquelle se

⁵² Au lieu de « créance ».

⁵³ L'Ordre de Sainte Ursule est un ordre religieux catholique fondé en novembre 1535 à Brescia en Lombardie (Italie) par sainte Angèle Merici (1474-1540). Spécialisé dans l'enseignement des jeunes filles, il s'installe en France à la fin du XVI^e siècle, dans le Comtat Venaissin et à Bordeaux (1619). C'est de cette dernière ville que viennent les religieuses de Saumur. Le couvent des Ursulines ouvert en 1607 était la maison de Langon. Il abrita des religieuses jusqu'à la Révolution. Anne de Beauvais première supérieure de l'ordre y résida même. Le couvent abrite aujourd'hui le Musée Maurice Poignant.

- Anne de Beauvais (1587-1620) : Cette première supérieure est originaire de Bordeaux, mais vient de Laval. Elle se fait remarquer par ses mortifications spectaculaires : elle boit dans une tête de mort, elle se fait administrer la discipline dans le réfectoire et mange des détritrus. Elle a des visions, assistant à cent lieues de distance à l'assassinat d'Henri IV. Épuisée par une vie de macérations, tourmentée par des démons, elle décède peu après son arrivée à Saumur, à l'âge de 33 ans.

voyant dans l'impuissance de s'acquitter des obligations de son état, à cause d'une dysenterie qui lui durait depuis cinq semaines, résolut de se vouer à Notre-Dame de Verdélais, en qui elle avait toujours eu beaucoup de confiance ; sa foi eut l'effet qu'elle espérait, le flux de sang ayant cessé. Comme elle ne pouvait accomplir son vœu sans une permission de Monseigneur l'archevêque, ne voulant pas d'un autre côté, rompre sa clôture, de crainte de se dissiper, pria son frère Charles de la Roche d'y satisfaire et de déclarer aux religieux de Verdélais qu'elle n'était obligée de sa guérison que par l'intercession puissante de la Sainte Vierge, puisque tous les remèdes dont on s'était servi n'avaient qu'irrité son mal, bien loin de la soulager. C'est ce qu'il fit en présence des Sieurs Cadroy, Grangier, Pinault, et de plusieurs autres personnes, qui signèrent cette déclaration le 12 juin 1642.

La réputation du saint lieu de Verdélais ne s'étend pas seulement aux villes voisines mais jusque dans les provinces éloignées, ainsi qu'on a pu le remarquer, et que nous le voyons en la personne de Michel Rouzet, de la paroisse de Vance,⁵⁴ en Périgord, lequel, étant dangereusement malade par un vomissement de sang qui l'avait réduit à un tel état durant quatre ou cinq jours, que les médecins n'en attendaient plus que la mort, reçut une parfaite guérison par la vertu de sa foi et de la confiance qu'il eut en l'assistance de la Sainte Vierge, qui est toujours prête à secourir les affligés. Il vint à Verdélais lui en témoigner sa reconnaissance, et déclara qu'il n'était redevable de sa guérison qu'à cette divine Mère, cela en présence des Sieurs Rigaud, Rouzet et G. Verrier, le 20 avril 1668.

⁵⁴ Identification incertaine.

Dix-septième chapitre

Fous et frénétiques guéris

Celui qui a perverti son esprit par sa malice est encore plus à plaindre que celui qui est gâté par quelque maladie, et quand il refuse les lumières des vérités divines, il devient moins intelligent que celui qui manque de raison pour les choses extérieures. Il y a peu de gens qui passent pour fous dans l'esprit des hommes ; mais en matière de salut le nombre des insensés est infini, puisque les pécheurs qui abusent de leur raison pour offenser Dieu sont d'autant plus fous qu'ils s'estiment sages aux yeux des hommes.

Bertrand Monier, boucher de la Sauve, fut affligé de cette maladie d'esprit jusqu'à un tel excès qu'on ne pouvait le faire boire ni manger ni dormir ; cela obligea le médecin et le chirurgien, qui jugèrent son mal incurable, de l'abandonner ; ce qui mit sa famille dans la dernière désolation, jusqu'à ce qu'étant un peu revenu à soi par un bon intervalle qu'il eut, quelques personnes le persuadèrent, puisque les remèdes humains lui étaient inutiles, d'avoir recours à ceux du Ciel : il goûta cet avis, et s'étant souvenu qu'il se faisait grand nombre de miracles à Notre-Dame de Verdélais, il eut beaucoup de confiance en elle et la pria d'avoir pitié de l'état où il était, et il obtint sa guérison aussi promptement que sa foi avait été vive, ayant eu dans la suite le jugement fort sain. Il vint remercier la Sainte Vierge, et déclara au Révérend Père sacristain qu'elle était l'unique cause de son rétablissement. Les Demoiselles Marie de Cazere, Peironne Gau-

lier et Letisse Grangier signèrent sa déclaration, le 7 juillet 1628.

L'homme n'étant distingué des bêtes que par la raison, il semble qu'il cesse d'être un homme lorsque l'âme ne fait plus qu'animer le corps, et que les dérèglements de cette partie qui le rendent semblable aux animaux empêchent les plus nobles fonctions de celle par laquelle il ressemble aux anges. Quoique la mort, qui est commune aux sages et aux fous, soit toujours appréhendée, je crois néanmoins que s'il était au choix du sage il préférerait⁵⁵ la mort à la folie, et aimerait mieux mourir en homme raisonnable que de sa foi sans raison.

Ces vérités font valoir la grâce que reçut Marie Rouger, de Marmande, par le crédit et le secours puissant de la Sainte Vierge. Elle fut privée de l'usage de la raison par un accident de maladie, qui, sans la rendre criminelle, avait tellement affaibli son esprit qu'il n'y avait plus d'espérance qu'il pût être rétabli sans miracle. C'était un avantage pour ceux qui la gardaient de n'être pas obligés de la lier, toutes ses extravagances ne paraissant qu'au mouvement déréglé de ses yeux et de sa langue, qui marquaient que sa raison était dans l'interdit. Six mois entiers s'écoulèrent en de vaines épreuves de remèdes, qui, bien loin de changer sa disposition, ne faisaient qu'aigrir son mal, de telle sorte que ses parents craignaient que cet accident ne lui durât jusqu'au tombeau. Mais la charité que les religieuses bénédictines de Marmande eurent de la recommander à la Sainte Vierge lui procura quelque intervalle, pendant lequel elle se joignit à leurs saintes intentions. En la voyant ainsi abandonnée des médecins, sans espérance d'être guérie, elles l'engagèrent d'aller en pèlerinage à Verdélais si Dieu lui redonnait la santé et d'y faire ses dévotions, ayant même fait une neuvaine pour elle. Elle parvint peu à peu à elle-même et parla comme une personne à qui le retour du bon sens donna le moyen d'être témoin du pouvoir de la Mère de Dieu. Elle accomplit son vœu, déclarant aux

⁵⁵ Au lieu de « préférerit ».

religieux la grâce qu'elle avait reçue, que le Révérend Père Patrice Dupau, capucin, assura être véritable, l'ayant assistée durant sa folie. Cette déclaration fut signée par frère Jean d'Aurignac, les Sieurs Lafue, greffier de Saint-Macaire, et d'Aubrin, procureur, le 9 septembre 1659.

Si les intérêts de notre salut nous étaient aussi chers que cette vie animale et passagère, nous aurions encore plus d'ardeur à recourir à la Sainte Vierge pour être délivrés des maux qui conduisent à la mort éternelle, que d'être soulagés des infirmités corporelles, qui servent souvent de remèdes à l'âme. Ce n'est pas que je condamne ceux qui ont recours à la Mère du Sauveur dans leurs besoins, mais je ne puis m'empêcher de blâmer ceux qui ne lui demandent du secours que pour la guérison du corps, qu'ils quitteront dans peu de jours et qui doit servir de pâture aux vers, et de déplorer leur aveuglement lorsque je les vois insensibles à la perte de leur âme, rachetée par le sang de Jésus-Christ.

Il serait donc à souhaiter que le pécheur eût un aussi vif ressentiment de son état misérable que Jacques Nespoulet, maître-tailleur, de Bordeaux, avait de la douleur de sa femme, qu'une fièvre ardente et continue, accompagnée de convulsions et de transport au cerveau, avait réduite à n'avoir plus d'autres forces que celles que la frénésie peut donner à un corps languissant, car l'égarément du bon sens étant la seule chose qui paraissait moins sensible à cette maladie, elle n'était point en état de craindre ce que tout le monde appréhendait pour elle. Cette force étrangère, qui ne provenait que du désordre de son tempérament et de quelques séditions entre les parties qui composent l'état de notre vie, ne servait qu'à réduire ce peu qui lui en restait. On ne parlait plus que de sépulcre, les médecins cédaient la place aux prêtres, et les remèdes aux derniers sacrements. Enfin on n'en attendait plus que la mort. Cependant ce mari affligé, conservant un reste d'espérance fondé sur la confiance qu'il avait au pouvoir de la Mère de Dieu, il s'en alla à l'église de Saint-Michel, où il promit que si sa femme

revenait en santé, ils iraient ensemble faire leurs dévotions à Notre-Dame de Verdélais. Sa foi eut un tel succès qu'étant de retour au logis, il vit sa femme toute changée, sa frénésie cessée, tous ses sens ayant repris leur première vigueur, et étant revenue comme d'un profond sommeil, elle crut que sa maladie n'avait été qu'un songe. Enfin sa guérison fut si miraculeuse, que deux jours après, elle travailla en sa boutique. Un rétablissement si surprenant les engagea l'un et l'autre à aller témoigner leur reconnaissance à Verdélais, où ils déclarèrent ce qui était arrivé, en présence de Raimond Sainton, témoin dudit miracle, et des Sieurs Louis Contense, marchand d'Agen, et d'Antoine Peyronneau de La Réole, le 26 avril 1632.

Comme Dieu se plaît à exercer notre foi, et à affermir notre espérance par le crédit de la Sainte Vierge, François Gasquet, bourgeois de Bordeaux, voyant sa chère mère au lit depuis un mois par une grosse fièvre continue, avec transport au cerveau, sans pouvoir cracher ni respirer, et, condamnée par les médecins, il appela de leur sentence au tribunal de la Miséricorde. Priant la Sainte Vierge de lui servir d'avocate, il lui promit d'aller à pied à Notre-Dame de Verdélais et d'y faire ses dévotions, ce qu'il exécuta. Ayant demandé de l'huile d'une des lampes qui brûlent devant l'autel, il en porta à sa mère ; la lui ayant fait appliquer sur la gorge, elle commença à respirer, et étant revenue à elle-même, la fièvre cessa. Il vint à Verdélais le 28 septembre 1642, pour assurer les religieux de la vérité, en présence des Sieurs Armandée et Savin, qui avaient été témoins de l'état pitoyable et de l'extrémité où avait été réduite cette femme et de sa guérison subite.

Dix-huitième chapitre

Pestiférés guéris

Il n'y a point de mal que nous appréhendions tant que la peste, n'y ayant point de remèdes qui soient capables de guérir ceux qui en sont atteints. On en a une telle horreur qu'un mari le plus passionné n'a aucune peine d'abandonner sa femme, un père et une mère, leurs enfants ; elle fait oublier tous les sentiments naturels des enfants à l'égard de ceux qui leur ont donné la vie. Cependant, le péché est encore plus horrible, et il semble qu'on n'en ait aucune aversion ; on le boit comme l'eau, on se plaît à converser avec les personnes qui en sont infectées, et bien loin de fuir et d'appréhender leur compagnie, on la cherche, quoique l'un des maux ne soit que corporel et ne corrompe que le corps, et que l'autre corrompe l'âme.

Cette maladie si terrible avait surpris le Sieur Antoine de Thounens, maître-chirurgien de Vannes, en Bretagne, qui, nonobstant son expérience et la connaissance qu'il avait des remèdes préservatifs contre le mal contagieux, ne put être guéri et perdit connaissance au bout de quatre jours, en sorte qu'on n'en attendait que la mort. Cependant, dans un bon intervalle qu'il eut, voyant que les remèdes naturels étaient inutiles, il eut recours à ceux du Ciel, et, ayant interposé le crédit de la Très Sainte Vierge, il promit de visiter sa sainte chapelle de Verdélais, et se sentit aussitôt soulagé. Il ne manqua pas d'accomplir son vœu dès qu'il eut une parfaite santé, se persuadant que cet accident n'était qu'une punition de

son ingratitude d'avoir négligé d'exécuter celui qu'il avait fait dans une maladie qu'il avait eue quelques années auparavant. C'est ce qu'il certifia aux religieux, en présence de plusieurs témoins, le 10 novembre 1636.

Il n'y a rien qui contribue d'avantage à la conversion des pécheurs et à les faire retourner à Dieu que les maladies dangereuses, telle est la pensée de saint Chrysostome, lorsque, prêchant au peuple d'Antioche, il leur disait : j'apprends que, voulant accuser les Juifs, je n'accuse votre mauvaise conduite, car lorsque la famine, la peste, la grêle, la sécheresse, les incendies et les invasions de nos ennemis étaient comme des orages qui fondaient l'un après l'autre sur nos têtes, l'Église se trouvait tous les jours trop petite, et ne pouvait contenir le grand nombre de personnes qui y accouraient en foule ; vous viviez dans une modération et dans un mépris général de toutes les affaires du siècle ; ni la passion d'avoir du bien, ni le désir de la gloire, ni l'amour de l'intempérance, ni aucune pensée déshonnête n'étaient capables de vous détourner de votre devoir, mais vous vous appliquiez avec pleurs et avec larmes à tous les exercices de piété. Durant ce temps-là, les plus débauchés pratiquaient la continence, les vindicatifs travaillaient à se réconcilier, les avares faisaient de grandes aumônes, les plus colères et les plus empotés devenaient doux et tranquilles. Mais aussitôt que Dieu a retiré l'indignation de dessus vous, et qu'il a apaisé cette tempête, vous êtes retournés, à l'instant, dans les mêmes dérèglements de votre vie licencieuse. C'est ce que je ne cessais de vous prédire et de vous témoigner par avance, dans le temps même de ces tentations ; mais toute ma prévoyance n'a servi de rien, et mes avertissements se sont effacés de vos esprits comme si c'eût été des songes et des ombres. J'ai donc sujet d'avoir une plus grande appréhension que jamais, et de craindre qu'il ne vous arrive de plus grands maux, et que vous receviez de Dieu une blessure incurable.⁵⁶

⁵⁶ Cf. Godefroy Hermant, *Vie de Saint Jean Chrysostome*, p. 134-135.

Il est donc certain que l'affliction est utile à ceux qui en font un saint usage par la grâce et par la miséricorde de Dieu, ainsi qu'elle le fut à Monsieur le Comte de Gurson de Foix et à Madame sa femme, lesquels, voyant leur maison attaquée de la peste qui enleva de cette vie quatre religieux minimes⁵⁷ qui étaient venus leur rendre visite, et une fille du logis, avec quatre autres domestiques, firent vœu à la Sainte Vierge et lui promirent que si elle les préservait par son crédit de ce danger, qui paraissait inévitable sans miracle, ils iraient en pèlerinage à Notre-Dame de Verdelais avec toute leur famille. Cette divine Consolatrice des Affligés, touchée de l'ardeur de leur foi et de leur grande confiance, obtint de son Fils cette grâce ; ils exécutèrent leur vœu le 2 mars 1645 et firent cette déclaration, signée de Demoiselle Henriette de Foix et de toute la famille, en présence de plusieurs témoins, et, dans la suite, Madame la comtesse de Gurson, ayant reçu plusieurs faveurs par l'intercession de la divine Marie, envoya à Verdelais, le 20 février 1656, une couronne d'or, une langue, deux oreilles, et une rangée de dents, le tout d'argent, et le 30 mai 1662, elle y envoya un cœur d'argent.

⁵⁷ Les Minimes : en latin *Ordo Minimorum*, c'est-à-dire « les tout petits », forment un ordre religieux créé en 1493 par saint François de Paule (1436-1507), lui-même ermite recherchant le dépouillement absolu, une humilité radicale. Ils sont appelés aussi Les Bons Hommes.

- Le couvent des Minimes de Blaye en Gironde : doit son existence à une décision du gouverneur Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, lequel ordonne l'implantation de cet ordre religieux afin de garantir un soutien moral aux soldats cantonnés dans la ville-forte. La première pierre du monastère est posée en 1607, et les travaux achevés en l'espace de quatre ans. En 1611, il est officiellement consacré par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Lors de l'édification de la citadelle en 1685. Sous la Terreur, le couvent est transformé en prison, tandis que la chapelle devient un magasin de fourrage.

Dix-neuvième chapitre

Ulcères, tumeurs et chancres, guéris

Il faut que le pécheur soit bien aveuglé d'être moins sensible à l'infection de son cœur qu'à la corruption de son corps. Les dérèglements des passions sont les ulcères du cœur : l'impureté, l'envie, l'ambition, l'avarice et autres semblables, qui réduisent l'âme dans un état pitoyable. Cependant il n'en a point d'horreur, son cœur y est insensible, au lieu qu'il ne peut souffrir la moindre corruption de son corps ; son cœur est tout gâté, il est plein de pourriture par mille pensées impures, et une infinité de désirs injustes d'acquérir du bien, en ne faisant aucun effort pour en recouvrer la santé ; il ne néglige et n'épargne rien pour la guérison de son corps, cherchant tous les moyens de le rétablir.

Pierre Alari, de Bordeaux, semblait avoir des sentiments bien contraires, puisque, négligeant les remèdes humains qui auraient pu le soulager d'une tumeur dangereuse qui lui était survenue à la joue, il se contenta de souffrir une simple incision que les chirurgiens lui firent, se persuadant qu'il serait plutôt soulagé par l'intercession de la Très Sainte Vierge, à qui seule il eut recours après Dieu dans la violence de son mal, lui promettant que s'il guérissait, il emploierait plus chrétiennement sa santé et qu'il irait à Notre-Dame de Verdelais faire dire trois Messes, et qu'il y ferait ses dévotions. Il n'eut pas sitôt prononcé son vœu que sa joue désenfla, les eaux se vidèrent, et il fut parfaitement guéri au bout de huit

jours, contre le jugement des médecins. C'est ce qu'il assura en présence de plusieurs témoins, le 7 juin 1630.

Noble Dame Marie de Guip, veuve de Monsieur le Chevallier Cominges, seigneur de Saint-Front en Saintonge, implora le secours de la Sainte Vierge dans l'affliction qu'elle eut d'un chancre qui lui vint sur la langue, et qui dura l'espace de trois semaines, sans que les remèdes l'eussent soulagée, et son mal était devenu si horrible qu'il eût été capable de jeter dans le désespoir une personne qui n'eût pas eu autant de vertu qu'elle, et qui n'eût pas été persuadée que ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu, qu'elle pouvait appeler de son jugement, sans rien risquer de celui des médecins, quelque expérimentés qu'ils fussent, et que la grâce a des secrets qui sont inconnus à leur art. Elle eut une foi si ferme que, plus on désespérait de son mal, plus elle se fortifiait, dans l'espérance et la confiance qu'elle avait en la puissance de la Sainte Vierge ; elle se promit son secours, lorsqu'elle se vit abandonnée de ceux qui avaient entretenu son mal au lieu de le guérir. Elle fit donc vœu d'aller à Notre-Dame de Verdelais, où sa foi lui promettait la guérison, et de lui offrir une langue d'or si elle guérissait la sienne, et dès le lendemain qu'elle eut fait son vœu, elle se trouva très soulagée ; et ayant recouvré une parfaite santé, elle ne manqua pas à sa parole, et se crut obligée, étant arrivée à Verdelais le 6 août 1632, de déclarer en présence d'une infinité de monde, qu'elle n'avait obtenu sa guérison que par miracle, le Sieur Daudé, marchand de l'Île de Ré, et sa fille de chambre qui l'avait assistée, signèrent sa déclaration.

Il est vrai, et c'est le langage de l'Écriture Sainte, que Dieu nous a donné sa parole pour nous instruire, pour nous exciter à la patience, et pour nous consoler dans nos maux, lorsque, parlant des Justes qui nous sont représentés par le bon grain, il dit qu'ils rapporteront leur fruit dans la patience.

Le Sieur Jean Loreau, bourgeois de Blaye, était sans doute pénétré de ces sentiments, ayant souffert avec une extrême patience un chancre à la lèvre d'en bas, jusqu'à

ce que Dieu lui inspirât de s'adresser à sa Sainte Mère pour en obtenir la guérison, ce qu'il fit avec une ferme confiance, lui promettant d'aller en pèlerinage en sa sainte chapelle de Verdélais et de lui offrir un chef d'argent du poids de deux marcs⁵⁸ et demi, si par son crédit il obtenait la guérison de son mal. Sa foi ne fut pas vaine. S'étant trouvé soulagé, il satisfit à son vœu aussitôt qu'il fut rétabli. Les Sieurs des Plas, Sylvestre, Lafue, du Four, Couraulle, et la Fibault signèrent sa déclaration, qu'il assura par serment être véritable, le 10 novembre 1661.

Dieu qui ne se lasse point de donner des marques de sa bonté à ceux qui l'invoquent en esprit et vérité, voulut qu'un autre miracle de cette nature fit la récompense de la foi de Monsieur Landry, prêtre de la Sommineau, de la ville de Pierre-Buffière, qui, étant incommodé d'un ulcère, se mit entre les mains des médecins pour ne pas tenter Dieu, qui veut que nous les honorions à cause de la nécessité, mais ayant éprouvé la faiblesse de leur art et l'inutilité de leurs remèdes l'espace de trois ans, il chercha ceux du Ciel et implora le secours de la sacrée Mère de Jésus-Christ. Aussitôt son ulcère se referma ; il fut rétabli en peu de jours en une parfaite santé, et vint rendre grâces à Dieu et à la Très Sainte Vierge. Il pria le Révérend Père sacristain d'enregistrer ce miracle dans son livre, qu'il assura être très véritable, en présence de plusieurs personnes, le 25 avril 1637.

La grâce que Dieu nous accorde dans les maux les plus désespérés par l'intercession de sa Sainte Mère, nous oblige d'avouer qu'elle n'a pas moins de remèdes en sa puissance que nos corps d'indispositions, qui contraignent les médecins d'abandonner leurs malades, et que la médecine n'a aucun secret qui ait autant de force et de vertu pour vous guérir.

C'est ce qu'éprouva Madame Marie Castella, veuve de Monsieur Goufron, demeurant à Tombeboeuf, diocèse d'Agen, qui par une chute fut légèrement blessé à une

⁵⁸ Marc : ou livre de Troyes, système de mesure du Roi : ~ 489,505 grammes.

jambe, qui ne parut d'abord qu'un peu entamée mais dont le mal s'augmenta dans la suite, de telle sorte qu'elle devint toute ulcérée. Il s'y fit plusieurs trous, se communiqua même à l'autre jambe avec des douleurs si aiguës (qu'elle endura plus de huit mois) qu'elle eut besoin de toute sa confiance et de toute sa vertu. Ce qu'ayant appris, Madame Castella, religieuse de sainte Ursule de Langon, sa sœur, y fut sensible, et inspirée, en même temps que de lui écrire pour la consoler et la fortifier dans son mal, qui était devenu incurable au sentiment des médecins, qui l'avaient abandonnée, elle lui envoya une image qui représente Notre-Dame de Verdélais, où il y a une oraison très consolante, qui avait été bénite et touchée à la figure de Notre-Dame de Verdélais, et elle lui conseilla de faire vœu d'y venir, d'y faire dire une Messe, et faire sa dévotion. Ce qu'elle accepta avec beaucoup de plaisir, par rapport à sa dévotion et à la confiance qu'elle a toujours eue en la Sainte Vierge. Dans le même temps qu'elle prononça son vœu, elle se sentit soulagée et, au bout de quinze jours, ses ulcères se refermèrent et elle fut entièrement guérie. Aussitôt qu'elle se sentit assez forte, elle ne manqua pas de satisfaire à son vœu, étant venue à Verdélais le mercredi des Quatre-Temps⁵⁹ de la Pentecôte de l'année 1708. C'est la déclaration qu'elle en a faite, et que plusieurs personnes ont confirmée et que particulièrement Madame Castella, religieuse de Langon, dont la piété et la fidélité à la Règle doivent rendre le témoignage plus recommandable et moins suspect.

⁵⁹ Trois jours de jeûne, en chacune des quatre saisons, pratiqués jusqu'à la réforme liturgique du concile Vatican II.

Vingtième chapitre

Possédés guéris

Si les afflictions extraordinaires étaient des préjugés infailibles de quelques grands crimes, on aurait sujet de croire que ceux qui sont humiliés par des maladies ou par des accidents funestes, comme la possession, auraient commis des péchés énormes, puisque Dieu exerce sur eux de si effroyables jugements. Mais ce serait raisonner comme les amis de Job, de former une pensée si injuste et si téméraire, et je n'entreprends de vous rapporter les miracles qui se sont faits par l'intercession de la Mère du Sauveur, de quelques possédés, que pour vous faire voir que souvent les plus rigoureux châtimens sont des effets de la miséricorde de Dieu, et que toutes ces humiliations sont le partage des plus grands saints. Sans vous faire le récit de tant d'histoires que l'Écriture Sainte nous fait remarquer dans l'un et l'autre Testaments, n'avons-nous pas sujet d'admirer, dans l'exemple de cet incestueux de Corinthe, combien la conduite de Dieu sur les hommes est au-dessus de tous leurs raisonnemens ? Car lorsque saint Paul le livre à Satan, et qu'il se sert du démon comme un exécuteur de la justice divine, il n'a d'autre pensée que de conserver au jour du Jugement l'âme de ce pécheur qui avait commis un inceste. On ne peut voir sans étonnement qu'un si sage médecin emploie un remède si violent, quoique la possession de Susanne de Broca, fille du Sieur Jean de Broca, me paraisse aussi surprenante, Dieu ne l'ayant pas permise pour punir ses crimes, mais seulement pour l'humilier, et lui donner sujet, par cette humiliation, de mériter la possession de Dieu même.

Cette fille fut tourmentée durant plus de deux mois d'une manière à exciter la compassion de tout le monde, voyant la contorsion de ses yeux, l'écume qui sortait de sa bouche, le bruit effroyable de sa voix confuse, et le tremblement de son corps sans avoir aucun sentiment ; on appréhendait même qu'elle n'eût changé de tempérament, qui était naturellement doux, tranquille et fort dévot, n'ayant dans la bouche que des jurements, des blasphèmes et des exécration, et paraissant dans une entière aversion de Dieu, des saints noms de Dieu et de Marie, des saints, des images sacrées, des lieux consacrés au culte de Dieu, des prières chrétiennes et de tous les avis qu'on lui donnait, disant que quelque sorcier lui avait mis le Diable au corps. Une affliction si extraordinaire toucha ses parents de compassion mais leur piété la fit regarder, non pas des yeux humains (qui ne s'arrêtent qu'aux apparences, et qui jugent souvent que les hommes sont d'autant plus coupables qu'ils paraissent affligés), mais par des yeux éclairés d'une lumière très pure et toute divine, qui fait adorer la grandeur de Dieu, et qui découvre le néant de la créature, ce qui les obligea à faire venir plusieurs personnes ecclésiastiques, et même des médecins, qui demeurèrent tous d'accord qu'il fallait qu'il y eût quelque maléfice, et qu'ainsi on devait plutôt avoir recours aux remèdes de l'Église qu'à ceux de l'art que la médecine emploie, et conclurent, de l'avis des supérieurs, de la vouer à Notre-Dame de Verdélais et de l'y faire conduire. Peu de temps après, elle fut miraculeusement délivrée, au grand étonnement de ceux qui l'avaient vue et connue. Il en fut donné un certificat authentique le 28 octobre 1628, signé par les Sieurs François Cousture et G. Debesset, bacheliers en théologie et recteurs, respectivement, de l'église de Saint-Germain de Caumont et de Notre-Dame de Fourques, en la juridiction dudit Caumont, diocèse de Condom, et par le Sieur Maigneto, chanoine théologal⁶⁰ en l'église du Mas d'Agenais, et par les Sieurs de la Gahusère et Vi-

⁶⁰ Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale pour enseigner la théologie et pour prêcher en certaines occasions.

gnère, du Mas d'Agenais, du Sieur de Pectorue, aïeul maternel de la dite fille, et enfin du Sieur Fulchié, juge et lieutenant dudit Caumont, oncle, qui ont affirmé l'avoir vue dans ses violentes agitations, et avoir été présents à sa délivrance, aussitôt qu'elle fut dans ladite sainte chapelle et qu'on eût fait les prières sur elle, ce qui arriva le 11 septembre 1628, après Vêpres, en présence des religieux et d'une infinité de personnes qui s'y trouvèrent.

Cet exemple si authentique devrait apprendre à certaines personnes qui condamnent si facilement la conduite des autres, à suspendre leur jugement dans ces rencontres, et à ne pas mesurer les secrets de Dieu par les règles trompeuses de la prudence des hommes, à ne point insulter les affligés, mais à compatir à la misère de ceux dont le Démon possède les corps d'une manière qui peut être avantageuse au salut de leurs âmes, et à concevoir dans la soumission de la foi que Dieu peut délivrer de cette captivité funeste ceux qui sont liés de ces chaînes invisibles, ainsi qu'il fit pour Mathive Cardon, âgée de vingt ans, de la paroisse d'Aux, dans la lande,⁶¹ qui était possédée du Démon et qui fit vœu de venir à Notre-Dame de Verdélais, ce qu'elle accomplit le 11 septembre 1681, reconnaissant la Sainte Vierge comme sa bienfaitrice par le crédit de laquelle elle avait été heureusement délivrée du Démon. C'est la vérité que ses parents attestèrent au Révérend Père sacristain qui l'avait exorcisée en présence de plusieurs personnes.

Et Marie de la Crotte, de la paroisse du Thaise, dans la lande, reçut la même grâce dans la sainte chapelle de Verdélais, après avoir fait ses dévotions, le 29 avril 1683. Sa déclaration fut authentique, l'ayant faite en présence de plusieurs personnes de la même paroisse, qui avaient connu et vu la fille dans de cruelles agitations.

⁶¹ Plutôt que « Auche dans les Landes » (?)

Vingt-et-unième chapitre

Des personnes délivrées du naufrage et d'autres dangers par l'intercession de Notre-Dame de Verdélais

Les grâces que nous recevons continuellement de la Sainte Vierge sont des motifs puissants qui nous obligent à avoir recours à elle parmi les dangers où nous nous trouvons tous les jours exposés, et d'avouer qu'elle est le refuge et le port assuré de ceux qui sont prêts de faire naufrage, *in periculis, in angustiis, Mariam cogita, Mariam invoca, non recedat a corde, non recedat ab ore*, dit saint Bernard, car elle participe au pouvoir de son Fils de commander aux vents et aux tempêtes. Cela nous donne une grande confiance de nous adresser à elle, et une parfaite assurance d'éviter toutes sortes de périls par son moyen.

C'est dans ces sentiments que Jean Rozet, marinier de Bourg, et Jean Bonnefons, son associé, eurent recours à cette divine Mère au milieu du danger où ils se trouvèrent, leur navire étant agité d'une tempête si furieuse que, s'étant entrouvert, l'eau y entra de tous côtés, et ils voyaient les flots de la mer s'élever et prêts à les engloutir, de sorte qu'il ne leur restait plus que l'unique voie de s'adresser à Dieu. Comme le propre de la foi est de porter à la prière, qui en est comme le premier fruit, *fides orat quæ data est non oranti*, dit saint Augustin, leur foi qui s'augmentait à mesure que le péril paraissait évident, les engagea à invoquer la Sainte Vierge avec plus de ferveur et de lui promettre que, si par son crédit ils évitaient le naufrage, ils iraient rendre leurs vœux à sa sainte chapelle de Verdélais, où ils feraient dire la Sainte

Messe en action de grâces et offriraient deux cierges. A peine furent-ils à la portée d'un pistolet, par une grâce miraculeuse, les deux pièces du navire qui étaient désunies se rejoignirent ensemble, de telle sorte qu'ils évitèrent le naufrage par la puissance de celle qui sait calmer la mer la plus orageuse. Ils accomplirent leur vœu le 4 décembre 1628 et, afin de rendre gloire à la très Sainte Vierge, à qui ils étaient redevables de leur délivrance, ils promirent un petit navire comme marque de reconnaissance que la femme dudit Rozet apporta le 4 novembre suivant. Ils assurèrent la vérité de ce miracle en présence du Sieur Bernard Ambert, de Saint-Macaire, et de Jean de Devant, de Cadillac.

Que les chrétiens seraient heureux, si on ne pouvait leur reprocher d'autres excès que ceux d'une trop grande foi ! C'est ce que le saint évêque rapporte des païens qui étaient surpris de la foi des premiers chrétiens.

Nous avons sujet d'admirer celle du Sieur Antoine Douzan, écrivain⁶² d'un navire qui, à son retour de Lisbonne, eut le vent si contraire que, ne croyant point pouvoir aborder sans périr, il implora le secours de Notre-Dame de Verdélais, et persuada tous ceux qui étaient dans le navire, catholiques et hérétiques, qu'elle avait assez de pouvoir pour apaiser les orages et les tempêtes. S'étant donc ainsi rassurés, et semblables aux apôtres, dont saint Augustin dit, qu'étant sur la mer battue d'une tempête, et s'imaginant être perdus, ils consultèrent d'abord la raison ; mais étant revenus à eux-mêmes, ils pensèrent que le Sauveur était avec eux ; *tandem aliquando cogitaverunt quia sederet inter illos Dominus ventorum et tempestatum*. Ils s'adressèrent à Celle qu'on dit être le salut de ceux qui périssent, pour être délivrés du péril qui était évident, et délibérèrent entre eux d'envoyer un membre de la compagnie à Verdélais. Presque dans le même temps que leur piété eût prononcé le vœu, le vent qui leur avait été contraire durant trois semaines changea, et leur fut si favorable, que leur na-

⁶² Écrivain d'un navire : Agent employé pour tenir les écritures, à bord d'un navire de commerce (comptable).

vire entra dans la rivière⁶³, et se rendit heureusement à Bordeaux. Ledit Sieur Douzan, sur lequel le sort était tombé, vint à Verdélais le 3 juillet 1631 avec Jean Michel de Bretagne et André Trouvat, et ils firent le récit aux religieux du miracle, en présence des Sieurs de Fontebribe, marchand de Bordeaux, de Dulong de Saint-Macaire, de Jean-Michel Bretagne et de quelques autres.

Comme mon dessein dans cette histoire à été de faire choix de miracles qui fussent appuyés sur des témoins sans reproche, je rapporte seulement ceux qui peuvent servir d'instruction et d'édification au peuple. Il serait à souhaiter que tous ceux qui écrivent ces sortes d'histoires en usassent de la sorte, et fussent plus circonspects dans les miracles dont ils grossissent les impressions et fatiguent les lecteurs. La vérité, qui est Dieu même, n'a pas besoin du mensonge des hommes ; ce n'est pas même assez de ne point mentir pour la faire valoir, il faut avoir encore une grande prudence et beaucoup de discernement pour la dispenser, de crainte de donner sujet aux libertins de tourner en dérision les choses saintes, ou aux adversaires de notre religion, de l'accuser d'entretenir ses enfants de contes ridicules et fabuleux, au lieu de les nourrir d'une viande solide.

Le témoignage du Sieur Pierre du Verdier, prêtre de Limoges, ne peut point passer pour suspect. Cet honnête ecclésiastique, passant un ruisseau appelé "*Brajol*", en la paroisse de Cuniges, tirant en direction de la bastide, fut emporté avec une telle rapidité avec son cheval par le courant de l'eau, qu'il se perdit cinq ou six fois sans espérer de secours. Mais Dieu qui avait des desseins sur lui, et qui s'en voulait servir pour l'utilité de son Église, permit qu'il revînt encore une fois sur l'eau, et qu'il s'attachât à un buisson qui le sauva sans avoir souffert aucun mal, ce qu'il attribua uniquement au secours de Notre-Dame de Verdélais, qu'il réclama dans ce temps,

⁶³ Expression maritime (passes de l'estuaire de la Gironde) : le pilote "de mer" guide le bateau sur les 18 miles jusqu'au Verdon, relayé à partir de là par un pilote de "rivière" jusqu'à Bordeaux 50 milles plus loin.

et vint la remercier le 12 mai 1632, et déclara la chose véritable en présence des Sieurs Pergord, Jean Campagnol, chirurgien de Saint-Macaire, et Jean Belprat.

Pierre Penolet, marinier, paroisse de Saint-Michel de Bordeaux, n'était pas moins persuadé que Marie a un pouvoir absolu sur le cœur de Jésus-Christ pour obtenir tout ce qu'elle lui demande en faveur de ses fidèles serviteurs. Car, se voyant dans un péril qu'il croyait inévitable à cause de deux navires de sa compagnie qu'il vit périr sous ses yeux, il eut aussitôt recours à la Sainte Vierge, et promit d'aller à Notre-Dame de Verdélais lui rendre ses hommages, ayant une grande confiance en sa protection. En effet son navire fut préservé de l'écueil et arriva à bord. Comme il ne pouvait attribuer sa délivrance qu'au secours de la sacrée Mère du Sauveur, il se crut obligé de raconter aux religieux de Verdélais la vérité de ce miracle, en présence des Sieurs Chazaud, prêtre, et Bertrand Carsi, le 23 juillet 1637.

Il n'est rien de si déplorable qu'une personne qui s'engage témérairement dans l'occasion du péché. Les justes tremblent, quelque retirés qu'ils soient dans les plus affreuses solitudes, et les gens du monde se réjouissent, quoiqu'ils soient tous les jours exposés à mille périls ; les pilotes les plus habiles craignent le naufrage, et les libertins se croiront en sûreté, lorsque le danger les menace à tous moments.

L'exemple de Monique Deylet, patron de *“la Barque de Saint-Pierre”*, de Bordeaux, est une preuve authentique que le Fils de Dieu ne refuse jamais rien à ceux qui le lui demandent au nom de sa Sainte Mère. Ayant fait vœu, avec trois de ses gens, d'aller nu-pieds en sa sainte chapelle de Verdélais si elle les préservait de l'orage furieux, qui selon toutes les apparences devait couler à fond leur vaisseau, dès lors la mer se calma, et le temps devint serein. Il évita encore sur les côtes de Bretagne l'incursion de quelques vaisseaux ennemis⁶⁴ qui les poursuivaient,

⁶⁴ La guerre de “Trente Ans” est une série de conflits armés qui a déchiré l'Europe de 1618 à 1648.

et exécutèrent leur vœu le jour de la Purification de la Sainte Vierge de l'an 1644, et déclarèrent au Révérend Père sacristain, en présence de plusieurs personnes qui s'y trouvèrent, les deux grâces qu'ils avaient reçues par la protection de cette divine Mère.

L'épouse de Monsieur Duval, écuyer saintongeais, reçut aussi des marques très sensibles de la puissance que la Mère du Sauveur partage avec Dieu. En effet, s'étant trouvée au Port-de-Piles, sur la rivière de la Creuse, elle fut délivrée d'un péril que plusieurs de sa compagnie n'évitèrent pas. Ayant conservé son esprit présent par une grâce particulière, au milieu de l'eau où elle fut fort longtemps sans paraître, elle invoqua Notre-Dame de Verdelais et lui demanda le secours de sa main favorable, qui la porta sur l'eau plus d'une demi-lieue,⁶⁵ au-delà du pont dont les arceaux étaient rompus, et comme elle parut à la vue de plusieurs personnes, trois hommes prirent une petite nacelle et la sauvèrent. Elle vint à Verdelais rendre ses actions de grâces à la Sainte Vierge le 19 mars 1658, et les témoins de ce miracle furent Monsieur de Pontac, premier président en la Cour des aides de Bordeaux, Monsieur de Chauffourt, garde du corps de sa Majesté, le messenger ordinaire de Paris à Bordeaux, et plusieurs personnes de sa compagnie.

C'est avec bien de la justice que saint Bernard appelle la Sainte Vierge la Mère et la Reine de Miséricorde, étant un abîme de cette divine bonté qui nous secourt dans les périls où nous nous trouvons, *matrem et reginam misericordiæ quia divinæ bonitatis et misericordiæ abissum cui vult, quantum vult et quomodo vult creditur aperire.*

Pierre Saubtin, marinier de la paroisse de Saint-Rémi de Bordeaux, en reçut des effets visibles lorsqu'il réclama son assistance dans un péril où il se trouva. Aussitôt qu'il eût fait son vœu d'aller visiter sa sainte chapelle de Verdelais, il l'évita. Il vint la remercier le 26 septembre 1661 et donna pour reconnaissance un petit navire de bois, garni de ses canons et de tout l'équipage, qui se voit en-

⁶⁵ Une lieue avant 1667 : 3,266 km.

core suspendu dans la sainte chapelle. C'est ce qu'il assura à tous les religieux, en présence de plusieurs témoins.

Saint Augustin nous avertit tous, tant que nous sommes, qui vivons dans le monde, d'être toujours dans la crainte, parce que nous y sommes comme sur une mer, *noli esse securus in hac vita, adhuc enim es in mari*.

Monsieur de Saint-Marc, tout expérimenté qu'il fût sur la mer, étant capitaine de vaisseau, eût perdu toute espérance de se sauver d'un danger où il se trouva, à cent lieues de terre, son vaisseau s'étant fendu, s'il ne se fût souvenu des miracles continuels qui se font à Notre-Dame de Verdélais, à qui il se voua. Sa foi lui servit de vaisseau, qui lui fit éviter le danger, *navis tua, fides tua*, dit saint Augustin, car il arriva heureusement à bord, après avoir pompé durant plusieurs jours, et vint à Verdélais le 21 décembre 1695, aussitôt après son retour, pour remercier la Sainte Vierge, et lui présenta un grand tableau, et déclara à tous les religieux, en présence de plusieurs personnes, qu'il n'avait évité le danger que par la faveur de la Sainte Vierge.

La divine Marie ne se trouva pas moins favorable envers le Sieur Seguin, marchand de Bordeaux. Étant parti le 18 novembre 1698 pour acheter des bleds⁶⁶, il fut surpris dans une tempête qui s'éleva au Bec d'Ambès, sur les sept heures du soir, qui dura jusqu'au lendemain et qui fut si furieuse que les bateliers ne furent plus maîtres de leur bateau, qui, s'étant rempli d'eau, était prêt de couler à fond sans aucune espérance de se pouvoir sauver, non plus que ceux qui y étaient, au nombre de vingt deux. Ledit Sieur Seguin, qui se possédait assez et qui avait toujours eu beaucoup de dévotion à Notre-Dame de Verdélais, après s'être dépouillé et prêt à se jeter à la nage, se mit entre les mains de Dieu à il recommanda son âme, implora le secours de la Sainte Vierge, et lui promit que s'il évitait ce péril, il ne manquerait pas d'aller faire sa dévotion à Verdélais et de faire dire trente

⁶⁶ Bleds : ensemble des céréales cultivées en Europe, blé, seigle notamment.

Messes en action de grâce. Il n'eut pas sitôt achevé sa prière que le vent les jeta sur une île, où ils prirent haleine et vidèrent leur bateau. Pendant ce temps, le vent s'étant changé, ils abordèrent à Mapon, distant de quatre lieues de Blaye, où tout le monde fut surpris comment ils avaient évité ce danger, deux bateaux ayant péri par le même orage, qui n'étaient qu'à une demi-lieue du leur. Le 27 desdits mois et an, il est venu à Verdélais pour exécuter son vœu, et m'a déclaré, après avoir ouï sa confession, qu'ils étaient redevables de leur vie à Notre-Dame de Verdélais ; il ne m'a pu dire les noms de sa compagnie, sauf celui du Sieur de Lafure, marchand de Lescar.

Nous espérons tous les jours la vérité de ces paroles que le Fils de Dieu dit à ses disciples : *En vérité je vous assure que celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais et encore de plus grandes.*

C'est l'effet qu'eut la foi de Jeanne Maron, laquelle, venant de La Réole à Gironde avec sa tante, passant le long du chemin où il y a un grand précipice à côté, le cheval sur lequel elle était monté fit un faux pas. Comme elle n'avait pas coutume de monter à cheval, elle tira la bride et ne songea point à se débarrasser les pieds, ayant néanmoins eu assez de présence d'esprit pour se recommander à Dieu et réclamer la Sainte Vierge par ces paroles : « *Notre-Dame de Verdélais secourez-moi !* », ainsi que faisait sa tante, qui criait sans pouvoir la soulager. Le cheval culbuta ainsi sur un rocher qui le brisa et le tua sur-le-champ, sans que cette fille reçût aucune blessure, ayant même conservé trois œufs et une bouteille d'huile qui ne furent point cassés, quoi qu'elle tomba jusqu'au bas du précipice, qui donne de la frayeur à le voir. Sa tante eut soin de chercher quelqu'un pour la retirer et la conduisit chez elle sans qu'elle ait ressenti aucun mal dans la suite. C'est la déclaration qu'elle me fit avec son père, chirurgien de Gironde, après avec ouï leurs confessions, et qu'ils confirmèrent par le détail qu'ils firent de cette aventure miraculeuse à une partie des religieux, et particulièrement au Révérend Père

Moncel, prieur, et au Père sacristain, en présence de plusieurs personnes, et firent dire une Messe pour remercier Dieu et la Sainte Vierge, à qui cette fille était redevable de sa vie ; elle présenta un gros cierge à l'offrande, le 4 juin 1700.

⁶⁷Le 1^{er} juin 1704 est comparue Marie Barsabole, sage-femme, de la paroisse de Saint-Seurin, proche de Bordeaux, qui, étant accusée d'avoir fait mourir et avoir enterré quarante enfants, fut arrêtée et sa maison labourée ; elle fut mise en prison, où elle fut trois semaines sans voir personne, au bout desquelles, après avoir réclamé la protection de Notre-Dame de Verdélais et demandé que son innocence fût connue, et qu'elle fût écoutée, on commença à lui parler ; elle fut plus libre les trois autres semaines, à la fin desquelles elle fut élargie, sans qu'on lui ait rien dit, sinon qu'elle pouvait se retirer chez elle, la justice l'ayant délivrée et renvoyée, absoute des homicides dont on l'accusait. Elle n'a pu venir plus tôt qu'aujourd'hui pour remercier la Sainte Vierge de son élargissement et de son innocence reconnue. C'est ce qu'elle a assuré à plusieurs religieux, en présence de diverses personnes et qu'elle m'a prié d'insérer dans le Livre des Miracles, afin que Dieu en soit glorifié et sa Sainte Mère.

⁶⁸Le 10 juin 1705 Guillaume Grand, matelot de Libourne, ayant été surpris par une tempête extraordinaire qui bouleversa le vaisseau de telle façon qu'il se vit à deux doigts de sa perte dans les îles de Carthagène, se ressouvint des grâces qu'il avait reçues autrefois par le secours de Notre-Dame de Verdélais. Il la réclama avec confiance, et lui promit d'y aller en dévotion, et de lui faire un présent de ce qu'il trouverait de plus précieux dans le pays, suivant ses moyens, s'il évitait ce danger. Dieu eut égard à la puissante intercession de sa Sainte Mère, puisque le vent cessa et changea dans l'instant, par un miracle visible. Il s'est exactement acquitté de son

⁶⁷ Supplément de l'édition de 1725.

⁶⁸ Supplément de l'édition de 1725.

vœu, et par reconnaissance il présenta un petit cœur d'or entrelacé de deux anneaux, aussi d'or. Il fit le détail au Révérend sacristain, du danger qu'il avait couru.

⁶⁹La déclaration que François Martin, de la paroisse de Paillet, est venue faire aujourd'hui dans la sainte chapelle de Verdélais, nous fait voir que la puissance de la divine Marie est toujours la même, et qu'elle la fait éclater de temps en temps par les effets merveilleux de la foi et de la confiance que les personnes vraiment chrétiennes ont en sa protection ; car ledit Martin, étant parti sur un navire de Bordeaux en qualité de pilote⁷⁰, eut le malheur d'être pris par un navire anglais et fait prisonnier en l'île de Guernesey⁷¹, où, étant très mal traité durant deux mois ou environ, il crut ne pouvoir mieux s'adresser qu'à Notre-Dame de Verdélais, qu'il réclama pour être délivré de cet esclavage. Il ne fut pas frustré de son espérance : s'étant sauvé avec Pierre Boyer et Gilotin de Saintes, ses camarades, par un trou qu'ils firent à la muraille, il trouva fortuitement dans ladite île, un petit bateau de neuf à dix pieds de long, où il n'y avait ni aviron ni gouvernail, ni voile ni mât. Il fut obligé de se servir d'un morceau de toile à demi pourrie, de la longueur de deux aunes⁷², qu'il amassa dans ce bateau, et d'en faire une voile. Il alla chercher deux piquets dans un jardin, dont il fit une vergue et une espèce d'aviron pour gouverner ; et d'un manche de gaffe qu'il trouva, il fit un mât. Il s'embarqua ainsi sur la mer, à la merci des vents, sous la protection de la Sainte Vierge, qu'ils prièrent de les conduire. Ce pauvre et triste équipage ne les conduisit pas bien loin sans courir de risque ni être exposés aux tempêtes qu'ils essuyèrent, sans perdre néanmoins confiance en la Sainte Vierge, qu'il exhorta ses camarades de réclamer, en les encourageant, de sorte qu'au 14 tirant au 15 de juillet de l'année 1711, il se vit à la côte de Fla-

⁶⁹ Supplément de l'édition de 1725.

⁷⁰ Maître-pilote : Expert de navigation, il est l'équivalent actuel du navigateur. Le maître pilote travaille aux côtés du capitaine (ou de l'officier de quart).

⁷¹ Îles Anglo-Normandes.

⁷² L'aune, après 1668 : égal à 4 pieds. 1 pied = 32,484 cm.

manville, ayant fait 14 lieues de traverse, où la terre a plus de 60 brasses⁷³ de hauteur, avec des flots qui battaient la mer comme des coups de canon, qui auraient fait perdre aux plus courageux l'espérance de pouvoir éviter le péril, ce qui l'obligea de redoubler ses prières, et de faire mettre à genoux ses deux camarades qui se disposaient à se jeter à la mer pour gagner la terre. Ledit Martin, qui se possédait toujours, se mit aussi à genoux sur le derrière du bateau, où il se tint durant la traversée pour le gouverner, réclamant dans son cœur Notre-Dame de Verdélais, où il promit de faire dire Messe, et d'y communier aussitôt qu'il serait arrivé. Et durant sa prière il s'éleva une lame ou onde si furieuse et si haute, qu'elle porta le canot cinq ou six pas⁷⁴ à terre plus loin que l'onde, sans qu'il fut endommagé. S'étant trouvé ainsi sur terre, tout debout avec ses deux camarades, sans s'être aperçus d'avoir fait aucun mouvement. Ce qui leur fit connaître qu'ils n'avaient pu être ainsi sauvés que par miracle, dont il est venu remercier Notre-Dame de Verdélais, et satisfaire à son vœu aujourd'hui, 12 avril 1712, en présence du vicaire, Père Olivier Syndic, et du vicaire, Père Bonnet et autres religieux de la maison, de Pierre Mouleng, Pierre Barot, et Révérend Père Claude Proust, sacristain, qui ont signé ; et de Jean Rivière aussi pilote de Cadillac, de Catherine Bouchon, et Pétronille Darlan de Paillet, qui ont déclaré ne savoir signer.

Comme j'ai appréhendé de fatiguer l'esprit du lecteur par le récit d'un si grand nombre de miracles dont j'ai trouvé les registres remplis, et qu'il aurait fallu faire plusieurs volumes au lieu d'un livre si j'avais rapporté toutes les grâces qui ont été accordées à ceux qui ont imploré le secours favorable de Notre-Dame de Verdélais, j'ai passé sous silence une infinité de paralytiques et d'hydropiques qu'elle a guéris, plusieurs boiteux et estropiés qu'elle a fait marcher, j'ai tu un nombre infini de sourds qu'elle a fait entendre, de muets qu'elle a fait par-

⁷³ Brasse : égal à 5 pieds (~ 1,62 m).

⁷⁴ Un pas : 0,62 m.

ler, d'aveugles à qui elle a rendu la vue, plusieurs affligés de rhumatismes, de fluxions de loupes⁷⁵, incommodés de douleurs de tête, et de migraines très aiguës qu'elle a soulagées, quantité d'obsessions, de maléfices, et de sortilèges qui leur causaient des langueurs et des incommodités extraordinaires ; plusieurs malades désespérés et abandonnés des médecins lui ont été redevables de leur guérison, quelques morts ressuscités, et une quantité prodigieuse de personnes préservées, sauvées du naufrage, même des matelots qui viennent par troupe à Notre-Dame de Verdélais, après s'y être voués sur les débris de leurs vaisseaux, et dont j'ai été obligé de retrancher une partie, pour ne pas trop grossir ce volume, et de craindre de me rendre ennuyeux, et pour éviter le dégoût que cause ordinairement le récit des choses qui ont de la ressemblance.

Voilà ce que j'ai cru être obligé de donner au public pour la consolation des personnes dévotes à la Sainte Vierge, qui a fait d'un désert une ville par le concours des pèlerins qui y viennent de tous endroits, non seulement de la Guyenne et des environs, mais du Périgord, de Saintonge, de Limoges et d'autres provinces, chercher les guérisons de leur âme et de leur corps. Il est vrai que je m'expose à souffrir le reproche d'une infinité de personnes qui auront droit de se plaindre que j'aie tu les obligations et les reconnaissances qu'elles ont à la divine Marie, mais je les prie de considérer que les Évangiles se sont contentés d'insérer seulement quelques miracles dans l'histoire de la vie de Jésus-Christ, et je pourrais répondre à proportion la même chose que ce que dit saint Jean des prodiges que le Fils de Dieu a faits durant sa vie et dont ils n'ont point parlé, lesquels, si on voulait les rapporter par le détail, tout le monde ne serait pas capable de contenir les livres qu'il faudrait écrire pour les renfermer tous : qu'ils se persuadent que cette divine Mère de Jésus-Christ préfère et aime mieux qu'ils gravent dans leurs cœurs la mémoire des grâces qu'ils ont

⁷⁵ Loupe : Tumeur qui se produit sous la peau.

reçues par son moyen, que des volumes entiers où elles seraient écrites par les historiens les plus éloquents.

Permission du Révérend Père Provincial

Nous, frère Louis Textoris, humble provincial des Pères Célestins de France et parties unies, permettons au Père Claude Sale, religieux prêtre de notre Ordre, de faire imprimer un livre intitulé *Le Sacré Désert de Verdélais*, à condition qu'il le fera examiner par des docteurs.

Donné en notre monastère de Paris, le 7 septembre 1673.

Frère Louis Textoris, Provincial.

Approbation

Nous attestons avoir exactement lu le livre intitulé *Le Sacré Désert de Verdélais*, composé par le religieux Père Claude Sales, religieux célestin, et n'y avoir rien remarqué de contraire à la foi catholique ni aux bonnes mœurs, et que les histoires qui y sont contenues peuvent beaucoup servir pour autoriser la dévotion envers la Sainte Vierge, en foi de quoi nous avons signé à Bordeaux, ce 4 février 1674.

Amelin, docteur en théologie et curé de la Magestat Saint-André de Bordeaux.

Approbation

Le soussigné Moine de la Congrégation de Saint-Maur, Ordre de Saint-Benoît, et professeur de théologie en l'Abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, confesse avoir lu un livre intitulé *Le Sacré Désert de Verdélais*, composé par le religieux Claude Sales, religieux célestin, dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la foi et aux bonnes mœurs ; mais est très utile pour augmenter la dévotion des fidèles qui le liront envers la très sacrée Vierge. En foi de quoi, j'ai signé ces présentes.

Fait à Bordeaux le 26 janvier 1674.

Dom Gabriel Marchand, Professeur susdit.

Approbation

Les grâces que les fidèles reçoivent par l'entremise de la Sainte Vierge sont assez connues ; il ne serait nécessaire à ce livre d'autre approbation que celle que la divine Marie y a donnée elle-même par les merveilles qu'elle a opérées dans la sainte chapelle de Verdélais, et que la piété de l'auteur a rapportées dans ce livre, pour augmenter la confiance des fidèles, et les animer, par ses très doctes et très pieuses instructions, à recourir dans leur besoins à cette illustre Bienfaitrice, qui n'est pas moins puissante que libérale.

Ainsi j'estime que l'on pourra faire cette lecture avec autant de sûreté que de profit et de consolation, après les recherches très exactes et très judicieuses que l'auteur a faites pour ne rien mettre qui ne soit conforme à la vérité : c'est le témoignage que je rends, ce 17 mai 1674.

Frère Hugues de Brueil, Professeur en Théologie de l'Ordre des minimes à Bordeaux.